

PROVINCE DE QUÉBEC
DÉPARTEMENT DES TERRES ET FORÊTS

RAPPORT

DU

Ministre des Terres et Forêts

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

Pour les douze mois expirés le 30 juin 1934

Imprimé par ordre de la Législature



QUÉBEC
RÉDEMPTI PARADIS, IMPRIMEUR DE SA MAJESTÉ

1934

RAPPORT

DU

Ministre des Terres et Forêts

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

POUR LES DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1934

A l'honorable M. E.-L. PATENAUDE,

Lieutenant-gouverneur de la Province de Québec.

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport du Ministère des Terres et Forêts, pour l'exercice financier se terminant le 30 juin, 1934.

TERRES PUBLIQUES

Au 30 juin 1933, la superficie des terres subdivisées en lots et disponibles était de 8,594,830 acres.

Depuis cette date jusqu'au 30 juin dernier 146,631 acres ont été subdivisées et 253,679 acres, par révocation et rétrocession de ventes, sont devenues la propriété de la Couronne. La superficie des terres subdivisées en lots disponibles se trouve donc maintenant de 8,995,140 acres.

Comme de ce total 560,808 acres ont été concédées pour fins agricoles, industrielles, etc., au 30 juin 1934, les disponibilités en lots de ferme se trouvaient de 8,434,332 acres.

La vente, lès loyers des terres de la Couronne, l'administration des Biens des Jésuites et de la Seigneurie de Lauzon ont donné comme recettes \$21,842.50.

SERVICE HYDRAULIQUE

Les encaissements réalisés par la location des lots de grève, de chutes d'eau, etc., se chiffrent à \$612,242.58.

BOIS ET FORÊTS

Les bois et forêts affermés à l'exploitation ont rapporté les sommes suivantes: rentes foncières: \$387,396.81; droits de coupe pour bois exploités dans les concessions forestières affermées: \$1,308,773.72; amendes pour infractions aux règlements et intérêts accrus: \$10,206.23; primes de transfert: \$10,060.00, soit en tout: \$1,716,436.76.

DIVERS

Nous avons reçu \$203,400.81 comme remboursements; \$1,337.07 des biens en déshérence; \$2,281.04 de la Pépinière de Berthier et \$6,350.43 de diverses sources, soit un grand total d'encaissements de \$2,563,891.19 durant l'année 1933-34 pour tous les services.

SERVICE DE LA PROTECTION

L'activité déployée par les prospecteurs dans les districts miniers de l'Abitibi et de Chibougamou nous oblige à placer dans ces régions, plutôt difficiles d'accès, un personnel averti et un matériel de lutte adéquat aux dangers qui peuvent menacer la forêt. Celle-ci a été exposée au cours de l'année 1933: on l'a comparée à 1923 qui avait été si désastreuse pour les forêts du Canada. Nonobstant le nombre croissant des nouveaux colons, nous n'avons pas à enregistrer de dommages sérieux, ce qui est un témoignage en faveur de notre personnel.

Travaillant sans cesse à améliorer notre Service, nous poursuivons l'établissement de stations météorologiques. Les observations qui y sont faites nous permettent de mieux connaître les conditions atmosphériques spéciales aux diverses régions.

HONORÉ MERCIER,

Ministre des Terres et Forêts.

INDEX DES APPENDICES

Nos		PAGES
1.	Liste des officiers et commis du Département des terres et forêts pour l'année se terminant le 30 juin 1934.....	3
2.	Tableau de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de ferme et des terres retournées à la Couronne après révocation de vente, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1934.....	9
2A.	État détaillé pour l'année 1933-34.....	13
3.	Tableau relatif aux terres octroyées par Lettres Patentes, du 1er juillet 1933 au 30 juin 1934 donnant la superficie totale des terres de la Couronne aliénées jusqu'à la dernière de ces dates.....	14
4.	Tableau relatif aux lots de grève et en eau profonde concédés sous forme de bail, du 1er juillet 1933 au 30 juin 1934.....	15
5.	État indiquant le nombre de Lettres Patentes émises chaque année depuis 1869; époque à laquelle l'on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.....	16
6.	État des encaissements du Département des terres et forêts, pour les douze mois expirés le 30 juin 1934.....	19
7.	État des dépenses du Département des terres et forêts, pour les douze mois expirés le 30 juin 1934.....	20

BOIS ET FORÊTS

8.	Rapport annuel du Chef du Service Forestier.....	21
9.	Rapport du Directeur de l'École des Gardes.....	67
10.	Rapport annuel du Directeur de l'École Technique et de Papeterie des Trois-Rivières.....	72
11.	Rapport des Examineurs des Mesureurs de Bois (1934).....	86
12.	Liste des noms et adresses des candidats qui ont passé avec succès les examens de Mesureurs de Bois durant l'année 1934.....	87
13.	Transferts de concessions forestières durant l'exercice 1933-34.....	88
14.	Nomenclature des Réserves cantonales.....	89
15.	Industrie de la pulpe et du papier dans la province de Québec depuis 1908.....	92
15A.	Développement de l'Industrie de la pulpe et du papier dans la province de Québec et au Canada.....	93
15B.	Prix des bois à pulpe et des pâtes à papier depuis 1908 à 1932, au Canada et dans Québec.....	94
16.	Production de lattes et de bardeaux.....	95
16A.	Industrie des Bois de sciage depuis 1917.....	96
17.	État des sommes perçues durant les douze mois finissant le 30 juin 1934 dans les divers districts.....	97
18.	État des bois coupés sur les terres de la Couronne durant l'exercice 1932-1933....	98

Nos	PAGES
19. État des sommes perçues pour droits de coupe, rentes foncières, etc., durant l'année fiscale 1933-34.....	99
20. État comparatif des sommes perçues chaque année depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermages de coupe de bois, etc.....	100

PROTECTION DES FORÊTS

21. Rapport annuel du Chef du Service de la Protection des Forêts.....	103
------------------------------------------------------------------------	-----

ARPENTAGES

22. Rapport sur les opérations du Service des Arpentages pour les douze mois expirés le 30 juin 1934.....	126
23. Tableau des opérations d'arpentage définitivement acceptées pendant les douze mois expirés le 30 juin 1934.....	173

SERVICE HYDRAULIQUE

24. Rapport du Chef du Service Hydraulique pour l'année finissant le 30 juin 1934.....	176
----------------------------------------------------------------------------------------	-----

COMMISSION DE GÉOGRAPHIE DE QUÉBEC

25. Rapport de la Commission de Géographie de Québec.....	183
-----------------------------------------------------------	-----

RADIODIFFUSION

26. Rapport des Directeurs de "L'Heure provinciale".....	185
----------------------------------------------------------	-----

APPENDICES

AU RAPPORT DU

Ministre des Terres et Forêts

POUR LES

DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1934

APPENDICE No 1

LISTE des officiers et commis du Département des Terres et Forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin, 1934.

Noms	Fonctions
Hon. Honoré Mercier.....	Ministre
F.-X. Lemieux.....	Sous-ministre
J.-A. Morin.....	Chef d'administration
Henri Boivin.....	Officier en loi
ARPENTAGES	
Georges Côté.....	Surintendant et Inspecteur des Arpentages
Charles Savary.....	Chef de Géodésie et Cartographie
F.-X. Fafard.....	Assistant-surintendant des Arpentages
Chs.-F. Chartré.....	Géographe et Dessinateur en chef
J.-Polydore Dutil.....	Arpenteur-Inspecteur
J.-M. Morency.....	Arpenteur
Pat. O'Sullivan.....	"
Chs. Caron.....	"
J.-R. Lachance.....	"
A. Dorval.....	Dessinateur Sr.
J.-C. Michaud.....	"
A.-M. Taché.....	"
O. Racine.....	"
H. Bélinge.....	"
Art. Dupont-Hébert.....	"
Ander. Montminy.....	Commis Intermédiaire
Gust. Chouinard.....	" "
Eug. Simard.....	" "
Edm. Patry.....	" "

APPENDICE No 1. — *Suite*

LISTE des officiers et commis du Département des Terres et Forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin, 1934.

Noms	Fonctions
ARRENTAGES (Suite)	
Alb. Graveline.....	Commis-mécanicien
Georges Landry.....	Photographe-mécanicien
J.-C. Michon.....	Commis en Général
Alp. Montminy.....	Dessinateur Jr.
Réal Dallaire.....	"
Fernand Frenette.....	"
Antoine Racine.....	"
Antoine Roy.....	"
Pierre Huot.....	"
Léopold Christin.....	"
Maurice Vézina.....	" Nommé 1-7-33.
J.-Lauréat Garneau.....	" Nommé 1-3-34.
J.-Aug. Galibois.....	Commis Intermédiaire. Nommé 1-5-34.
SERVICE HYDRAULIQUE	
Arthur Amos.....	Chef du Service Hydraulique
A.-B. Normandin.....	Asst-chef du Service Hydraulique
J.-R. Latreille.....	Ingénieur Civil Sr.
J.-E. Roy.....	" "
A. Plamondon.....	Commis Intermédiaire
P.-S. Lefebvre.....	" "
F.-G. Bélinge.....	" "
Aurèle Lemieux.....	" "
François Laroche.....	Commis Jr.
Roland Pelletier.....	Sténo-dactylo Sr.

APPENDICE No 1. — *Suite*

LISTE des officiers et commis du Département des Terres et Forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin, 1934.

Noms	Fonctions
COMPTABILITÉ	
Théo. Giroux.....	Comptable en chef et Inspecteur-vérificateur
J.-R. Wright.....	Assistant-comptable
M.-L. Grégoire.....	Commis Sr.
Lucien Couture.....	"
L.-O. Campeau.....	"
Roméo Clavet.....	Commis Intermédiaire
J.-A. Gilbert.....	" "
J.-Alb. Dion.....	" "
Henri Gagnon.....	" "
Dalma Vincent.....	" "
J.-L. Beaulieu.....	" " Nommé 1-11-33.
J.-R. Godbout.....	Commis en Général
Maurice Trudel.....	" "
Gaston Giroux.....	" "
Georges Le Rouzès.....	Commis Jr.
SERVICE FORESTIER	
G.-C. Piché.....	Ingénieur en chef et Inspecteur général
Avila Bédard.....	Assistant-chef du Service Forestier
P.-R. Plamondon.....	Directeur du Service d'enregistrement des permis de coupe 7-6-34.
Wm. Delaney.....	Commis en chef Décédé le 21-1-34.
F.-X. Lemieux, N.P.....	" " " Nommé 1-6-34.
J.-Edouard Guay.....	Ingénieur-forestier
Fernand Boutin.....	" "
Frs. Ouellet.....	" "

APPENDICE No 1. — *Suite*LISTE des officiers et commis du Département des Terres et Forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin, 1934.

Noms	Fonctions
SERVICE FORESTIER (suite)	
Armand Fafard.....	Ingénieur forestier
Harris Prud'homme.....	" " Permanent 1-5-34.
Napoléon Patry.....	Commis Sr.
Léon Boulanger.....	" " Nommé 1-6-34.
L.-E. Hall.....	Mesureur-Expert.
Lucien Bédard.....	Commis Intermédiaire
Alfred Chabot.....	" "
Wilfrid Guay.....	" "
Alex. Lavoie.....	" "
Pierre Lanctôt.....	" "
Frs Warren.....	" "
J.-A. Audette.....	" "
Lorne Power.....	" "
Sylvio Drouin.....	" " Démissionné 31-10-33.
Robert Poirier.....	" " Permanent 1-6-34.
J.-A. Laberge.....	Agent des Bois
Mathias Noël.....	Dessinateur Jr.
C.-J. Godin.....	Mesureur-Inspecteur Sr.
Pierre Gervais.....	Sténo-dactylo Sr.
Mary Corbin (Mlle).....	" " Intermédiaire
Germaine Martel (Mlle).....	" " Jr.
Marie-Paule Rinfret (Mlle).....	Copiste.
Louise Murphy (Mlle).....	"

APPENDICE No 1 — *Suite*LISTE des officiers et commis du Département des Terres et Forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin, 1934.

Noms	Fonctions
PROTECTION DES FORÊTS	
Henri Kieffer.....	Chef du Service de la Protection des Forêts
Henri Méthot.....	Assistant-chef du Service.
St-Denys Prévost.....	Inspecteur en charge du Parc National
Isaie Nantais.....	Inspecteur des Stations Météorologiques
F.-N. Roche.....	Commis en chef
Arthur Bédard.....	Commis Sr.
William Jones.....	"
Raoul Lemay.....	"
Nap. Lemay.....	"
David Duchaine.....	"
A. Desrochers.....	Mécanicien
Léonide Dupont.....	Inspecteur Sr.
C.-H. Jolicoeur.....	Commis Int.
L.-C. Bédard.....	"
J.-R. Dupont.....	"
H. Kane.....	Commis Jr.
C. Bisset (Mme).....	Sténo-dactylo Int.
M.-J. Grenier (Mlle).....	Copiste
VENTES	
J.-H. Boisvert.....	Chef du Service des Ventes
Edm. Pouliot.....	Asst-chef du Service des Ventes
L.-D. Tremblay.....	Commis en chef.
Roméo Graveline.....	Commis Sr.
A.-E. Simard.....	"
Ant.-C. Lavoie.....	Commis Intermédiaire
Jules Febvet.....	" "
Eug. Laliberté.....	" "
Marcel Malouin.....	Commis en Général

APPENDICE No 1. — *Suite*

LISTE des officiers et commis du Département des Terres et Forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin, 1934.

Noms	Fonctions
ENREGISTREMENT	
J.-E. Samsod.....	Régistrare
Hector Allard.....	Commis Intermédiaire
Emile Labrecque.....	Commis Jr.
COMMISSION DE GÉOGRAPHIE DE QUÉBEC	
J.-E. Beauchamp.....	Secrétaire
PAPETERIE	
Emm. Clavet.....	Commis Jr. en charge
Louis Trépanier.....	"
MESSAGERS	
Léo Dupuis.....	Messagers.
Ol. Fiset.....	" décédé 21-11-33.
Jos. Laliberté.....	"
Ph. Turgeon.....	"
Léon-David Bernier.....	"
E. Paradis.....	"
Gérard Beaulieu.....	"
Nap.-A. Belleau.....	"
J.-L. Tardif.....	"
Ludger Corriveau.....	"
Ph.-Aug. Garneau.....	"
Aristide Légaré.....	"
A. Dubois.....	" Permanent 1-12-33.
THÉO. GIROUX, <i>Comptable en chef.</i>	
F.-X. LEMIEUX, <i>Sous-ministre.</i>	

Département des Terres et Forêts,
QUÉBEC, le 30 juin, 1934.

APPENDICE 2

TABLEAU de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de fermes et des terres retournées à la Couronne après révocation de vente, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1934.

ANNÉES	Terres vendues et échangées de la Couronne et du Clergé	Terres octroyées gratuitement	Territoire divisé en lots de ferme	Terres retour- nées à la Cou- ronne par révo- cation de ven- tes et échanges	Superficie totale des terres divisées et disponibles
Nombre d'acres disponibles le 1er juillet 1867:					
Terres de la Couronne.....	6,329,566				
Terres du Clergé.....	246,858				
					6,576,424
Du 1er juillet 1867 au 31 décembre 1868.....	220,687	10,502	54,014		6,399,249
Du 1er janvier 1869 au 30 juin 1870.....	159,849	8,051	538,256		6,769,605
Du 1er juillet 1870 au 30 juin 1871.....	169,155	21,302	120,498		6,699,646
do 1871 do 1872.....	174,592	11,212	174,320		6,688,162
do 1872 do 1873.....	131,496	7,130	58,584		6,608,120
do 1873 do 1874.....	109,609	4,271	118,979		6,613,219
do 1874 do 1875.....	91,179	4,015	28,453		6,546,478
do 1875 do 1876.....	73,185	3,606	86,657		6,556,344
do 1876 do 1877.....	83,123	5,790	54,801		6,522,232
do 1877 do 1878.....	139,134	7,962	57,610	63,766	6,496,512
do 1878 do 1879.....	180,886	17,424	68,876	74,008	6,441,086
do 1879 do 1880.....	129,768	9,027	179,961	69,761	6,552,013
	(Suite au Verso)				

APPENDICE No 2.—*Suite*

TABLEAU de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de fermes et des terres retournées à la Couronne après révocation de vente, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1934.—*Suite.*

ANNÉES	Terres vendues et échangées de la Couronne et du Clergé	Terres octroyées gratuitement	Territoire divisé en lots de ferme	Terres retournées à la Couronne par révocation de ventes et échanges	Superficie totale des terres divisées et disponibles
Du 1er juillet 1880 au 30 juin 1881.....	179,562	7,041	222,570	32,260	6,620,240
do 1881 do 1882.....	219,368	7,901	358,721	36,226	6,787,918
do 1882 do 1883.....	207,526	8,232	117,335	60,302	6,749,797
do 1883 do 1884.....	135,241	6,099	285,987	77,365	6,971,809
do 1884 do 1885.....	119,894	3,045	130,356	34,734	7,013,960
do 1885 do 1886.....	101,788	3,474	229,436	25,504	7,163,638
do 1886 do 1887.....	100,862	3,444	93,267	55,168	7,207,767
do 1887 do 1888.....	107,260	2,093	362,275	27,779	7,488,468
do 1888 do 1889.....	120,178	3,281	173,502	41,910	7,580,421
do 1889 do 1890.....	129,014	200	72,722	31,710	7,555,639
do 1890 do 1891.....	137,829	2,117	41,143	38,203	7,495,039
do 1891 do 1892.....	102,252	15,898	40,783	25,674	7,443,346
do 1892 do 1893.....	156,925	37,646	68,059	40,534	7,357,368
do 1893 do 1894.....	149,667	31,650	48,126	46,751	7,270,928
do 1894 do 1895.....	167,708	26,814	62,987	39,912	7,179,305
do 1895 do 1896.....	129,604	31,869	58,602	37,044	7,113,478

Du 1er juillet 1896 au 30 juin 1897.....	184,667	12,346	96,717	40,584	7,053,766
do 1897 do 1898.....	190,195	10,631	104,413	73,578	7,030,931
do 1898 do 1899.....	149,971	11,450	258,828	72,053	7,200,391
do 1899 do 1900.....	163,528	9,599	28,562	31,572	7,087,398
do 1900 do 1901.....	186,090	12,600	33,000	35,545	6,957,253
do 1901 do 1902.....	190,231	10,200	5,872	40,779	6,803,473
do 1902 do 1903.....	150,638	8,026	89,398	46,506	6,780,713
do 1903 do 1904.....	135,752	11,038	40,027	43,481	6,717,431
do 1904 do 1905.....	189,883	9,350	25,200	58,853	6,602,251
do 1905 do 1906.....	195,736	322	209,182	112,053	6,727,428
do 1906 do 1907.....	227,031	916	37,768	110,726	6,647,975
do 1907 do 1908.....	292,479	650	23,373	86,431	6,464,650
do 1908 do 1909.....	220,645	615	12,875	41,842	6,298,107
do 1909 do 1910.....	124,849	775	89,256	91,315	6,353,054
do 1910 do 1911.....	119,465	1,984	229,432	67,340	6,528,377
do 1911 do 1912.....	179,130	1,205	710,628	68,095	7,126,765
do 1912 do 1913.....	194,091	1,280	62,307	6,993,701
do 1913 do 1914.....	202,587	689	41,705	97,466	6,929,596
do 1914 do 1915.....	206,565	350	286,621	80,490	7,089,792
do 1915 do 1916.....	207,380	150	339,725	103,658	7,325,645
do 1916 do 1917.....	256,477	263	199,708	96,398	7,365,009
do 1917 do 1918.....	297,409	59	128,720	75,646	7,271,907

(Suite au Verso)

APPENDICE No 2.—*Suite*

TABLEAU de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de fermes et des terres retournées à la Couronne après révocation de vente, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1934.

ANNÉES	Terres vendues et échangées de la Couronne et du Clergé	Terres octroyées gratuitement	Territoire divisé en lots de ferme	Terres retournées à la Couronne par révocation de ventes et échanges	Superficie totale des terres divisées et disponibles
Du 1er juillet 1918 au 30 juin 1919.....	186,085	94	320,966	175,362	7,582,056
do 1919 do 1920.....	197,226	184	157,682	207,977	7,750,305
do 1920 do 1921.....	177,313	1,313	421,261	100,301	8,093,241
do 1921 do 1922.....	216,133	5,229	107,871	65,818	8,045,568
do 1922 do 1923.....	212,615	5,146	343,560	66,328	8,237,695
do 1923 do 1924.....	174,291	3,289	20,319	89,751	8,170,185
do 1924 do 1925.....	163,896	2,702	238,977	77,683	8,320,247
do 1925 do 1926.....	175,511	3,781	11,635	100,360	8,252,950
do 1926 do 1927.....	167,864	1,502	58,696	49,812	8,192,092
do 1927 do 1928.....	156,897	1,451	117,107	97,278	8,248,129
do 1928 do 1929.....	145,371	2,028	119,332	107,130	8,327,192
do 1929 do 1930.....	162,814	1,882	179,859	121,461	8,463,816
do 1930 do 1931.....	197,442	2,944	64,135	116,325	8,443,890
do 1931 do 1932.....	211,981	3,387	151,276	153,661	8,533,459
do 1932 do 1933.....	201,876	4,943	127,780	140,410	8,594,830
do 1933 do 1934.....	556,606	4,202	146,631	253,679	8,434,332
Total.....	11,496,061	449,671	9,484,977	4,318,663

APPENDICE No 2. — *Suite*

ÉTAT DÉTAILLÉ POUR L'ANNÉE 1933-1934

Superficie des terres divisées et disponibles au 30 juin 1933.	8,594,830	8,594,830
A AJOUTER		
Superficie totale des terres divisées durant l'année 1933-1934.	146,631	
Superficie des terrains redevenus la propriété de la Couronne: (y compris ceux du Département de la Colonisation).	253,679	400,310
		8,995,140
A DÉDUIRE:		
Superficie des terres vendues (y compris celles du Département de la Colonisation).	556,606	
Superficie des terres octroyées gratuitement pour fins religieuses et routes de colonisation, etc.	4,202	560,808
Superficie totale des terres divisées et disponibles le 30 juin 1934.		8,434,332

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

J.-H. BOISVERT,
Surintendant du Service des Ventes.

Département des terres et forêts,
QUÉBEC, 30 juin, 1934.

APPENDICE No 3

TABLEAU relatif aux terres octroyées par Lettres Patentes, du 1er juillet 1933 au 30 juin 1934, donnant la superficie totale des terres de la Couronne aliénées jusqu'à la dernière de ces dates.

Octrois gratuits		Octrois de 100 acres et moins de 100 acres		Octrois de plus de 100 acres et moins de 500 acres		Octrois de 500 acres et plus en vertu d'échanges et de subside en terres		Nombre total d'octrois	Nombre total d'acres	REMARQUES
Nombre	Superficie totale en acres	Nombre	Superficie totale en acres	Nombre	Superficie totale en acres	Nom du Concessionnaire	Superficie totale en acres			
6	520.00	157	9,462.31	37	5,240.28	ÉCHANGES				
						1 St. Regis Paper Co. of Canada Ltd.....	43,781.00	5	120,477.00	Terrains octroyés
						1 St. Regis Paper Co. of Canada Ltd.....	9,975.00	6	520.00	par lettres patentes
						1 St. Regis Paper Co. of Canada Ltd.....	27,864.00	157	9,462.31	au 30 juin
						1 St. Regis Paper Co. of Canada Ltd.....	34,257.00	37	5,240.28	1933.....
						SUBSIDE		205	135,699.59	13,394,532.08
						1 The Gulf Pulp & Paper Co.....	4,600.00			Terrains octroyés
						5				par lettres patentes
							120,477.00			au 30 juin
										1934.....
										135,699.59
										13,530,231.67

GEORGES CÔTÉ,
Surintendant des arpentages.

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

Département des terres et forêts,
QUÉBEC, 30 juin, 1934.

APPENDICE No 4

TABLEAU relatif aux lots de grève et en eau profonde concédés par baux
du 1er juillet 1933 au 30 juin 1934.

Date de la Concession	Superficie	Loyer Annuel	Redevance	Nom du Concessionnaire	Nature des Concessions	Localité
1933						
13 juillet		\$10.00		Fraser Companies, Limited.	Concession pour flottage	Ruisseau Stone, comté de Rimouski.
13 "		22.00		" " "	" " "	Riv. des Aigles, comté de Rimouski.
15 septembre		60.00		Price Bros & Co., Ltd.	" " "	Lac Clair, canton La Trappe.
20 "		202.00		" " " " " "	" " "	Riv. Mistigouguèche, comté de Rimouski.
20 "	26,963 pds.	10.00		Belmont Park Company, Ltd.	Lot de grève	Riv. des Prairies, paroisse de St-Laurent.
24 octobre	40 acres	200.00	5 v.c.	National Sand and Material Co. Ltd.	Lot de sable	Fleuve St-Laurent, lac St-Pierre, Ile Plate.
15 novembre	25,954 pds carrés.	10.00		Mgr. Geo.-M. Lepailleur	Lot de grève	Lac St-Louis, à Lachine.
21 décembre	19,250 pds.	10.00		Rév. Jos.-Emile Levac	" " "	Riv. Outaouais, N.-D. Bonsecours.
1934						
3 janvier	0.45 acre	10.00		Jos. Sawyer	Lot de grève	Riv. des Prairies, paroisse de Ste-Geneviève.
19 "		10.00	1.00 par HP.	Cité de Salaberry de Valleyfield	Forces hydrauliques	Fleuve St-Laurent, à Valleyfield.

ARTHUR AMOS,
Directeur du service hydraulique.
Département des terres et forêts,
QUÉBEC, 30 juin, 1934.

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

APPENDICE No 5

ÉTAT indiquant le nombre de Lettres Patentes émises chaque année depuis 1869; époque à laquelle on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.

ANNÉES	Pour terrains de 500 acres et plus	Pour terrains de moins de 500 acres	Octrois gratuits	Total
1869-1870.....	1	383	30	414
1870-1871.....	2	615	39	656
1871-1872.....	15	594	52	661
1872-1873.....	9	546	39	594
1873-1874.....	3	530	113	645
1874-1875.....		451	50	501
1875-1876.....	2	379	35	416
1876-1877.....	1	342	46	389
1877-1878.....	1	302	29	332
1878-1879.....	7	610	39	656
1879-1880.....	3	343	40	386
1880-1881.....	2	369	31	402
1881-1882.....	7	522	44	573
1882-1883.....	4	502	33	539
1883-1884.....	2	868	36	906
1884-1885.....	3	782	51	836
1885-1886.....	2	660	39	701
1886-1887.....	2	663	41	706
1887-1888.....	2	539	38	579
1888-1889.....	3	700	56	759
1889-1890.....	7	905	88	1,000
1890-1891.....	7	674	30	711
1891-1892.....		468	183	651

APPENDICE No 5. — *Suite*

ÉTAT indiquant le nombre de Lettres Patentes émises chaque année depuis 1869; époque à laquelle on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.

ANNÉES	Pour terrains de 500 acres et plus	Pour terrains de moins de 500 acres	Octrois gratuits	Total
1892-1893.....	3	587	407	997
1893-1894.....	2	483	242	727
1894-1895.....	1	462	259	722
1895-1896.....	3	477	66	546
1896-1897.....	7	595	80	682
1897-1898.....	11	649	70	730
1898-1899.....	3	660	58	721
1899-1900.....	5	747	50	802
1900-1901.....	6	850	59	915
1901-1902.....	4	1,045	86	1,135
1902-1903.....	7	962	89	1,058
1903-1904.....	9	1,095	98	1,202
1904-1905.....	7	1,021	179	1,207
1905-1906.....	9	1,376	53	1,438
1906-1907.....	2	1,158	35	1,195
1907-1908.....	6	1,241	43	1,290
1908-1909.....	4	1,263	51	1,318
1909-1910.....	1	1,170	59	1,230
1910-1911.....		1,421	46	1,467
1911-1912.....	3	1,831	66	1,900
1912-1913.....	18	1,865	63	1,946
1913-1914.....	5	1,477	38	1,520
1914-1915.....	1	977	10	988

APPENDICE No 5. — *Suite*

ÉTAT indiquant le nombre de Lettres Patentes émises chaque année depuis 1869; époque à laquelle on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.

ANNÉES	Pour terrains de 500 acres et plus	Pour terrains de moins de 500 acres	Octrois gratuits	Total
1915-1916.....	2	854	21	877
1916-1917.....	6	1,066	24	1,096
1917-1918.....	7	1,291	25	1,323
1918-1919.....	10	1,323	21	1,354
1919-1920.....	23	1,309	28	1,360
1920-1921.....	15	1,183	30	1,228
1921-1922.....	3	1,312	36	1,351
1922-1923.....		931	34	965
1923-1924.....	1	953	21	975
1924-1925.....	12	938	27	977
1925-1926.....		653	24	677
1926-1927.....	3	666	23	692
1927-1928.....	1	570	14	585
1928-1929.....	8	509	10	527
1929-1930.....		509	11	520
1930-1931.....		540	19	559
1931-1932.....	2	343	29	374
1932-1933.....		232	21	253
1933-1934.....	5	194	6	205
Total.....	300	51,535	3,812	55,647

GEORGES CÔTÉ,
Directeur des arpentages.

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

Département des terres et forêts,
Québec, 30 juin, 1934.

APPENDICE No 6

ÉTAT des encaissements du Département des Terres et Forêts pour
les douze mois expirés le 30 juin 1934.

Bois et Forêts		\$1,716,436.76
Terres de la Couronne.....		15,580.18
Biens des Jésuites.....		5,232.62
Divers.....		6,350.43
Biens en déshérence.....		1,337.07
Seigneurie de Lauzon.....		1,029.70
Pépinière de Berthier.....		2,281.04
SERVICE HYDRAULIQUE		
Forces hydrauliques, lots de grèves et à eau profonde, etc....	\$602,877.00	
Emmagasinement des eaux:—		
Rivière Shipshaw.....	6,156.85	
“ Jacques-Cartier.....	1,066.55	
“ Ha! Ha! (Rapides des Cèdres).....	308.18	
“ Ha! Ha! (Grand Lac “Ha! Ha!”).....	334.00	
Lac des Commissaires.....	500.00	
Lac Témiscouata.....	1,000.00	
		612,242.58
Remboursements.....		203,400.81
Total.....		\$2,563,891.19

THÉO. GIROUX,
Comptable en chef.

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

Département des terres et forêts,
QUÉBEC, 30 juin, 1934.

APPENDICE No 7

ÉTAT des dépenses du Département des Terres et Forêts, pour les douze mois expirés le 30 juin 1934.

Arpentages.....	\$211,750.00
Protection des Forêts.....	466,079.84
Service Forestier et Inspection des Terres.....	684,000.78
Reboisement.....	60,219.79
Service d'Hydroplans.....	20,000.00
Pépinière de Berthier.....	39,643.17
École d'Arpentage et de Génie Forestier.....	15,000.00
École des Gardes. "Entretien".....	14,900.00
École de Papeterie. "Entretien".....	29,468.05
Recherches Forestières. "Entretien".....	6,238.09
Radiodiffusion.....	27,152.07
Commission des produits forestiers.....	19,567.29
Commission des opérations forestières.....	3,171.03
Dépenses générales.....	69,623.67
	\$1,666,813.78

THÉO. GIROUX,
Comptable en chef.

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

Département des terres et forêts,
QUÉBEC, 30 juin, 1934.

APPENDICE No 8

26^{ÈME} RAPPORT ANNUEL DU CHEF
DU SERVICE FORESTIER

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon 26^{ème} rapport annuel comme chef du service forestier.

L'année 1933-34 a été fertile en événements importants.

Tout d'abord, il faut signaler une reprise sensible des affaires dans l'industrie forestière. Ainsi les coupes de 1932-33 avaient marqué le niveau le plus bas des exploitations forestières depuis un demi-siècle, atteignant à peine 492,730,901 pmp, soit un million de cordes de bois, tandis que celles de 1933-34 ont été de 980,470,518 pmp., soit près de deux millions de cordes, ce qui constitue une augmentation de 100%. Or, celles de 1934-35 ont non seulement débuté plusieurs mois avant le déclenchement ordinaire des opérations forestières, mais, s'il ne survient pas de contre-ordres, elles dépasseront 1,300,000,000 pmp, soit 2,600,000 cordes. Cette exploitation correspondra avec la moyenne générale des coupes faites depuis quinze ans sur les concessions forestières. Cependant, il ne faudrait point que l'on se fasse trop d'illusions à ce sujet. En effet, les prix payés pour le papier-journal sont loin d'être rémunérateurs. Pour les usines travaillant à pleine capacité, il est possible de joindre les deux bouts, mais, pour celles qui, faute de commandes, marchent à capacité très réduite, le problème de l'avenir ne laisse pas d'être angoissant. Il faudrait absolument obtenir un réajustement des prix, au moins de \$5.00 de plus par tonne et surtout une production soutenue, au moins 85% de la capacité de production des usines. Nous sommes encore loin de ces deux facteurs essentiels du succès.

Quant à l'industrie du bois de construction, il est vrai qu'elle a pu écouler la majeure partie des stocks encore non vendus à des prix plus élevés que ceux offerts l'an dernier, mais ceux-ci n'étaient pas encore très profitables. Le marché américain nous reste toujours fermé par l'impôt de la taxe additionnelle de \$3.00 les 1,000 pmp imposée en 1932. D'ailleurs, les exigences de la NIRA ont quelque peu contribué à ralentir les ventes possibles de bois aux États-Unis. Mais, chez nos voisins comme ici, l'industrie de la construction est

encore peu active et les vendeurs de matériaux rivaux du bois sont très agressifs pour remplacer le bois dans les quelques travaux qui surgissent de temps à autre. Par contre, le marché anglais a été assez bon. Les demandes d'achat furent très nombreuses mais les prix offerts étaient plutôt faibles. Néanmoins, il s'exportera cette année au moins 300,000,000 pmp de bois à destination de l'Angleterre, bois qui proviendront des provinces de l'est du Canada, sans compter la large part que la Colombie-Anglaise s'est taillée dans les importations de bois du Royaume-Uni, grâce à l'activité de ses marchands et de ses représentants dans les divers pays importateurs de bois. Il faudrait absolument que nos industriels de l'est canadien fassent de même s'ils veulent conserver leur situation sur le marché anglais.

Des démarches nombreuses furent faites, également, par les agents de compagnies de papeteries et de mines venant de France, de Hollande, d'Allemagne, etc., pour acheter ici soit des rondins pour les usines de papier soit des étais pour les mines. Autrefois, c'était la Russie qui fournissait ces pays; mais depuis quelque temps, les soviets sont devenus exigeants sur la qualité des bois qu'ils offrent, et ils veulent vendre aussi des qualités inférieures et obtenir des prix meilleurs pour l'ensemble. Nous n'en sommes pas surpris, car à peine 15% du volume total exploité par les Russes était exporté. Cette sélection était trop onéreuse, aussi cela ne pouvait durer. D'ailleurs les forêts de tous les pays produisent des bois de qualités et de dimensions diverses, et l'on ne peut obtenir un profit raisonnable qu'en écoulant tous les produits de quelque qualité qu'ils soient. C'est le mal dont souffre présentement notre propre industrie de bois, les acheteurs réclament du papier ou des sciages de haute qualité et n'offrent que des bas prix, alors que les produits de valeur secondaire sont pratiquement refusés. Avec la reprise générale des affaires, cette situation insolite prendra sûrement fin.

Il existe nombre de projets pour remplacer les taudis par des maisons salubres, mais on se contente de parlementer. Aucun projet d'importance nationale n'a encore été mis de l'avant. Il faudrait galvaniser l'industrie du bâtiment qui est l'une des plus importantes dans tous les pays. Au moins 20% de la population du Canada est affectée directement par la prospérité ou l'adversité de cette industrie. L'on devrait chercher à poursuivre des grands travaux de construction pour mettre fin au chômage persistant de ces malheureux ouvriers et techniciens.

L'agitation au sujet des salaires des ouvriers forestiers a nécessité une enquête. Finalement une loi a été adoptée pour constituer une Commission de surveillance et de contrôle des opérations forestières. La même chose s'est faite au Nouveau-Brunswick alors que dans la province d'Ontario, on a jugé bon de ne nommer qu'un commissaire enquêteur.

Cette commission s'est mise à l'oeuvre et travaille non seulement à obtenir un salaire raisonnable pour les opérations actuellement en progrès, mais aussi à faire compenser les ouvriers qui au cours des opérations de 1933-34 n'ont pas reçu des gages suffisants. Elle s'est aussi occupée de faire corriger les diverses questions dans les contrats passés entre les entrepreneurs et compagnies forestières, afin que les exploitations se fassent conformément aux lois et règlements qui les concernent.

Un arrêté-du-conseil a établi l'emploi obligatoire de la corde de 128 pieds cubes dans les exploitations faites sur les terres de la Couronne. Un autre décret a rendu le mesurage obligatoire sur le parterre des coupes.

Nous nous occupons de codifier les règlements de mesurage afin de les distribuer aux mesureurs pour les guider dans leurs travaux.

La Commission des produits forestiers a continué son travail de propagande en faveur d'un emploi plus général du bois de chauffage et du charbon de bois ainsi que des bois de la province dans les constructions publiques. Elle a remporté de nouveaux succès dans cette mission si profitable pour les petits propriétaires et industriels forestiers. Elle a également donné beaucoup d'attention au commerce d'exportation des bois, travaillant en coopération avec la Canadian Lumbermen's Association, pour envoyer un délégué en Angleterre pour plaider la cause de nos bois. Les provinces d'Ontario et du Nouveau-Brunswick ont contribué comme nous, dans les frais de cette mission. Quelques mois plus tard nous coopérons encore financièrement avec les mêmes groupements pour faciliter le voyage du délégué du Bureau des bois francs. Ces deux missions ont été fructueuses, l'augmentation dans le volume de nos exportations de bois en est une preuve convaincante.

Des réductions de droits de coupe ont été accordées aux industriels forestiers pour les aider à continuer leurs exploitations. D'autres furent aussi décrétées pour accélérer l'exploitation des forêts sur la Rive Sud, notamment celles de la Gaspésie, où des

insectes y font des ravages alarmants dans les peuplements d'épinette. La crise a empêché cette exploitation d'être aussi intense que désirée, mais nous prévoyons qu'il sera possible de sauver une bonne partie des bois endommagés. Un montant de \$2,000 a été affecté pour l'achat de parasites, destinés à combattre cet insecte, la mouche-scie de l'épinette, qui progresse rapidement vers l'ouest de la province. Nos concessionnaires forestiers ont fait leur part dans l'achat de ces insectes parasites.

Nous avons continué à surveiller les exploitations forestières pour obtenir une bonne observation des lois et des règlements divers. Nos réinspections des coupes établissent qu'il y a un progrès sensible dans les coupes, car l'on donne plus d'attention à la protection des jeunes arbres et semis qui constitueront la forêt future.

L'inventaire des forêts affermées et non affermées s'est poursuivi lentement mais efficacement. Nous avons augmenté les superficies inventoriées de 6,787 milles carrés, ce qui porte l'ensemble des forêts inventoriées et aménagées ou en voie de l'être à 77,098 milles carrés, soit 38.7% de l'aire totale des forêts situées au sud du 52° parallèle de latitude nord. Le même travail d'aménagement se poursuit sur nos réserves cantonales qui nous permettent de fournir du bois aux villageois demeurant aux environs.

Nos travaux de reboisement ont nécessité l'emploi de 3,724,770 plants provenant de nos diverses pépinières qui ont actuellement un stock total de 25,902,200 plants. La cueillette des semences forestières sera reprise cet automne vu que l'année semble être très bonne pour la production de certaines semences, comme celles de l'épinette, que nous pourrions acheter à bon marché et ainsi reconstituer nos réserves de graines d'arbres.

La classification des sols forestiers s'est poursuivie par l'emploi de dix équipes de techniciens et de la commission de revision des classifications. Nous avons visité des terrains couvrant 4,520 milles carrés.

Nos écoles forestières ont continué de progresser malgré que leur recrutement fut plutôt faible, à cause de la difficulté pour les élèves et diplômés de se procurer du travail. L'École forestière a accordé 4 nouveaux diplômes, ce qui porte le total des gradués de cette institution à 130 ingénieurs forestiers. L'École des gardes fondée en 1924, a reçu 299 élèves et accordés jusqu'à date 167 certificats à ses di-

plômés, dont la majeure partie se qualifient également comme mesureurs de bois. Enfin l'École de papeterie, aussi fondée en 1924, a donné des cours à 116 élèves et décerné 43 diplômes.

Ces diverses institutions permettent au gouvernement et aux compagnies forestières de trouver, parmi les citoyens de la province tous les techniciens dont ils ont besoin pour l'exploitation de nos forêts.

CONCESSIONS FORESTIÈRES

L'aire totale des concessions affermées, était durant l'exercice 1933-34, de 77,935 milles carrés. En 1929-30, l'ensemble des forêts affermées formait un total de 81,095 milles carrés, ce qui jusqu'ici a été le maximum des étendues sous permis de coupe. Depuis, soit par suite de la vente des lots de colonisation, soit par l'abandon ou l'annulation de permis de coupe de bois ou bien par le retrait de terrains pour la création de réserves cantonales ou de réservoirs régulateurs des eaux, etc., au delà de 3,000 milles carrés ont été successivement distraits des superficies affermées pour la coupe du bois.

Actuellement, il y a 36,565 acres qui ont été ainsi retraites des permis de coupe, vu que ces dernières surfaces étaient ou devaient être submergées définitivement par les eaux retenues par des barrages réservoirs, érigés en différents points de la province.

Le taux de la rente foncière a été fixé à \$8.00 par mille carré pour les permis renouvelés durant l'exercice 1934-35—alors qu'il était de \$5.00, pour les deux années précédentes. Pour l'exercice 1931-32, il avait été abaissé à \$3.00, tandis que durant la période 1924-25 à 1930-31, ce taux était de \$8.00. Auparavant, pour la période de 1918-19 à 1924-25 il était de \$6.50 par mille carré. Le revenu de cette source en 1933-34, s'est élevé à \$387,396.81 (voir annexe No 19).

Trois transports ou transferts de concession forestière furent autorisés durant l'exercice terminé. Nous avons perçu \$9,660.00 en primes de transfert.

Aucun affermage de concession forestière n'a eu lieu durant les douze derniers mois.

La superficie totale des concessions forestières (au 1er janvier 1934), détenues pour les fins de production de bois de papier était de 67,567 milles carrés, soit 86% de l'aire totale affermée.

EXPLOITATION DES CONCESSIONS FORESTIÈRES

Les coupes de l'exercice 1933-34 forment un grand total de 980,470,518 pmp., comparativement à 492,730,901 pmp. pour l'année précédente. Il y a donc eu un accroissement considérable, près de 100%, dans le volume des bois exploités en 1933-34. Cette amélioration se poursuivra également au cours des opérations de 1934-35 qui seront probablement de 50% plus élevées que celles de l'exercice que nous étudions maintenant. De plus, les coupes actuelles ont débuté beaucoup plus tôt que d'habitude, car, au début de juin, 1934, il y avait déjà des centaines de bûcherons au travail. Au moins 300,000 cordes de bois de papeterie auront été écorcées au cours du printemps et de l'été 1934; et cela, tant dans les concessions forestières que dans les forêts privées. Nous craignons beaucoup que certains exploitants forestiers ne soient trop optimistes, car rien ne semble justifier une pareille reprise des coupes. Aussi nous appréhendons que beaucoup de propriétaires privés (colons, cultivateurs, etc.), après avoir dépensé beaucoup d'efforts et d'argent pour couper et écorcer de grosses quantités de bois, ne puissent les vendre avantageusement. Comme l'industrie du papier n'est pas encore hors de danger, loin de là, nous exhortons les producteurs de bois à être prudents, d'éviter la surproduction, qui provoquera inévitablement la mévente de leurs produits.

Voici le détail des bois exploités en 1933-34: —

Bois verts	47,457,433 billes renfermant	658,036,130 pmp.
“	580,897 cordes	290,448,500 “
Bois avariés par		
le feu, etc.	1,880,623 billes	24,026,885 “
“	15,918 cordes	7,959,999 “

L'on remarquera que la proportion des bois avariés qui furent exploités en 1933-34—atteignait à peine 3% du volume total, alors que dix ans plus tôt, cette proportion dépassait parfois 40% du total des bois coupés. La principale raison de cette diminution continuelle provient du fait que, depuis 1924, nous avons eu peu d'incendies forestiers aussi calamiteux qu'avant.

Si l'on en croit les partisans de la théorie du cycle solaire, il est possible que nous ayons, de nouveau et avant peu, de grandes sécheresses, que nos forêts soient exposées à de nouvelles dévastations

par le feu. Néanmoins nous espérons que la bonne organisation qui s'est perfectionnée chaque année pour la protection de notre domaine forestier, saura maîtriser les méfaits de la vague rouge.

D'ailleurs, l'éducation du public est telle aujourd'hui que l'on ne trouve plus les cas de négligence et de malveillance d'autrefois. Il s'en produit encore, il est vrai, mais ils sont plutôt rares; d'ailleurs, la vigilance de nos gardes-feux réussit généralement à en réduire les effets néfastes. A tout événement, il faut se féliciter de ce que les incendies forestiers ne soient plus aujourd'hui le principal facteur de la diminution de notre richesse forestière. Par contre, depuis quelques années, ce sont les insectes qui, comme la mouche-scie de l'épinette, provoquent l'annihilation de peuplements étendus. Ce sont ces bois en perdition qu'il faut exploiter avant qu'ils ne soient devenus une perte totale.

Malheureusement, les conditions actuelles du marché des bois obligent les exploitants à se montrer beaucoup plus soigneux dans le choix des bois exploités. En effet, il faut que les pâtes de bois et que le papier soient de très bonne qualité. De même, les vendeurs de bois de papier constatent que les acheteurs américains sont très exigeants dans la qualité des pièces de bois, à leur réception aux États-Unis. Tout cela contribue à atténuer l'utilisation des bois de pauvre qualité.

Au cours de la décade 1923-24 à 1933-34, les coupes sur les terres de la Couronne ont varié comme suit :

Exercice 1923-24	total exploité	1,620,289,663	pmp.
“ 1924-25	“ “	1,336,779,979	“
“ 1925-26	“ “	1,589,949,409	“
“ 1926-27	“ “	1,786,717,542	“
“ 1927-28	“ “	1,346,525,311	“
“ 1928-29	“ “	1,252,581,257	“
“ 1929-30	“ “	1,407,124,696	“
“ 1930 31	“ “	919,218,350	“
“ 1931-32	“ “	540,281,545	“
“ 1932-33	“ “	474,736,350	“
“ 1933-34	“ “	980,470,518	“ (approx).

L'année maximum est donc 1926-27—tandis que les coupes de l'exercice 1932-33 ont été les plus faibles enregistrées depuis un demi-siècle.

Les gains dans l'accroissement de volume des coupes sont à peu près uniformes dans toute la province, à l'exception des secteurs, comme la vallée de l'Outaouais, où il existe encore de riches peuplements de pin, car ce commerce n'est pas aussi actif que nous le souhaiterions.

Le nombre de chantiers s'est élevé à 2,233, comparativement à 1320, durant l'hiver précédent.

Parallèlement, le chiffre des ouvriers est passé de 16,461 en 1932-33, à 30,942 pour l'exercice 1933-34. La question du salaire des ouvriers forestiers était, l'hiver dernier, devenue si critique que le gouvernement dut nommer une commission pour enquêter à ce sujet dont le rapport fût distribué à la fin de la session du parlement. Une loi a été passée en même temps pour créer un organisme appelé la Commission de surveillance et de contrôle des opérations forestières, qui s'occupe activement et avec fermeté de protéger les intérêts des bûcherons et du gouvernement tant pour les coupes de 1933-34 que celles de l'année en cours.

Le nombre de femmes et d'enfants a un peu diminué, car, dans les chantiers du dernier exercice, il n'y avait que 1,294 femmes et 1,315 enfants, comparativement à 722 femmes et 918 enfants en 1932-33, alors que les coupes de ce dernier exercice étaient inférieures de moitié de celles de 1933-34. Ce recul ne peut être que bienvenu. Nous espérons qu'avant peu nous ne verrons plus de femmes ni d'enfants en bas de seize ans, dans les chantiers. D'ailleurs, les difficultés que les compagnies éprouvent au sujet des salaires de leurs ouvriers vont obliger la plupart d'entre elles d'avoir des camps en régie ou de suivre un système mixte comme celui de l'Anglo-Canadian Paper Co., où le contremaître est intéressé, autant que l'entrepreneur l'est, dans le volume des coupes tandis que ses ouvriers sont recrutés, nourris et payés par la compagnie, d'après leur rendement individuel. Dans ces deux modes d'exploitations, l'on rencontre rarement des femmes et très peu d'enfants.

Souhaitons la généralisation de ces deux systèmes, plutôt que de l'ancien système de coupe à l'entreprise qui, dans certains cas, constituait un véritable asservissement du bûcheron et de sa famille.

• Pour la première fois, nous devons rapporter ici que des troubles sont survenus dans certaines exploitations forestières, qui ont amené un état de grève et l'abandon du travail pendant quelques semaines. Le rapport de l'enquête concernant la grève des ouvriers dans la région de Rouyn a établi, hors de tout doute, que ces troubles avaient été suscités par des agents spéciaux, venus de l'extérieur et que même une femme était mêlée à cette agitation. C'était la même organisation qui a causé l'hiver dernier tant de dérangements et de dommages dans les exploitations forestières de l'Ontario et de la Colombie anglaise. En deux autres endroits de la province de Québec, à la suite de la venue d'étrangers, il y a eu des commencements de grève, mais l'action énergique des autorités, le bon sens de nos gens ont préservé notre province de ce fléau.

Nous avons raison de craindre que ces menées dangereuses ne se répètent l'hiver prochain. Déjà il y a des troubles de rapportés dans les autres provinces. Plusieurs scieries et dépôts importants de bois ont brûlé dans des circonstances plus que suspectes, qui laissent appréhender que ces agitateurs ne désarment pas. Il faudra donc être sur nos gardes pour étouffer dès le début toute affaire pouvant amener la répétition des grèves de l'an dernier.

N'oublions pas que la présence des fomenteurs de grèves a même occasionné l'arrêt de l'usine de papier de Dolbeau, pendant quelques semaines. D'autres usines ont failli subir le même sort. On ne doit pas se le cacher, il y a une organisation communiste très active qui a pour mission de paralyser notre industrie forestière coûte que coûte. Espérons que nos braves ouvriers de la forêt et des usines ne se laisseront pas leurrer par les propos trompeurs de ces faux apôtres. Il y a d'autres moyens d'obtenir un ajustement, une rétribution juste et équitable. Les ordonnances de la Commission de surveillance et de contrôle des opérations forestières ont amélioré sensiblement le sort des bûcherons; tous les griefs des ouvriers forestiers sont maintenant entendus et étudiés par des commissaires compétents, intègres et impartiaux. Il n'y a donc pas lieu de paralyser les efforts des compagnies forestières par des grèves intempestives qui feront uniquement l'affaire de nos compétiteurs. Cette agitation est trop rapprochée des événements de Londres, de la réduction des contingentements de bois russes sur le marché anglais, pour ne pas comprendre d'où nous viennent tous ces ennus.

Nous avons plus que doublé le nombre de visites des coupes, car elles se sont élevées à 17,566, soit une moyenne de 7.9 par campement alors que l'an dernier cette moyenne n'était que de 6.5. De même, nous avons réussi à accroître le nombre de vérifications des mesurages, obtenant 6,975 vérifications comparativement à 1,933 l'hiver précédent. Si l'exploitation des forêts suivait un programme régulier, comme la chose se produit en Europe, si les coupes débutaient partout à la même époque, il serait facile d'organiser une surveillance identique chaque année, mais la marche des exploitations suit ici un cours très irrégulier ainsi qu'on pourra en juger par le nombre de campements qui ont débuté dans les différents mois de l'année.

PÉRIODE 1930-31 à 1933-34

	Nombre de chantiers (4 années)	% par mois
Mai.....	44	0.65
Juin.....	106	1.56
Juillet.....	49	0.72
Août.....	146	2.15
Septembre.....	795	11.69
Octobre.....	2,226	32.74
Novembre.....	1,860	27.36
Décembre.....	929	13.66
Janvier.....	399	5.87
Février.....	143	2.10
Mars.....	73	1.07
Avril.....	29	0.43
Total.....	6,799	100. %

A plusieurs campements, l'on ne travaille que durant quelques semaines, arrêtant les coupes pour diverses raisons, alors que le petit nombre de chantiers seulement est en marche de l'été jusqu'à Pâques.

Il arrive même que des hommes soient gardés, dans quelques chantiers pour y continuer les coupes et le charroyage jusqu'au début du flottage. Tout cela rend notre contrôle difficile et surtout onéreux. Nous avons dépensé \$182,227.02 en 1933-34—y compris \$14,646.55

déboursés pour les bons de pension donnés par nos hommes, soit une moyenne de \$0.1858 les 1000 pmp. Ceci comprend les sommes déboursées pour les travaux de mesurage faits en régie par le Service forestier et dont le coût nous sera remboursé éventuellement, de sorte que le prix de revient de notre surveillance est un peu plus faible que celui mentionné plus haut.

Nous avons employé 392 personnes pour le contrôle des coupes et la vérification du mesurage des bois coupés sur les concessions forestières, à savoir:

17 ingénieurs forestiers	34 inspecteurs forestiers
16 vérificateurs des mesurages	48 mesureurs et assistants
5 commis.	272 gardes-forestiers et assistants.

On trouvera dans les annexes Nos 18 et 19 les détails des bois coupés sur les concessions forestières, tant par essences que par catégorie de produits dans les différents districts forestiers de la province, de même que les sommes perçues pour droits de coupe, rente foncière, etc.

Pour venir en aide aux industriels forestiers, les droits de coupe ou royautés, durant l'exercice 1933-34, furent réduits, sujets cependant à certaines conditions, comme suit:

I—Billes pour sciage:

a) Épinette, sapin, cèdre, bouleau, pins	\$1.00 les 1,000 pmp.
b) Bois francs	1.50 " " "

II—Bois de papier:

Épinette, sapin, pin gris:	2.00 les 1,000 pmp.
	ou
	1.00 la corde de 128 pds. cubes.

III—Bois d'épinette, de sapin brûlés ou détruits par les insectes:

	\$1.35 les 1,000 pmp.
	ou
	0.675 la corde de 128 pds. cubes.

Pour forcer les concessionnaires à payer des salaires équitables à leurs ouvriers, ces réductions étaient conditionnelles. Ainsi les exploitants devaient payer des salaires équitables et c'est grâce à cette condition que la Commission de surveillance et de contrôle des opérations forestières peut exiger que les ouvriers soient compensés, sinon la réduction n'est pas accordée.

Pour obtenir la réduction accordée aux fabricants de bois de sciage, les concessionnaires sont tenus de fournir un état assermenté de la production de leur scierie. Ceci nous permet de suivre la transformation des bois exploités sur les concessions forestières. Nous constatons ainsi que, sur le total des bois coupés en 1932-33, l'on a utilisé :

61,545,582	pmp	soit	12.5%	pour	des	bois	de	sciages
429,117,588	"	"	87.1%	"	"	pâtes	de	bois
372,676	"	"	0.7%	"	"	traverses,	poteaux	
1,694,915	"	"	0.3%	"	"	permis	gratuits.	

HYGIÈNE ET ACCIDENTS DANS LES COUPES DE BOIS SUR CONCESSIONS FORESTIÈRES

Nos gardes-forestiers ont constaté que, au cours des coupes de 1933-34, sur un total de 2,233 campements, il y en avait :

89	qui	étaient	très	bien	tenus
1,423	"	"	bien	tenus	
191	"	"	assez	bien	tenus
182	"	"	médiocrement	tenus	
347	"	"	mal	tenus.	

Il nous fait plaisir de mentionner ici que la Législature, au cours de la dernière session, a accordé des pouvoirs spéciaux au Service provincial d'hygiène lui permettant d'exiger que les chantiers forestiers soient non seulement construits convenablement mais aussi entretenus proprement. Nous souhaitons que les inspecteurs de ce contrôle soient nombreux et énergiques, car il y a nombre de jobbeurs qui pourront difficilement se mettre à la page, vu que leurs propres habitations ne sont pas toujours des modèles d'ordre et de propreté.

Les accidents rapportés lors des coupes de 1933-34 ne s'élèvent qu'à 164 cas au lieu de 238 l'hiver dernier. Heureusement aucun de ces accidents ne fut mortel. Par contre, au cours du flottage, il y eut plusieurs noyades.

Comme nous l'écrivions dans notre dernier rapport annuel "avec l'abondance de travail, les accidents en forêts sont généralement moins fréquents". La propagande faite auprès des ouvriers forestiers pour les engager à se montrer plus prudents, à bien soigner leurs blessures dès le début et surtout la présence de médecins et l'établissement d'hôpitaux à proximité des coupes, tout cela contribue à atténuer les effets d'accidents et à empêcher parfois qu'ils ne deviennent mortels ou que l'accidenté ne reste infirme. Il y a encore beaucoup de progrès à faire, mais il nous fait plaisir de constater une amélioration sensible dans cette direction.

MESURAGE DES BOIS

Les examens des candidats au diplôme de mesureur de bois ont été tenus à la pépinière de Berthier, le 31 mai, les 1 et 2 juin, 1934. Sur 21 candidats, 13 ont obtenu leur permis de mesurer (voir annexe No 12 pour les noms des nouveaux mesureurs de bois.)

Durant le dernier exercice, il a été émis 1,680 cartes d'identification et 849 mesureurs et vérificateurs ont été employés par les sociétés forestières et par le gouvernement.

Parmi les améliorations importantes qui ont été introduites cette année, il faut mentionner, en tout premier lieu, l'adoption officielle de la corde de 128 pieds cubes. Plusieurs compagnies, en ces dernières années, sous prétexte d'obtenir un rendement plus exact des bois qu'elles exploitaient donnaient leurs contrats en cordes renfermant 144 pieds cubes, 156 pieds cubes, et parfois beaucoup plus. Bien entendu, lorsqu'il s'agissait de régler leurs comptes de droits de coupe avec le gouvernement, ces empilements étaient réellement convertis en cordes de 128 pieds cubes, vu que notre droit de coupe est basé sur ce facteur. Toutefois, malgré nos protestations, cette coutume tendait à se généraliser. La Commission de surveillance et de contrôle des Opérations forestières ayant constaté que cette pratique avait des résultats néfastes pour la compensation à payer

aux ouvriers forestiers, il fut décidé de supprimer l'emploi de toute corde autre que celle de 128 pieds cubes dans le mesurage des bois exploités sur les terres de la Couronne, même en ce qui concernait les rapports entre les concessionnaires et leurs entrepreneurs et ouvriers. Cette excellente mesure met donc fin à toute équivoque à ce sujet.

Une autre amélioration non moins considérable a été d'obliger les concessionnaires à faire mesurer tous leurs bois sur le parterre des coupes, avant leur charroyage ou vidange. De cette façon, le mesurage se fait beaucoup plus tôt et avec plus d'avantages; de plus, les bois étant bien empilés et reposant sur des longerons sont faciles à identifier et se cubent plus aisément. Enfin, s'il y a contestation au sujet du toisage des bois, on peut exécuter les expertises nécessaires, en temps opportun, alors que si le mesurage se faisait sur la glace des lacs ou rivières, il arriverait souvent qu'une partie serait parfois recouverte par les eaux glacées et pratiquement très difficiles à mesurer.

Nous nous occupons de codifier les règlements du mesurage, afin de guider les mesureurs dans leur travail. Ici, encore, il s'était glissé des abus, car certaines compagnies avaient jugé bon d'émettre des instructions à leurs mesureurs, sans les soumettre au préalable au ministère. Nous avons protesté vigoureusement dans chaque cas, et exigé que ces instructions soient totalement supprimées. L'adoption d'instructions uniformes et bien définies pour le mesurage aura pour effet de mettre fin à ces tentatives d'influencer les mesureurs, chose qui ne peut être tolérée. D'ailleurs, seul le ministre des Terres et Forêts a le droit d'émettre des instructions aux mesureurs, vu que c'est lui qui décerne les permis de mesurer les bois coupés sur les terres de la Couronne.

Nous avons continué de mesurer tous les bois coupés, soit en vertu de permis spéciaux, soit sur les concessions affermées depuis 1926. Cette pratique est absolument satisfaisante pour le concessionnaire ou le permissionnaire, de même que pour ses entrepreneurs et ouvriers. Il n'y a donc aucune raison de différer davantage à prendre le contrôle de tout le mesurage sur les terres de la Couronne. C'est ce que vous avez d'ailleurs décidé de faire, à partir du 1er mai 1935, et le service forestier sera prêt pour exécuter ce travail à votre satisfaction et à celle des intéressés.

Une autre réforme proposée en même temps, c'est l'interdiction de l'emploi de toute autre unité de mesure que le pied cube. Cette innovation sera bienvenue de tous, car le pied cube est effectivement la seule unité pouvant rendre justice à tous les intéressés. La Couronne vendant des arbres, c'est-à-dire des bois sur pied, ne peut modifier l'unité de mesure pour les fins diverses poursuivies par chaque concessionnaire, ou permissionnaire. Ainsi, que nous le mentionnons plus haut, la proportion des bois convertis en sciages est maintenant tombée à moins de 15% du volume total des coupes, alors qu'il y a trente ans, la majeure partie des bois exploités servaient à la fabrication de bois de construction. Il est plus facile pour accommoder les concessionnaires lorsqu'il est réellement nécessaire de le faire, de modifier l'échelle des droits de coupe pour les divers produits de la forêt, et c'est ce que nous faisons d'ailleurs depuis assez longtemps.

Cette standardisation nous permettra de mieux apprécier le volume total des bois exploités dans les forêts affermées. Les comparaisons des statistiques forestières avec celles des autres pays pourront se faire également avec plus d'exactitude qu'auparavant. D'ailleurs depuis dix ans, nous établissons les volumes des bois inventoriés uniquement d'après le pied cube.

Au cours de l'année 1929, l'Institut international d'agriculture s'est occupé, à la suite d'un voeu émis par le Congrès international de sylviculture, d'effectuer une enquête sur la standardisation métrique des mesures du bois. On a obtenu 216 réponses de la plupart des pays consultés. La majeure partie de ceux qui ont répondu se sont déclarés en faveur de l'adoption du système métrique. Toutefois, dans les pays comme le nôtre, où le système métrique n'est pas encore en vigueur l'on a proposé d'employer le système cubique, en attendant cette autre réforme si désirable à tous les points de vue.

L'opinion que nous eûmes alors l'avantage d'exprimer sur cette question est consignée au rapport de cette enquête internationale.

D'ailleurs, nous avons toujours été, comme tous les forestiers, en faveur de nous débarrasser des unités de mesure désuètes. Par conséquent, ce mouvement ne peut-être que bienvenu de tous nos ingénieurs forestiers, comme des concessionnaires qui ont bien étudié ce problème.

Depuis plusieurs années nous avons poursuivi des expériences sur le volume des bois afin de connaître le défilement moyen des billes suivant leurs essences, leurs longueurs, leurs diamètres extrêmes. De même, nous avons cherché à savoir quels seraient les facteurs de conversion à employer pour convertir en pieds cubes le volume des bois mesurés d'après le barème de Québec, en pieds mesure de planche, et vice versa. Nos gardes-forestiers ont reçu instruction de cuber chaque fois que possible les mêmes lots de bois en pieds cubes et en pieds mesure de planche pour mieux se renseigner et pour les habituer au changement que vous vous proposez de faire l'an prochain. Ainsi au cours de l'exercice 1933-34, sur 1,752 vérifications de bois empilés, notre personnel en a fait 1,158 en même temps au pied cube; sur 2,612 autres vérifications faites d'après le pied mesure de planche, il y en a eu 1,453, où nos gardes-forestiers ont fait les calculs en même temps au pied cube.

C'est pour ces raisons que nous pouvons vous assurer, monsieur le ministre, que le service forestier est prêt non seulement à mesurer tous les bois coupés sur les concessions forestières, mais aussi à adopter uniquement le pied cube pour déterminer le volume de ces bois.

INVENTAIRES, AMÉNAGEMENTS ET RECHERCHES FORESTIÈRES

Le personnel de ce bureau, dirigé par M. J.-Ed. Guay, I.f., comprend onze ingénieurs forestiers, assistés de plusieurs inspecteurs ou gardes-forestiers, chargés du contrôle des inventaires des forêts, des projets de coupe par exception, des travaux de recherches forestières, etc.

L'inventaire de nos ressources forestières se poursuit moins activement qu'avant la crise. En effet, plusieurs compagnies, ont non seulement cessé toute activité du genre sur le terrain, mais ont même suspendu la compilation des renseignements recueillis par leurs ingénieurs forestiers dont quelques-uns ont été mis en disponibilité. Le gouvernement a cependant continué d'accorder des contrats pour l'inventaire des forêts non-affermées.

Voici les rapports reçus au cours des douze derniers mois:

a)—Inventaires exécutés par les concessionnaires forestiers;—

	SUPERFICIES
(1)—Anglo-Canadian P & P Co., fait par MM. Provencher et Porter, Ing. forestiers	582 milles carrés
(2)—N.B. Int. Paper Co., fait par L. S. Webb, I.f.	1,187 “ “
(3)—Jas. McLaren Co. Ltd., fait par D. W. Jamer, I.f.	1,541 “ “
soit en tout 3,310 milles carrés contenant 16,461,046 cordes de bois résineux, sans compter les bois feuillus.	

b)—Inventaires transmis par des ingénieurs forestiers consultants employés, en vertu de contrats, par le ministère:—

	SUPERFICIE
(1)—Bassin riv. Bell et Laflamme fait par M. A. Bourget, I.f.	921 milles carrés
(2)— “ “ “ Piashtibaie, fait par D. Brousseau, I.f.	409 “ “
(3)— “ “ “ Chamouchouane fait par E. Ménard, I.f.	517 “ “
(4)— “ “ “ St-Maurice fait par G.-H. Bernier, I.f.	301 “ “
(5)— “ “ “ Chicoubiche fait par B. Guérin, I.f.	300 “ “
(6)— “ “ “ Romaine fait par A. Massé, I.f.	1,029 “ “

soit un total de 3,477 milles carrés de forêts vierges renfermant un total de 1,360,880,000 pieds cubes ou environ 13,000,000 cordes de bois résineux et 156,438,725 pieds cubes ou 1,500,000 cordes de bois feuillus.

Le total des forêts non affermées qui ont été inventoriées depuis 1928 est de 33,071 milles carrés; à ceci il faut ajouter 538 milles carrés de réserves cantonales, ce qui porte à 33,609 milles carrés les forêts inventoriées aux frais du gouvernement. Si l'on ajoute à ce total,

l'aire des concessions inventoriées soit 43,489 milles carrés l'on obtient un grand total de 77,098 milles carrés, soit 38.7% de la superficie des terres de la Couronne situées au sud du 52° de latitude nord.

Des monographies ont été préparées sur la richesse forestière des bassins des rivières Bersimis, Bell, Mégiscane et Moisie. Ces compilations seront poursuivies aussi rapidement que possible. Nous publions à la page 39 une évaluation des ressources forestières dans la province, basée sur les études et les renseignements recueillis jusqu'à date.

Les réserves cantonales de Falardeau, de Bernier, de Bégin et de Ouimet ont été inventoriées en 1933-34. Actuellement, nous avons 33 réserves cantonales, couvrant une superficie de 531 milles carrés qui sont aménagées.

La revision du plan d'aménagement des concessions de la Gulf Pulp & Paper Co., est commencée. D'autres revisions seront faites sous peu par les concessionnaires intéressés.

Quarante demandes de coupe, basées sur les rapports 44-B ont été étudiées par les ingénieurs forestiers de district et ceux du bureau des inventaires. La majeure partie des exploitations—toutes celles faites par exception aux règlements—sont contrôlées de cette façon. Les progrès réalisés par ce contrôle sont très appréciables.

De même la réinspection des coupes démontre que l'utilisation des arbres exploités est beaucoup plus intense qu'avant, car le pourcentage des déchets est inférieur à 3% du volume exploité. Nous comptons réduire ce chiffre graduellement. La protection donnée à la reproduction, aux jeunes tiges qui formeront la future forêt, donne de bons résultats car nos 2,345 parcelles échantillons, d'un dixième d'acre chacune, établies au cours de la surveillance des exploitations de l'hiver dernier, démontrent qu'il demeure sur chaque acre, après le passage des coupes 635 tiges de moins de 5 pouces de diamètre. C'est par l'éducation des ouvriers forestiers que nous arriverons à sauvegarder la reproduction dans une mesure encore plus satisfaisante.

Actuellement le total des inventaires transmis au service forestier, en vertu de l'article 69, chap 44. S.R.P.A. 1925, est distribué comme suit :

Régions ou Bassins	SUPERFICIES INVENTORIÉES							Volumes en cordes	
	En Eau		Dénudées ou Brûlés		Boisées		Totales	Bois résineux	Mo- yenne par acre
	Milles carrés	% relatif	Milles carrés	% relatif	Milles carrés	% relatif	Milles carrés		
Abitibi.....	1	5.0	6	30.0	14	65.0	21	131,182	11.0
Ottawa.....	1,181	10.7	1,674	15.2	8,125	74.1	10,980	27,786,540	4.0
St. Maurice et Batis- can.....	568	7.3	1,040	13.2	6,168	79.4	7,776	19,147,717	4.0
Saguenay et Parc Na- tional.....	560	4.3	2,361	19.5	9,549	76.2	12,460	61,725,789	8.2
Côte-Nord.....	365	5.2	1,863	26.5	4,809	68.3	7,038	34,335,936	7.6
Rive Sud.....	26	1.5	172	9.8	1,547	89.7	1,746	7,339,600	6.6
Gaspé et Matapédia.....	79	2.3	337	9.7	3,042	88.0	3,548	22,412,978	10.0
TOTAUX.....	2,781 m.c.	6.4%	7,454 m.c.	17.1%	33,254 m.c.	76.5%	43,489 m.c.	172,769,342 cordes	6.2 cordes

Comme l'aire totale actuelle des concessions forestières est de 76,800 milles carrés, il s'ensuit que 56. % de celles-ci sont maintenant inventoriées et en voie d'être aménagées. C'est un succès si l'on tient compte que ce travail a été fait entièrement aux frais des compagnies forestières et que plus de 15% des concessions ne sont pas exploitées par ceux qui en détiennent les permis de coupe. Aucune autre province ne possède autant de renseignements aussi précis sur ses forêts affermées et non affermées.

Un examen rapide du tableau qui précède démontre que la proportion en eau varie sensiblement. Pour l'ensemble des forêts du bassin du Saint-Laurent, elle est de 6.4%. Ce taux n'est pas trop élevé, car il faut prévoir pour les sources des réserves d'eau suffisantes: il faut des lacs et des savanes pour capter et retenir les eaux fournies par la fonte des neiges et par les pluies. Si l'on tolère que les eaux s'écoulent dès que les neiges fondent ou que l'orage est passé, il y a danger de crues trop fortes et par suite d'inondations, puis survient ensuite le manque d'eau, la sécheresse implacable. Il faut donc conserver à l'état boisé, les sources de nos rivières comme celles des affluents qui les alimentent, autrement c'est le désastre inévitable. Dans les périodes de grandes sécheresses, comme celles que nous traversons, l'on a pu constater combien était précaire l'état des cours d'eau qui n'étaient pas alimentés par des sources ou par des réservoirs situés en pays boisés.

Dans l'ouest américain et canadien, l'on a vu le résultat néfaste du déboisement à outrance, aussi prévoit-on, comme l'un des remèdes les plus sûrs pour enrayer les dommages causés par la sécheresse, de reboiser les étendues qui auraient dû demeurer en forêt. Par conséquent, dans tous les secteurs de la province, où le pourcentage des superficies occupées par les eaux est inférieure à 5% du bassin, il faudrait, se montrer très prudents dans le déboisement des forêts situées aux sources des rivières, autrement ces défrichements seront non seulement faits en pure perte mais ils entraîneront, à brève échéance, des dommages dont l'intensité augmentera d'année en année et qu'accentuera l'érosion des sols meubles ou légers qu'on y trouve généralement. Ces remarques s'appliquent surtout à la rive sud du Saint-Laurent, à la Gaspésie, où il y a déficience de lacs et de réservoirs naturels pour la régularisation des eaux car la superficie totale en eau n'y est que de 2% au maximum !!!

Ce tableau nous fournit aussi un exposé exact des pertes que la forêt a subies autrefois à la suite d'incendies calamiteux. Les superficies improductives (rocs nus, ou solds dénudés par des incendies répétés) occupent 17.1% du territoire inventorié. C'est trop, beaucoup trop!! La proportion de terrains improductifs ne devrait pas dépasser 10% au maximum, tant pour l'eau que pour les sommets occupés par des terrains rocheux et où l'altitude ne permet pas à la végétation de s'y implanter avec succès. A part la Côte-Nord, où l'on trouve les hauts plateaux du Labrador, et la Gaspésie, où les Shickshocks dressent leurs sommets au-dessus de 3,000 pieds, et du Parc National, qui a des montagnes assez élevées, l'on ne devrait point rencontrer de pertes de terrains dépassant 5%. Ces incendies se sont produits autrefois, avant que notre système de protection ne fut efficacement organisé; mais, avec la réapparition prochaine du cycle sec, il faudra intensifier les mesures de protection pour empêcher la vague rouge de causer de nouvelles pertes à notre domaine forestier.

En effet, ces accidents ont une répercussion profonde et le taux moyen de boisement dans les régions comme celles de l'Ottawa, du St-Maurice, où les incendies ont ravagé de grandes étendues au cours des quarante dernières années, est très faible; en effet, elles ont présentement des peuplements relativement pauvres, car leur moyenne à l'acre n'est que de 4 cordes, alors que le volume moyen des forêts de la province de Québec est de 6.2 cordes. Si l'on compare cette moyenne avec celles des autres pays, l'on constatera que nous sommes moins riches que nous devrions l'être et qu'il faudra exiger de nos exploitants plus de prudence dans les exploitations pour que les territoires exploités ne présentent que peu de chances aux progrès des incendies. De même, l'on doit diriger les coupes vers les territoires où des bois sont en voie de disparition par suite des feux, des chablis, des épidémies d'insectes, de champignons, etc. L'exploitation des forêts devenues caduques se recommande fatalement. Par contre, la mise en défens des forêts de moins de 60 ans et la conservation des jeunes arbres formant la reproduction sont des mesures additionnelles pour assurer la récupération rapide et certaine de nos forêts. Beaucoup de progrès dans cette direction ont été obtenus depuis la mise en vigueur de la loi des inventaires. Il faudra résister à toute tentative d'excéder la possibilité de la forêt, il faudra mettre en réserve une part de la possibilité non seulement pour être à l'abri d'accidents, de catastrophes dues aux incendies, aux fléaux épidémiques, comme à la réduction injustifiée du domaine forestier par la colonisation, afin

d'enrichir graduellement la forêt, de façon à ce que la moyenne par acre augmente sensiblement. Nous devons viser à avoir une forêt ayant une moyenne d'au moins dix cordes par acre et davantage, si possible. Plus le rendement moyen sera fort et plus le prix de revient du bois sera susceptible de diminuer.

CLASSIFICATION DES SOLS FORESTIERS

Le ministère des Terres et Forêts participe à la colonisation ou mise en valeur des terres neuves en s'occupant en coopération active avec le ministère de la Colonisation, de faire une étude des régions qui sont susceptibles d'être défrichées et exploitées profitablement par la culture des céréales et autres produits agricoles.

Une fois que le programme des territoires à inspecter est arrêté par les officiers des deux ministères, on organise les équipes de techniciens chargés de visiter les terrains pour déterminer quels sont les secteurs qu'il convient d'attribuer à la culture agricole et ceux qui doivent être gardés pour l'exploitation forestière.

Autrefois, lorsqu'un territoire n'était pas encore arpenté, les classificateurs recommandaient qu'il soit subdivisé en lots de fermes en tout ou en partie suivant sa valeur agricole. Une fois le canton subdivisé en lots de ferme, une nouvelle classification, beaucoup plus précise que la première était alors faite, pour décider quels sont les lots qu'il convient de mettre en vente immédiatement, quel sera le site du village, l'emplacement de l'église, et les routes indispensables pour assurer la circulation au nouveau groupement et le relier aux centres déjà établis.

Maintenant notre grande préoccupation est de faire la première inspection des sols avec le plus de précision possible, afin de pouvoir tracer immédiatement après cette première classification des plans d'arpentage et d'un réseau routier basés tous deux sur la topographie du terrain, la distribution et l'étendue des divers types de sols agricoles et forestiers. Ce mode de travail est plus économique et plus rapide, mais il coûte plus cher qu'une simple reconnaissance. D'un autre côté, il réduit les frais d'arpentage et de construction de chemins, puisque le lotissement et les travaux vicinaux sont faits exclusivement pour les secteurs importants où l'on trouve des terrains propres

à la culture agricole. De cette façon, on peut vendre les lots plus rapidement aux futurs colons. En autant que possible, il faut chercher à créer des rangs doubles, c'est-à-dire à faire coïncider les chemins avec les frontaux des lots et placer les bornes de ceux-ci près du chemin. C'est parfois une grande erreur que de vouloir tracer les chemins de rangs de façon à leur faire épouser rigidement le fronteau des lots car la topographie ne s'y prête pas toujours.

En quelques endroits de la Côte-Nord, nous avons, en accord avec le Service des arpentages, fait travailler simultanément un ingénieur forestier et un arpenteur qui s'occupaient l'un de classifier les terrains et l'autre de faire le lotissement des blocs propres à la culture suivant la situation de ces blocs et la topographie des lieux. Ce mode de classement et de lotissement devrait être adopté dans les pays accidentés là où les parcelles de terre arable sont de faible étendue.

Lorsqu'une classification est contestée ou qu'il est nécessaire de reclasser les lots encore non vendus pour savoir quels sont ceux qui peuvent être maintenant détachés des réserves forestières pour compléter les cadres d'un village, on fait alors intervenir la Commission de révision des classifications. Celle-ci comme on le sait, a été instituée à la suite d'une entente entre l'hon. M. Mercier, ministre des Terres et Forêts avec son excellence Mgr Courchesne, évêque de Rimouski et l'hon. M. Perrault, alors ministre de la Colonisation, pour organiser un groupement d'experts pour étudier ces cas litigieux. La Commission se compose de deux représentants du ministère des Terres et Forêts (service forestier), deux du ministère de la Colonisation (service des ventes et des inspections de lots), un délégué de l'évêque, et deux cultivateurs résidant dans la région examinée pour représenter les intérêts des colons.

Cette commission a commencé ses travaux en 1927, dans le comté de Témiscouata. Elle a beaucoup contribué à régler les difficultés survenues dans la région du Squatteck où l'on projetait de submerger de grandes étendues de terrain pour emmagasiner les eaux des divers tributaires du lac Témiscouata. Depuis, elle a continué chaque été à inspecter les terrains situés sur la rive sud, se déplaçant de Gaspé aux Cantons de l'est.

Les techniciens employés pour la classification sont les ingénieurs forestiers faisant partie du service forestier et du service des

inspections de lots, auxquels se joignent les agronomes désignés par le ministère de l'Agriculture pour travailler en coopération avec les représentants de ces deux ministères.

Nous ne craignons pas d'affirmer que ces travaux de classification sont aussi bien faits qu'il est possible de les faire économiquement, car en plus de l'examen du sol et du sous-sol, les ingénieurs forestiers s'occupent d'étudier la composition de la forêt, sa rapidité de croissance, ainsi que la flore herbacée, qui tous sont des indices précieux pour renseigner le classificateur sur la valeur agricole du sol. Il est beaucoup d'autres facteurs dont il doit tenir également compte comme la topographie, l'altitude, les conditions de drainage, les communications avec les centres, les marchés possibles pour les produits forestiers et agricoles dont pourra disposer le colon. Les classificateurs doivent aussi se renseigner sur les résultats déjà obtenus par les colons qui ont défriché aux environs des terrains d'une valeur à peu près identique. Un tel recensement est indispensable.

Ajoutons qu'il est rare qu'une classification soit finale, car il survient des faits qui peuvent modifier la possibilité de la mise en valeur des terrains. Ainsi la construction d'une route, d'un chemin de fer, l'établissement d'une usine importante, l'exploitation d'un gisement minier, etc., sont autant de facteurs qui bonifient les chances de cultiver un lot.

Naturellement, il faut tenir compte de la nécessité de préserver les sources des cours d'eau importants, autrement l'on s'expose à des accidents graves, à des perturbations profondes dans le régime des eaux. Il est indéniable que l'on doit conserver ces terrains à l'état boisé, afin de régulariser le débit des cours d'eau et prévenir les inondations parfois si désastreuses. De même, les terrains dont le sol est léger, qui présentent une pente de plus de 25%, ne peuvent être déboisés sans danger d'érosion, de ravinement; il faut aussi les conserver à l'état boisé. Les sols superficiels ou très rocheux sont classés dans la catégorie des terrains douteux qu'on ne peut livrer à la colonisation qu'après que la plus grande partie du canton est améliorée par des travaux sérieux et permanents.

Il ne faut pas perdre de vue non plus que le colon n'a pas les moyens d'acheter du bois de chauffage et de construction. Il est même nécessaire qu'il en ait un surplus, pour en vendre au besoin,

afin de compléter son budget. Il faut donc prévoir non seulement aux terres à bois indispensables dans un pays comme le nôtre où l'hiver est rigoureux, mais il faut également constituer des réserves cantonales pour les besoins généraux de la nouvelle colonie et les demandes particulières de ceux qui n'ont pas ou n'auront plus suffisamment de bois sur leurs terrains.

L'oeuvre des classificateurs est donc plus complète et plus importante qu'on est porté à le considérer. N'oublions pas qu'il y a au delà de 4,000,000 d'acres, soit 40,000 fermes qui furent défrichées et cultivées au cours des cent dernières années et qui ont depuis été abandonnées pour diverses raisons. Il importe avant tout que les travaux du colon ne soient pas faits en pure perte sur un lot qui n'est pas cultivable. Le colon n'a pas le moyen d'acheter des engrais artificiels ni de payer des sommes considérables pour épierrier des anciennes moraines comme on en voit souvent. De même, le défrichement des savanes est une oeuvre de trop longue haleine et trop dispendieuse qui ne peut se faire que longtemps après que la colonie est établie. En Suède, on ne fait que commencer à mettre en valeur les tourbières. Notre pays relativement jeune a déjà entrepris le drainage de grandes savanes comme celle de Bagotville, on ne peut donc pas demander plus au gouvernement.

Les partisans de la colonisation ne doivent pas perdre de vue la nécessité de conserver des approvisionnements suffisants de matériel ligneux aux scieries ainsi qu'à nos pulperies et papeteries. Le ralentissement des exploitations forestières, au cours des trois dernières années, a eu une répercussion terrible dans nos campagnes et surtout dans les régions nouvelles. Il faut conserver un emploi pour la morte saison aux fils des cultivateurs et aux jeunes colons. Ils ne peuvent le trouver que dans les chantiers.

Il convient donc de ménager à nos industries forestières des réserves de bois suffisantes. De plus, il faut se rappeler que le ministère des Terres et Forêts obligeant les concessionnaires forestiers à inventorier et aménager leurs forêts, c'est-à-dire à établir un plan chronologique suivant lequel les coupes sont promenées suivant l'état de la forêt en diverses parties des concessions, il convient d'assurer la permanence à ces exploitations. On ne peut donc pas morceler continuellement une concession forestière, en détacher des tranches de lots à tout bout de champ, et exiger que le marchand de bois suive un plan d'aménagement.

La classification des sols forestiers doit être faite par des techniciens compétents, pouvant reconnaître à l'examen des caractères d'une forêt (il y a une grande différence entre un champ et un terrain boisé et en friche) si celle-ci peut être défrichée avec avantage pour le pays. Il faut que ces techniciens soient en mesure d'étudier toutes les données de ce problème économique pour faire des recommandations judicieuses et impartiales. Il ne convient pas d'écouter les récriminations de tous ceux qui réclament des lots à outrance, car les spéculateurs en bois de sciage, en bois de papier ne sont pas tous morts. Rappelons-nous le passé et efforçons-nous d'éviter ces mêmes erreurs. N'oublions pas qu'il faut dépenser \$1,000.00 au moins pour reboiser un lot de cent acres et que cette forêt ne sera guère exploitable avant une centaine d'années.

Il est possible de faire de la colonisation, mais la condition première c'est que le sol soit arable, fertile. Laissons les sols pauvres et superficiels à la culture forestière. Ce sera plus payant pour le pays. N'obligeons pas des malheureux à trimer sur des terres improductives pendant nombre d'années pour s'avouer finalement vaincus dans cette lutte, dont le résultat était inévitable.

D'après le rapport de M. R. Valin, I.f. en charge du bureau de classification, durant l'exercice 1932-33, nous avons eu sur le terrain:

- 1°.—Dix équipes de techniciens, dirigées par MM. Laroche, Touchet, Delisle, Hudon, Landry, Grandmont, Campagna, Duplessis, Frenette et Richard, qui ont examiné les conditions agricoles sur une superficie totale de 3,436 milles carrés.
- 2°.—La Commission de revision des classifications qui a concentré ses activités dans le comté de l'Islet et dans la Vallée de la Matapédia, examinant 627 milles carrés de territoire dans le premier cas, et 456 milles carrés dans le second.

Le personnel employé à ces divers travaux comprenait: 18 ingénieurs forestiers, 41 gardes-forestiers, 49 auxiliaires (agriculteurs, étudiants, ingénieurs et manoeuvres), monsieur l'abbé d'Amours, représentait son excellence Mgr Courchesne dans la Commission, alors que MM. Scott et Fréchette y représentaient le ministère de l'Agriculture.

Durant la même période, il a été transporté au ministère de la Colonisation 3,478 lots ou parties de lots, formant une superficie totale de 292,028 acres, provenant des régions suivantes:

1°.—Abitibi et Témiscamingue.....	1,074	lots
2°.—Lac-St-Jean—Chicoutimi—Saguenay.....	304	“
3°.—de Montmorency à Pontiac.....	246	“
4°.—de Témiscouata à Gaspé.....	1,763	“
5°.—de Kamouraska à Riv. Richelieu.....	91	“

Au cours de la période 1921 à 1934 inclusivement, le ministère des terres et forêts a transporté au ministère de la colonisation 39,012 lots ayant une superficie totale de 3,548,982 acres, ce qui a permis à ce dernier de vendre 24,392 lots ayant une superficie totale de 2,278,120 acres.

RÉSERVES CANTONALES

Tel que dit plus haut, au chapitre des inventaires, nous poursuivons l'inventaire de nos réserves cantonales en vue de les aménager. Ces travaux sont ralentis vu la grande demande de lots par des colons. Actuellement, nous avons 538 milles carrés d'aménagés, comprenant 17.73 milles carrés en surfaces lacustres, 17.53 milles dénudés, 24.94 milles ruinés par le feu et 261.88 milles en forêt, dont le volume est de 77,768,455 pieds cubes de résineux et de 72,207,411 pieds cubes de feuillus. Le volume moyen par acre de la partie boisée est de 875 pieds cubes, soit près de neuf cordes.

Nous continuons à augmenter le nombre et parfois l'étendue de nos réserves cantonales lorsque la chose est possible. Voici un résumé des progrès signalés à ce sujet par M. J. A. Roy, I.f., chargé de la direction de ces importantes unités:—

Année 1926	36	réserves	renfermant	388,183	acres
“ 1930	76	“	“	602,282	“
“ 1934	105	“	“	812,591	“

Les nouvelles réserves créées en 1933-34 sont celles de Belleau, de Caxton et de la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine. On trouvera dans l'annexe No 14 la liste complète des diverses réserves cantonales avec leur superficie respective dont l'aire totale est actuellement de 812,591, acres, soit 1,269.6 milles carrés.

En 1933-34, nous avons émis 850 permis pour y couper des bois dont le volume s'est élevé à 1,092,368 pieds mesure de planche de bois de construction et à 3,882 cordes de bois de chauffage. Nos recettes, malgré l'émission de nombreux permis gratuits aux chômeurs et indigents, ont été de \$2,979.05.

Des travaux de reboisement couvrant près de 4,581 acres et nécessitant l'emploi d'environ 4,000,000 plants ont été exécutés dans plusieurs réserves.

Le coût moyen par acre, de ces plantations, est influencé par le nombre de plants, la taille de ceux-ci, les frais de transport, les difficultés que présente le terrain (roches, embarras) etc. Dans la plupart des cas précités, il s'agissait de garnir les vides c'est-à-dire de compléter la végétation forestière déjà implantée spontanément ou artificiellement; par conséquent, les plants étaient de plus forte taille que pour une plantation ordinaire. Nous concentrons nos efforts pour reboiser les réserves cantonales, pour remettre en valeur les secteurs dénudés et pour enrichir les parcelles dont le stock forestier est insuffisant. Voici un résumé du travail accompli dans cette direction par voie de plantations ou de semis: Réserve du canton d'Albanel, superficie reboisée 1,812 acres; d'Armand 195 acres, de Beaubien 2,160 acres; de Caron 337 acres; de Cimon 1,496 acres; de Demers 450 acres; de Dequen 430 acres; de Dufferin 742 acres; d'Harvey 725 acres; de Kénogami 1,348 acres; de Lachute 288 acres; du lac Kénogami 337 acres; de Lamy 126 acres; de Macpès 2,065 acres; de Masson 200 acres; de Méty 606 acres; de Normandin 3,630 acres; de Ouimet 830 acres; de Parke 505 acres; de Parent 465 acres; de St-Clet 545 acres; de Trécession 595 acres; de Tremblay 871 acres; de Viger 250 acres; de Whitworth 970 acres.

MALADIES DES ARBRES

En coopération avec les autorités fédérales, nous continuons nos recherches sur les ravages causés par la mouche à scie de l'épinette "*Dipryion Polytonomi*." Vu que ce fléau continue de se propager depuis 1930, tant sur la rive sud (cet insecte est maintenant signalé jusque dans le comté de Kamouraska, canton de Woodbridge) que dans les provinces maritimes, il a été décidé de le combattre au moyen de parasites du genre Ichneumonide tels que Tachinidis et Chalcide qui, importés de Tchécoslovaquie, sont d'abord élevés dans les laboratoires de Londres, puis dans celui de Belleville, Ont., et finalement

expédiés pour distribution et études en diverses parties de l'est du Canada. Pour favoriser les études sur les parasites, nous avons mis à la disposition des entomologues employés par le gouvernement d'Ottawa, l'une de nos maisons de la réserve de Parke. La station d'études établie depuis 1931, dans la vallée supérieure de la grande rivière Cascapedia a été maintenue également par le service fédéral. M. Gustave Tessier, Ingénieur-forestier, qui s'est spécialisé dans ces travaux, a été chargé de coopérer avec les officiers du fédéral et d'évaluer, dans les différents secteurs de la Gaspésie, les dommages occasionnés aux peuplements forestiers qui s'y trouvent. Cette dévastation prend une tournure inquiétante tant elle est générale, et quasi-complète en certains endroits, comme l'Assametquagan, où plus des trois quarts des vieux arbres d'épinette sont défoliés ou rougis par l'épidémie.

Tel que déjà expliqué ici, à la défoliation causée par la mouche-scie s'ajoutent les galeries creusées dans le bois, par le redoutable "*Dendroctonus piceaperda*," qui l'abîment totalement. Les champignons peuvent se développer plus rapidement dans les cellules de l'arbre affaibli par toutes ces attaques pernicieuses; cela complète le cycle de mort. Un grand nombre d'arbres sur une superficie d'environ 4,000 milles carrés sont devenus une perte totale. Nos concessionnaires auraient bien voulu exploiter leurs forêts en danger d'annihilation, mais l'état déplorable du commerce des bois de construction comme celui du papier, ne leur permettait point d'y faire des coupes considérables. Cette année nous avons de nouveau insisté auprès des concessionnaires pour qu'ils se hâtent de disposer des bois en perdition et la plupart d'entre eux se rendent à la demande que vous leur avez adressée de sauver ces bois. Pour les inciter à ne pas retarder, vous leur avez accordé une réduction de droits de coupe de 50% de l'échelle régulière, ce qui aidera les exploitants à se tirer d'affaires.

La maladie qui s'était attaquée au bouleau semble regresser. Il en est de même pour l'insecte appelé la "*pyrale de la pruche*" dont les ravages signalés sur la Côte-Nord sont devenus beaucoup moins virulents.

Au début du printemps 1934, nombre d'érablières furent menacées par la chenille du tilleul, mais heureusement que ces dommages n'ont pas été aussi considérables, qu'il y avait lieu de l'appréhender, au début de l'épidémie.

L'hiver rigoureux de 1933-34 a occasionné beaucoup de dommages aux jeunes pousses, surtout dans les plantations. Les arbres les plus affectés furent surtout les sujets exotiques tels que l'épicéa, ou épinette de Norvège, le pin sylvestre, l'érable de Norvège, le bouleau pleureur, le mélèze européen. etc. Il y a eu peu de dégâts signalés chez les arbres indigènes qui sont bien plus aptes à supporter ces températures extrêmes. Nous avons là une autre raison pour insister sur l'emploi presque exclusif des arbres de notre province qui donnent un résultat certain; alors qu'avec des arbres de provenance étrangère, les planteurs sont exposés à des mécomptes parfois graves qui peuvent se produire, même plusieurs décades après la plantation, c'est-à-dire presque au moment de réaliser les profits de l'entreprise. Plantons toujours des arbres de chez nous et nous serons sûrs de réussir, autrement aux autres risques inhérents aux plantations (incendies, maladies, chablis), on ajoute celui de la rigueur du climat, accident qui se produit inévitablement au moins trois ou quatre fois par siècle.

Dans nos pépinières et nos plantations, nous avons constaté des dommages assez considérables provoqués par une épidémie du *ver blanc ou faux hanneton*. Cette invasion a été générale à l'Amérique du Nord. Elle se répète à tous les 18 ou 20 ans avec une précision qui confirme l'idée d'un cycle inexorable. Il semble en être de même pour la plupart des insectes ravageurs de la forêt. Diverses préparations insecticides furent employés pour enrayer les progrès des larves du ver blanc dont le développement se prolonge pendant trois années. Sous la direction de M. L. Daviault, entomologue délégué par le gouvernement fédéral à la pépinière de Berthier, nous avons essayé des saupoudrages d'arsenic pour le mélanger au sol, ce qui a donné des résultats encourageants. Nous nous occupons aussi de varier la rotation des parcelles à ensemercer avec des graines d'arbres forestiers, et aussi, au moyen de labours et hersages répétés, d'arriver à dépister les larves enfouies dans le sol afin de les détruire.

La *rouille vésiculeuse* du pin blanc continue de se propager et d'occasionner la perte de nombreux beaux arbres de pin blanc. Vu que cette maladie est générale, elle a commencé aux États-Unis puis s'est propagée dans toutes les directions (on la retrouve dans Québec comme dans l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, et la Nouvelle Angleterre), il convient que ce soit le gouvernement fédéral qui

prenne l'initiative et la direction des moyens de repression. On ne devrait pas différer davantage cette lutte contre la rouille qui se propage de plus en plus. Aussi longtemps que la rouille ne sera pas enrayée, nous ne pouvons pas conseiller d'employer le pin blanc pour les travaux de reboisement. En attendant, nous cultivons plutôt le pin rouge qui semble immunisé contre cette rouille et plusieurs autres maladies.

Nos frênes semblent être en voie de réparer les dégâts causés par deux insectes qui les avaient attaqués d'une manière générale dans toute la province.

La maladie du saule progresse vers l'ouest peu rapidement il est vrai, mais sûrement, car on commence à trouver, autour de Québec, des arbres de cette espèce qui sont en voie de dépérir à la suite de ses attaques.

D'après une communication récente de M. Ménégaux à l'Académie des sciences de Paris, les différents insectes parasites des arbres forment une liste imposante, au delà de 600 sont commensaux du chêne, 396 s'attaquent au saule, 300 aux pins, sapins, épinettes et autres résineux, 264 aux peupliers, 233 au prunier, 185 au pommier, 154 au hêtre, 129 à l'aulne, 107 à l'orme, 102 au tilleul, ou bois blanc, 12 au marronnier, etc.

Ces insectes vivent soit des bourgeons, soit des feuilles, alors que d'autres dévorent les graines, les fruits ou bien abîment le bois.

Comme on le voit, nos arbres sont menacés continuellement par ces divers ennemis. A ceci s'ajoutent les dommages considérables causés par les champignons. Il faut que les forestiers suivent attentivement l'évolution des forêts dont ils ont la charge, qu'ils les visitent souvent afin de détecter dès le début les ravages de ces divers ennemis des peuplements forestiers. Vu que nombre de ravageurs se propagent dans les débris de coupes, il faut insister pour que les arbres abîmés par le feu, comme ceux attaqués par les insectes ou les champignons, de même que ceux culbutés par le vent soient exploités en tout premier lieu. Il faut aussi exiger que les souches soient coupées aussi basses que possible, en un mot que la proportion de déchets soit

réduite au minimum. En gardant propre le plancher de la forêt, on éliminera les foyers d'invasion d'insectes et on réduira les dangers de propagation des incendies qui y trouvent un aliment fécond pour leur propagation rapide et funeste.

STATISTIQUES FORESTIÈRES

La valeur totale des bois de sciage débités en 1932 ne s'est élevée qu'à \$9,946,690.00, soit à peine le quart de la valeur moyenne de la production durant la décade 1912-22 et le tiers de celle de la période 1922-32. Il y a un recul, un déclin soutenu dans la production de nos scieries dû à la demande qui a décliné successivement depuis 1921 et à l'affaissement graduel des prix de vente du bois. Cette crise a provoqué la démoralisation quasi-complète de cette industrie autrefois si importante dans notre province. Il semble y avoir, depuis une quinzaine de mois, une reprise d'activité et une légère amélioration dans les prix. Espérons que cette amélioration sera durable.

On trouvera dans les annexes Nos. 15, 15A, 15B, 16, 16A, divers tableaux statistiques se rapportant à la production de nos établissements forestiers (scieries, papeteries, etc.) à la production de bois à papier, aux quantités de bois à papier consommées au pays, à celles exportées, etc.

Le nombre de vaisseaux chargés de bois à papier à destination de l'ouest (province d'Ontario et États-Unis), s'est élevé à 224 en 1933. En 1932, ce nombre n'était que de 168; en 1931 de 171 comparativement à 249 pour 1928; 273 pour 1929 et 265 pour 1930. Comme on peut le voir, il y a une légère amélioration dans ce commerce. En fait, tous les amoncellements de bois à papier autour des usines du Québec ont été utilisés et les stocks de bois qui, depuis trois années, attendaient en vain un acheteur ont été raflés par les agents des manufacturiers. Comme résultat le prix du bois à papier est remonté d'environ \$2.50 par corde. Depuis le début de mai 1934, on a travaillé ferme à couper et à écorcer au moins 300,000 cordes de bois, ce qui nous semble beaucoup trop pour les besoins actuels de cette industrie.

La même activité s'est manifestée dans le nombre de permis émis en 1933-34. Le volume des produits transportés tant par voie d'eau que par chemin de fer s'est accru considérablement.

VOICI LE DÉTAIL DES PRODUITS EXPÉDIÉS EN 1933-1934

GRAND TOTAL

Nombre de permis émis.....	62,562
Bois à pulpe expédiés aux Etats-Unis (cordes).....	351,102
Bois à pulpe expédiés en Canada mais exportables.....	175,393
Bois à pulpe non exportables (cordes).....	303,253
Bois de sciage, (p.m.p.).....	231,398,969
Billots exportables.....	41,988
Billots non exportables.....	13,936
Plançons.....	914
Poteaux exportables.....	4,276
Poteaux non exportables.....	1,000
Piquets.....	16,470
Dormants, pièces.....	559,420
Bardeaux, pièces.....	240,666,986
Lattes, pièces.....	54,020,471
Bois à fuseau, cordes.....	12,197
Bois de fourneau, cordes.....	1,111
Bois de chauffage, cordes.....	149,672
Arbres de Noël.....	878,679
Pilotis.....	1,875
Écorce de pruche, cordes.....	38
Bois de placage, chars.....	265
Douves ".....	94
Formes ".....	16
Semelles ".....	35
Déchets de moulin "Mill refuse", chars.....	449
Bottes à beurre, chars.....	50
Bois de dimensions, morceaux.....	270

PERMIS D'EXPÉDITION

Vous trouverez ci-après un tableau montrant les quantités de permis émis depuis 1921-22 jusqu'à juillet 1934, pour les principaux produits forestiers.

	1921-22	1922-23	1923-24
Nombre de permis émis.....	58,309	66,702	81,169
Bois à pulpe (cordes).....	509,157	258,043	636,498
Bois de sciage (p.m.p.).....	242,711,856	342,412,214	335,634,934
Dormants.....	485,485	494,589	466,104
Bardeaux.....	167,970,783	158,688,280	81,786,140
Lattes.....	54,418,382	159,918,000	177,270,895
	1924-25	1925-26	1926-27
Nombre de permis émis.....	216,562	121,466	120,297
Bois à pulpe (cordes).....	916,204	1,017,261	1,069,248
Bois de sciage (p.m.p.).....	459,765,928	403,971,688	381,276,558
Dormants.....	1,247,444	1,212,027	1,015,272
Bardeaux.....	208,228,760	142,405,588	216,291,997
Lattes.....	355,547,040	349,170,529	436,048,000
	1927-28	1928-29	1929-30
Nombre de permis émis.....	119,656	110,027	100,103
Bois à pulpe (cordes).....	1,356,113	1,069,858	1,283,243
Bois de sciage (p.m.p.).....	413,959,653	464,240,221	341,118,165
Dormants.....	1,382,980	1,689,336	1,504,623
Bardeaux.....	250,738,850	177,629,485	168,816,764
Lattes.....	314,960,180	309,380,530	207,476,119

PERMIS D'EXPÉDITION—*Suite*

	1930-31	1931-32	1932-33
Nombre de permis émis.....	75,668	38,016	29,100
Bois à pulpe (cordes).....	711,184	617,843	387,004
Bois de sciage (p.m.p.).....	320,059,902	173,061,296	150,030,685
Dormants.....	954,491	621,082	426,560
Bardeaux.....	88,029,835	177,546,560	157,083,810
Lattes.....	90,788,830	52,330,080	40,878,141
	1933-34		
Nombre de permis émis.....	62,562		
Bois à pulpe (cordes).....	829,748		
Bois de sciage (p.m.p.).....	231,398,969		
Dormants.....	559,420		
Bardeaux.....	240,666,986		
Lattes.....	54,020,471		

Comme par le passé, la voie d'eau facilite le déplacement de pas moins de 40% du volume des produits forestiers transportés dans et hors de la province. C'est surtout pour les bois de papeterie que le transport fluvial est principalement utilisé, car il s'agit d'obtenir les frets les plus avantageux, vu que le prix du papier est bas. Plusieurs exploitants, comme l'Ontario Paper Co., la Mont Louis Seigneurie, ont leur propre flotille de bateaux spécialement aménagés pour le transport des bois de papier, alors que les autres expéditeurs ont recours aux services des compagnies régulières de navigation. Il nous fait plaisir de constater que l'embarquement et l'expédition des bois sur la Côte-Nord, sur le littoral de la Gaspésie se fait relativement avec facilité et à bon marché grâce à la construction de quais, l'emploi de pontons, etc., construits pour ces fins spéciales. On a de plus en plus recours à des glissoires à eau pour amener sans frais le bois écorcé de la scierie à l'écoutille du vaisseau. Tous ces dispositifs nous permettent de mettre en valeur les réserves considérables de bois que nous avons sur la Côte-Nord, réserves qui deviennent ainsi de plus en plus accessibles à l'industrie et qui augmenteront d'autant nos possibilités d'approvisionner les usines canadiennes et américaines.

Nous prévoyons même l'opportunité d'y établir, lorsque le temps sera propice, de nouvelles pulperies pour la vente des pâtes en Europe et aussi d'expédier des rondins, pour les usines d'Angleterre, de France, etc., de même que des bois de mine, des traverses de chemin de fer, pour lesquels nous recevons des demandes de plus en plus nombreuses et intéressantes. Nous entrevoyons donc un développement prochain et très avantageux des forêts de cet immense pays qu'est la Côte-Nord.

La reprise du commerce d'exportation des bois de sciage avec l'Angleterre est une chose à signaler. Nous devrions ne rien épargner pour conserver ce marché qui, pendant plus d'un siècle, a été la source d'échanges très fructueux pour notre industrie forestière. Il y a également moyen de conquérir des débouchés sur le continent européen pour nos bois et nos pâtes. C'est à tout cela que se dévouent les membres de la Commission des produits forestiers.

ÉCOLE DES GARDES

On trouvera dans l'annexe No 9 le rapport de monsieur Henri Roy, directeur de l'École des Gardes depuis sa fondation. Le recrutement de cette institution s'est beaucoup senti de la crise

soutenue dont souffrait l'industrie forestière. Nos exploitants ayant dû ralentir leurs opérations et réduire leur personnel, nombre de diplômés et aussi d'élèves n'ont pu se placer avec eux comme ils l'espéraient. De quarante élèves qu'était autrefois l'assistance au cours régulier, celle-ci est tombée à quatorze en 1933-34.

Avec la reprise des opérations qui s'annonce assez bonne, l'école aura bientôt autant d'élèves que désirés, car les demandes d'information concernant l'enseignement sont devenues nombreuses. La plupart des candidats réclament des garanties sur un emploi futur, chose que l'école ne peut leur promettre; d'autant plus que, si la chose se pouvait, cette récompense ne serait décernée qu'aux plus méritants des élèves. D'ailleurs, il appartient aux sociétés forestières d'encourager elles aussi les diplômés de l'école vu que le programme des études et des travaux est préparé pour former des contremaîtres, des mesureurs, des gardes-feux, etc., comme des gardes-forestiers.

Le transfert prochain de l'école de Berthier à Duchesnay dans la nouvelle réserve cantonale située à cet endroit, permettra aux élèves de consacrer plus de temps aux exercices sur le terrain et de compléter avantageusement leur formation pratique.

ÉCOLE DE PAPETERIE

Tel que détaillé dans le rapport de M. Victor Baillaigé, I.F., directeur de l'École technique et de papeterie des Trois-Rivières, les inscriptions aux sections de papeterie et technique de cette institution se sont élevées à 102 élèves pour les cours du jour et à 214 pour les cours du soir, soit un total de 313 élèves. (Voir appendice No. 10).

Alors que la crise ralentissait presque totalement le recrutement de l'école de papeterie, l'on voyait les élèves affluer à la section technique et les cours du soir être fréquentés de plus en plus. Naturellement, il a fallu augmenter le nombre de bourses pour permettre aux enfants des parents pauvres ou sans travail de suivre les cours.

L'assistance a été remarquable pour les cours du soir atteignant 81.8% comme moyenne générale. Ce fort pourcentage s'est maintenu depuis trois ans, depuis que nous remboursons leur dépôt aux élèves du soir, à la condition expresse qu'ils aient suivi au moins 80% des cours donnés.

L'inauguration des cours du soir pour les ouvriers et contre-maîtres des usines à papier a donné d'excellents résultats, aussi comptons-nous reprendre ces cours cet hiver.

De même, les cours de prospection donnés pour la première fois à l'école par M. d'Aragon, I.c. pour le service provincial des mines, ont été un succès. Nous souhaitons qu'ils soient répétés chaque année. La Mauricie est une région encore peu fréquentée par les prospecteurs et il serait désirable que l'on en étudiat les possibilités minières vu son importance.

Les cours de prévention des accidents, donnés par M. Gaboury, secrétaire-général de l'Association de la Prévention des Accidents ont beaucoup intéressé les élèves finissants, qui ont tous obtenu leur certificat de "Secouristes".

Deux diplômes furent discernés aux élèves finissants du cours de Papeterie et onze aux élèves techniciens. Deux certificats de mécaniciens, spécialistes en automobile, furent accordés à des anciens diplômés de l'École Technique qui avaient voulu parfaire leurs études dans cette branche de la mécanique appliquée.

En vertu de la loi votée à la dernière session, des obligations, rachetables dans vingt-cinq ans pour un total de \$50,000.00, furent émises par la Corporation de l'École technique, en accord avec le Trésorier de la province, pour remplacer celles devenues payables et rachetées l'an dernier. On remarquera que c'est la seule dette de l'École, alors qu'en 1923, lorsque le ministère des Terres et Forêts a pris charge de cette institution, la dette s'élevait à \$250,000.00.

Il sera bientôt nécessaire d'augmenter le budget de l'École pour permettre d'ajouter une quatrième année à l'enseignement technique, de renouveler une partie de l'outillage des ateliers et pour compléter les installations de plusieurs laboratoires et l'organisation de cours spéciaux, choses que nous avons dû différer durant la crise. Nous ne doutons pas que vous plaideriez notre cause auprès des autorités pour relever, dès que possible, les crédits qui nous sont attribués par la législature pour cette institution.

Nous sommes heureux de pouvoir remercier ici les membres de la Corporation de l'École technique ainsi que ceux du comité aviseur délégué par l'Association de pulpe et de papier du Canada pour leur généreux et bienveillant concours, ce qui a beaucoup facilité notre travail.

PÉPINIÈRES ET REBOISEMENT

Au cours de l'année 1933-34, nous avons expédié 7,353,000 plants, tant pour fins de reboisement que pour fins d'ornementation provenant des pépinières dont nous avons la direction:—

Pépinière de Berthier.....	4,307,456	plants
“ “ Proulx.....	2,050,000	“
“ “ Parke.....	91,150	“
“ “ Macpès.....	14,000	“
“ “ Normandin.....	227,730	“
“ “ Trécesson.....	229,500	“
“ “ Roberval.....	6,000	“
“ “ Jonquières.....	427,164	“

Total.....	7,353,000	“

Les conditions climatiques de l'année 1933-34, ont été particulièrement désastreuses pour les jeunes plants. Dans nos diverses pépinières, comme dans les jeunes plantations, les dommages causés par le froid extrême et prolongé de l'hiver dernier ont amené ou la mort des plants ou la perte d'une bonne partie de leur cime; plusieurs arbres pourront réparer ces dommages, mais le plus grand nombre en périront. Comme ce sont principalement les arbres d'origine étrangère qui ont été les plus affectés par la rigueur du climat, il s'ensuit que nous devons être très prudents, lorsqu'il s'agit de cultiver des essences exotiques, ou de les employer dans nos travaux de reboisement. Nous devons nécessairement donner la préférence aux races d'arbres acclimatées chez nous depuis des siècles qui, d'ailleurs ont fait leurs preuves et valent autant, sinon plus, que les sujets d'origine étrangère.

Ainsi, notre épinette blanche est de beaucoup supérieure à l'épicéa par la valeur de son bois, sa rapidité de croissance, etc. Notre pin rouge, pratiquement indemne de maladies et peu attaqué par les insectes, vaut certainement mieux que le pin sylvestre. Il est vrai

que nous avons employé avec succès le mélèze du Japon et celui d'Europe pour reconstituer les peuplements de mélèze américain disparus presque totalement entre 1885 à 1900 à la suite des attaques de la mouche-scie du mélèze. Mais nous constatons une réapparition soutenue et très satisfaisante de notre mélèze (appelé épinette rouge ou tamarac,) et cela dans toute la province. Il ne nous sera donc plus nécessaire de chercher à le remplacer par ses rivaux qui pourront plutôt servir comme arbres d'ornement.

Nous reproduisons ci-après les notes fournies par M. J.-H. Ménard, directeur technique de la pépinière de Berthier, sur les variations climatiques du 1er juillet 1933 au 30 juin 1934:—

“En septembre 1933, les pluies ont été assez fréquentes mais peu abondantes puisqu'elles n'atteignirent qu'un pouce et quart de hauteur. Nous n'avons point eu de gelées hâtives à enregistrer au cours de ce mois qui a été exceptionnellement chaud depuis le commencement jusqu'à la fin. Les essences délicates purent aôter leur tissu ligneux et par suite être en meilleur état pour subir les rigueurs de l'hivernement.

“La température s'est maintenue beaucoup plus élevée que d'habitude durant les trois premières semaines d'octobre. Le thermomètre n'est descendu qu'une seule fois, le 18, au-dessous du point de congélation. La dernière semaine a été caractérisée par des pluies légères et des gelées quotidiennes qui empêchèrent de travailler le sol de la pépinière. Il est tombé deux pouces et trois-quarts de pluie en octobre.

“Le mois de novembre a été le plus froid que nous ayons eu à noter dans les registres de la station de météorologie de Berthier. La moyenne des températures maxima a été de 32.2 degrés Fahrenheit comparé à 36.8 degrés, l'année précédente. Aussi notre appareil à enregistrer les heures solaires, ne nous a donné que 82.7 comparé à 194.4, l'an dernier.

“En décembre, nous avons enregistré d'abondantes chutes de neige et des températures exceptionnellement basses depuis le commencement jusqu'à la fin. Le 29 et le 30, le thermomètre est descendu à 41 degrés au-dessous de zéro. Il n'est remonté que pendant cinq jours au-dessus du point de congélation. Vers la fin de ce mois, la couche de neige recouvrant le sol pouvait atteindre trois pieds de hauteur.

“La température est demeurée froide pendant tout le mois de janvier 1934, où le thermomètre n'a pu remonter, le jour que 14 fois au-dessus du point de congélation. La nuit, il est descendu dix-huit fois au-dessous de zéro. La plus basse température a été enregistrée, le 31, où le mercure est descendu à 34 degrés Fahr. au-dessous de zéro. La chute de neige a été assez forte puisqu'elle s'est élevée à 19½ pouces.

“Le mois de février a été le plus froid que nous ayons à enregistrer depuis l'établissement de la station de météorologie à Berthier. En effet, le thermomètre est descendu pendant 24 jours au-dessous de zéro degré Fahr. et n'a pu remonter qu'une seule fois au-dessus du point de congélation. Le 17, la température s'est abaissée à 46 degrés au-dessous de zéro. Il est tombé 28½ pouces de neige au cours de ce mois.

“En mars, la température s'est montrée assez clémente puisqu'elle s'est élevée pendant dix-sept jours au-dessus du point de congélation et n'est descendu que 7 fois au-dessous de zéro degrés Fahr. Bien que nous ayons eu chaque nuit à enregistrer de fortes gelées blanches, la quantité de sucre et de sirop d'érable a été faible et de pauvre qualité. Les grands froids survenus au cours de l'hiver dernier semblent être la principale cause de cet état de choses. Les précipitations atmosphériques se sont élevées à 2.26 pouces pour la pluie et à 12.25 pour la neige. Grâce à l'épaisseur de la couche de neige qui recouvrait alors le sol, les plants repiqués et les semis n'ont point subi l'action néfaste du dégel ni celle des vents doux du sud-ouest. Par contre les plantations de pin sylvestre, de pin blanc et d'épinette de Norvège surtout ont souffert plus que d'habitude du hâle, et les nouvelles pousses de cette essence n'ont pas encore fini de cacher ces feuilles d'une apparence disgracieuse.

“Le mois d'avril a été modérément chaud depuis le commencement jusqu'à la fin. Il a plu pendant dix jours. Grâce à cette température et aux abondantes précipitations des trois premières semaines, la neige disparut rapidement de la pépinière sans laisser de mares stagnantes dans les parties basses. Le 23, le sol était suffisamment dégelé pour être remué par les instruments aratoires, mais le sous-sol renfermait encore une couche d'environ 20 pouces d'épaisseur tenue imperméable par la gelée. Les premières livraisons de plants commencèrent le 8 mai, et se continuèrent sans relache jusqu'au 15 juin.

“Étant donné que le sol était complètement dégelé vers la fin d'avril, la végétation prit un rapide essor dès le commencement du mois de mai. Les bourgeons à feuilles et à fleurs commencèrent à s'épanouir chez la plupart des essences feuillues comme les sorbiers, les érables, les noyers, etc. Vers le 25 mai, les feuilles avaient atteint leur grandeur normale. Malheureusement, les fortes chaleurs et le manque de pluies compromirent dans une bonne mesure la germination des semences forestières et la reprise des plants repiqués.

“Le mois de juin a été caractérisé par des pluies abondantes et des températures excessivement élevées depuis le commencement jusqu'à la fin. La chaleur s'est maintenue pendant 7 jours au-dessus de 80 degrés Fahr. Les essences résineuses, le mélèze en particulier firent une pousse merveilleuse durant ce mois. Il est tombé 6.16 pouces de pluie en juin. Ces précipitations, étant presque toujours suivies de violents coups de soleil, occasionnèrent la fonte des semis provenant d'essences résineuses et en firent périr plusieurs millions.”

L'on remarquera que les conditions climatiques du printemps de 1934 furent également désastreuses, car la fonte est venue ajouter ses ravages aux déprédations causées par le froid. Nos semis de pin rouge ont beaucoup souffert de cette maladie cryptogamique. Enfin la sécheresse de l'été a aggravé les pertes subies de ces deux chefs. En somme, durant cet exercice, nos pépinières ont été gravement affectées et notre production s'en est forcément ressentie. C'est pour cela que nous sommes obligés de produire davantage chaque année, afin de compenser les pertes éventuelles qui se produisent fatalement à différentes époques, mais jamais toutes à la fois, comme l'an passé.

Du rapport de M. Deschamps, directeur général de la pépinière de Berthier, nous extrayons ce qui suit: “plus de 3,000,000 de plants ont été repiqués, au delà de 500,000 plants ont été émondés, des haies formant une longueur de 6,050 pieds et comprenant 43 espèces différentes, furent taillées au moins deux fois. La lutte contre les insectes et les maladies cryptogamiques a nécessité la dépense de 1,240 livres de chaux, 121 livres d'arséniate de plomb, 8 gallons de formaline et sulfate de nicotine. Au-delà de 5,000,000 plants ont été expédiés soit par wagons complets, soit en ballots ou bien livrés en vrac aux clients qui viennent de plus en plus les chercher à la pépinière.” En outre de leur travail régulier les officiers de la pépinière sont appelés à fournir des renseignements nombreux et variés aux visiteurs et aux

personnes qui écrivent pour obtenir des informations sur les arbres, le reboisement, etc. Il y a aussi l'observation des arbres échantillons élevés en pépinière, de l'état des terrains reboisés aux environs, l'analyse des semences forestières, l'extraction des graines d'arbres, etc., etc. En un mot, la station de Berthier devient une station de recherches très importantes pour l'étude des jeunes plants et l'acclimatation des essences exotiques.

En même temps, des spécimens nombreux de semences forestières, de plantes herbacées, d'insectes, de champignons, etc., sont ajoutés à ceux que possède déjà le musée de la pépinière qui est très intéressant.

Tel qu'expliqué déjà, nous élevons à Berthier la plus grande partie des arbres dont nous avons besoin pour le reboisement. Ils sont expédiés de la pépinière après avoir été élevés un an ou deux comme semis, puis repiqués une autre année. Ils peuvent alors être repiqués dans l'une de nos pépinières volantes ou plantés immédiatement suivant les conditions de la végétation. Cette méthode nous permet de réduire nos frais de culture et aussi d'expédition, puis nous pouvons acclimater les sujet repiqués à leurs nouvelles conditions d'existence, ce qui est bien important lorsqu'il s'agit de planter dans des régions au climat rude ou dont le sol est pauvre, superficiel ou encombré d'herbes.

Dans les pépinières secondaires de Parke, de Macpès, de Ouimet, de Normandin, de Roberval, de Trécession, le travail a consisté en l'extraction des plants destinés au reboisement des terrains des environs et le repiquage des sujets reçus de Berthier.

A la pépinière de Proulx, autrefois dirigée par la Laurentide Co., maintenant une des compagnies associées sous le nom de Consolidated Paper Corp., nous avons continué la culture des plants en stock, l'expédition des sujets destinés au reboisement soit au Canada, soit aux États-Unis et ensemencé plusieurs plates-bandes avec de la semence d'épinette. En 1931, nous avons transplanté 3,450,000 arbres et planté aux environs 30,435 arbres. En 1932, il fut planté 896,325 arbres près de Grandes Piles, tandis que près de 2,000,000 de semis étaient repiqués. En 1933, on planta 2,220,000 arbres dans le bassin de la rivière Wessonneau et repiqua 2,100,645 épinettes. En 1934, les plantations de la rivière aux Rats réclamaient l'emploi de

1,250,000 arbres. On a expédié aux États-Unis en 1933 et 1934 8,400,000 plants, parce que l'on ne pouvait obtenir des subsides du fédéral pour les planter au Canada. Les semis d'épinette exécutés en 1933 donnent un total de 616,550 plants, ceux de 1933, 2,189,000 plants. Lorsque nous avons pris charge de cette pépinière en 1931, on évaluait le stock de plants à plus de 25,000,000, il faut dire qu'ils étaient déjà passablement âgés. Malgré nos soins, vu le temps déjà trop long qu'ils avaient séjourné en pépinière, et la maladie qui nous a obligé à brûler près de 300,000 pins rouges et sylvestres, nous avons pu fournir aux plantations permanentes 4,250,000 plants, en vendre pour les États-Unis 8,400,000 et il demeure du vieux stock (déductions faites des semis de 1933 et 1934) 6,600,000 plants, de sorte que la perte est plutôt faible. Cette pépinière est en bon ordre, et située à proximité de bonnes voies de communication. Je crois que nous devrions la maintenir en activité pour produire de trois à cinq millions de plants par année, ce qui serait suffisant pour les reboisements qui s'imposent dans la Mauricie, et les bassins des rivières voisines, comme la rivière du Loup et la Batiscan. Comme les arrangements conclus en 1930 pour la gestion temporaire de cette pépinière, sont à l'effet que, si en 1935 la Consolidated Paper Corp. ne nous rembourse point de nos déboursés, cette pépinière deviendra notre propriété absolue, nous devons prendre nos précautions en conséquence.

Dans nos diverses pépinières, nous avons, le 1er juillet 1934, en stock 25,902,200 plants, distribués comme suit :

Pépinière de Berthier.....	11,560,000 plants
“ “ Proulx.....	9,447,000 “
“ “ Normandin.....	2,283,000 “
“ “ Trécesson.....	1,054,000 “
“ “ Parke.....	893,000 “
“ “ Macpès.....	410,000 “
“ “ Ouimet.....	247,000 “
“ “ Roberval.....	8,200 arbres d'ornement.

Nous sommes donc en mesure de poursuivre nos travaux de reboisement avec avantage.

Vu que nos approvisionnements de semences forestières sont presque épuisés, nous profiterons de ce que cette année sera probablement une excellente année pour la production des semences pour acheter dans la province au moins 10,000 minots de cônes d'épinette, de pin rouge, etc., qui seront dirigés vers Berthier pour y être emmagasinés et extraits.

Les travaux de reboisement exécutés au printemps de 1934 (nous préférons faire ces travaux le printemps, car la reprise des plants est généralement meilleure, surtout pour les résineux), ont été les suivants:

Canton d' Armand.....	87,800	plants
“ de Beaubien.....	300,000	“
“ “ Demers.....	80,150	“
“ “ Jonquières.....	427,164	“
“ “ Macpès.....	202,636	“
“ “ Masson.....	97,800	“
“ “ Normandin.....	25,295	“
“ “ Ouimet.....	296,625	“
“ “ Trécesson.....	229,560	“
“ “ Tremblay.....	527,730	“
“ “ Whitworth.....	82,360	“
Paroisse de St-Clet.....	117,650	“
Rivière St-Maurice.....	1,250,000	“

soit en tout 3,724,770 plants avec lesquels nous avons reboisé plus de 4,500 acres de terrains improductifs.

Des primes de reboisement ont été accordées durant cet exercice, aux personnes ou sociétés suivantes:

J. A. Auger, Ste- Croix.....	\$ 15.00	sup. reboisée	1½	acres
D. Malouin, Lanoraie.....	150.00	“	“	15 “
Megantic Mfg. Co. Lac Megantic.	500.00	“	“	50 “
Singer Manuf. Co. Thurso.....	500.00	“	“	50 “
Totaux.....	\$1,165.00	“	“	116½ “

La sécheresse prolongée qui a sévi en juin, et qui semble devoir se continuer durant le reste de l'été, affectera peut-être les plantations faites ce printemps et l'an dernier. Néanmoins, nous sommes convaincus que nous pourrons compter sur un rendement de 40 à 80%, ce qui sera satisfaisant, vu que nous plantons généralement à l'état serré pour compenser les marques inévitables, en pareil cas.

Lorsqu'il s'agit de sables mouvants, de terrains corrodés par l'érosion, de vastes espaces rocheux ravagés par le feu, les dépenses sont tellement élevées et la réalisation des profits si éloignée, qu'il faut nécessairement songer au concours de l'État pour exécuter ces plantations promptement et complètement, afin de mettre fin à ces dévastations.

J'ai l'honneur d'être, monsieur le Ministre,

Votre bien dévoué,

G.-C. PICHÉ,

Chef du service forestier.

Québec, le 30 août, 1934.

APPENDICE No 9

Québec, le 10 août, 1934

A l'honorable Ministre des Terres et Forêts,
Palais Législatif, Québec.

Honorable Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon onzième rapport sur les activités de l'École des gardes, pour l'année écoulée 1933-34.

RECRUTEMENT ET ASSISTANCE

L'école a connu, au cours de cette dernière année un fléchissement marqué, puisque l'assistance n'a été que de 14 élèves alors que durant les années 1927-28-1929 et 1930 elle avait été en moyenne de quarante. C'est que les perspectives d'emploi dans l'industrie du bois n'étaient guère encourageantes durant l'été 1933; nos étudiants et une bonne partie de nos diplômés étaient réduits à chômer et ce sont eux qui ont toujours été les agents recruteurs naturels de l'école. Nous devons dire cependant que cette faible assistance n'est en aucune manière l'indice d'un manque d'intérêt pour notre cours, car les demandes d'informations nous sont venues aussi nombreuses que jamais. A la dernière minute, cependant, les candidats hésitent en face des incertitudes de l'avenir et surtout par défaut des ressources nécessaires pour pouvoir débiter.

Il nous faut ici rappeler que notre école, étant la seule du genre, non seulement dans la province mais au Canada, recrute ses élèves de tous les districts, surtout des centres forestiers éloignés de son local actuel. Les frais de voyage que comporte l'assistance à quatre termes distincts sont assez considérables et n'apparaissent point compensés par les rémunérations de subalternes qui sont le lot commun de nos diplômés. Nous y donnons un cours moyen de foresterie pour la formation des gardes forestiers, gardes-feu, mesureurs de

bois, assistants-ingénieurs, contremaîtres et surveillants d'exploitation, etc., toutes occupations ouvertes à la libre concurrence et qui, par les temps présents, ne récompensent pas immédiatement les sacrifices faits pour l'instruction acquise.

LES COURS DONNÉS ET LES MATIÈRES ENSEIGNÉES

Le détail des cours donnés à l'école est publié annuellement dans les rapports du Directeur de l'enseignement technique de la province et du Bureau provincial des statistiques. Nous donnons ci-après un résumé des cours donnés durant la dernière année selon les promotions, les termes et les professeurs.

COURS DONNÉS DURANT L'ANNÉE 1933-34

Professeur	21ème terme automne 1933		22ème terme printemps 1934		Année 1933-1934		Totaux Hrs. Prof.
	heures-professeur		heures-professeur		heures-professeur		
	promotions		promotions		promotions		
	X	XI	X	XI	X	XI	X & XI
Henri Roy, dir.	67	57	67	60	134	117	251
J. H. Ménard.	34	49	43	35	77	84	161
J. Eric Hudon.	57	66	64	66	121	132	253
J. W. Michaud.	31	38	32	31	63	69	132
Aristide Magnan . .	30	28	26	28	56	56	112
Rol Deschamps . . .	15	0	0	18	15	18	33
R. Pomerleau.	1	0	1	3	2	3	5
L. Daviault.	0	3	3	0	3	3	6
Dr. Théo Gervais . .	0	3	0	0	0	3	3
TOTAUX.	235	244	236	241	471	485	956

La distribution des matières enseignées a été faite comme suit selon les professeurs:

HENRI ROY, I. f., dir. : Mesurage des bois, exploitation forestière, physiographie et sols, économie forestière, sylviculture, protection des forêts, dessin de constructions, travaux pratiques de foresterie;

J. H. MÉNARD, I. f. : botanique, dendrologie, reboisement, entomologie, mycologie, technologie des bois, travaux pratiques de reboisement;

J. ERIC HUDON, I.f.:	arpentage, nivellement, industrie des bois, cosmographie, dessin de mise en plan, travaux pratiques d'arpentage et de levés;
J. W. MICHAUD, B.A.:	Arithmétique, Géométrie, Notions d'Algèbre et de trigonométrie, comptabilité, dessin géométrique;
ARISTIDE MAGNAN:	Langue française, grammaire, rédaction, correspondance;
ROLAND DESCHAMPS, I.f.:	Législation forestière, travaux pratiques de foresterie;
LIONEL DAVIAULT, B.S.A., L.SC.:	Biologie et laboratoire d'entomologie;
RENÉ POMERLEAU, B.S.A., M.SC.:	Biologie et laboratoire de pathologie végétale;
DR. THÉO. GERVAIS:	médecine d'urgence.

Selon le caractère des sciences, l'enseignement a été réparti selon le nombre d'heures :

		heures	heures
Sciences forestières:	leçons	292	
	travaux	100	392
Arpentage & Topographie:	leçons	143	
	travaux	81	224
Mathématiques		127	127
Dessin:		56	56
Langue française		112	112
Législation forestière		31	31
Laboratoire biologie		11	11
Médecine d'urgence		3	3
			956 heures

De ce dernier tableau, l'on peut conclure que 75% du temps est attribué à l'enseignement en classe, aux leçons théoriques, tandis que le reste du temps est consacré à des travaux pratiques extérieurs,

bien que durant les heures de classe il soit donné beaucoup d'exercices pratiques et d'applications. Sur ce sujet nous avons quelques considérations à présenter.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR NOTRE PROGRAMME

Durant les quatre termes de la durée du cours, pendant lesquels nous dispensons surtout de l'enseignement théorique, nous croyons ne pouvoir raisonnablement consacrer une proportion de plus de 25% du temps aux travaux pratiques extérieurs, si nous voulons faire une place suffisante à l'enseignement théorique. Rappelons que cette division de notre cours en quatre stages à l'école a été faite dès le début, afin de pouvoir consacrer les périodes intermédiaires exclusivement à la pratique des travaux forestiers dans les conditions normales de l'industrie et des organisations forestières. Ce programme n'a pu être suivi avec satisfaction depuis les débuts de la crise actuelle, en sorte que plusieurs de nos élèves sont sortis de l'école avec une connaissance imparfaite des travaux forestiers et de la vie des bois. D'un autre côté, la part des travaux forestiers que nous aurions pu exécuter concurremment avec les cours a toujours été fortement réduite du fait de la location de l'école à Berthierville, qui n'a rien d'un milieu forestier, si ce n'est celui d'être le lieu de la principale pépinière forestière de la province.

C'est la raison pour laquelle nous avons réclamé depuis quelques années un changement de location qui put nous permettre d'améliorer à la fois notre programme de travaux pratiques à exécuter simultanément avec les leçons théoriques, et notre programme de travaux à exécuter durant les périodes intermédiaires par ceux qui n'auraient pas eu l'avantage de prendre de l'emploi des organisations forestières.

L'ÉTABLISSEMENT DE DUCHESNAY

Nos vœux ont été comblés, monsieur le ministre, quand vous avez bien voulu, il y a un an, mettre à notre disposition l'établissement de Duchesnay, comté de Portneuf. Cet établissement, détaché de la seigneurie de Fossambault qui borde les rives du lac St-Joseph, comprend un bloc de 4,270 acres entièrement boisé à l'exception d'une centaine d'acres occupées par les anciennes cours à bois, le moulin, les résidences et les terrains cultivés qui constituaient l'ancien centre d'exploitation de Harold Kennedy, passé il y a quelque dix ans aux mains de la Consolidated Paper Corporation Limited.

Nous avons dans cet établissement, tout ce qu'il convient pour donner un complément pratique à notre enseignement théorique; des locaux temporaires pour y installer l'école et le personnel enseignant, des constructions et du matériel pour conduire une exploitation forestière de petite envergure; une forêt riche et variée tant en feuillus qu'en résineux, d'exploitation et de vidange des plus faciles; un marché exceptionnel pour tout le surplus des bois que nous pourrions exploiter, tant pour les bois de feu que pour les bois de sciage; des voies de communications exceptionnelles, par eau, par routes carrossables et par chemin de fer, à 25 milles de la ville de Québec; ajoutons aussi un site très esthétique et bien laurentien.

Comme nous pouvons utiliser pour loger nos élèves plusieurs des constructions actuelles en leur faisant quelques réparations nous espérons pouvoir, à peu de frais additionnels, y conduire notre 23ième terme au printemps prochain (1935).

Il n'entre pas dans nos intentions de modifier essentiellement notre programme, avec ce changement de location, mais bien d'en orienter davantage l'application vers les travaux pratiques pour parfaire l'entraînement des élèves. Durant les périodes intermédiaires, au lieu de renvoyer chez eux les élèves sans emploi, nous les garderons pour leur faire exécuter des travaux d'exploitation et autres d'améliorations et d'études. Nous leur procurerons par le fait même l'avantage de pouvoir défrayer leurs frais de pension durant les stages de cours.

En terminant, monsieur le ministre, veuillez nous laisser exprimer notre satisfaction pour cette solution que vous avez bien voulu apporter aux difficultés de l'école dont vous m'avez confié la charge en la fondant il y a onze ans, et croire en notre entier dévouement.

Soumis respectueusement.

(signé) HENRI ROY.

APPENDICE No 10

ÉCOLE TECHNIQUE ET DE PAPETERIE
DES TROIS-RIVIÈRES

Rapport Annuel de l'École technique et de papeterie des
Trois-Rivières, pour l'année scolaire 1933-34

A l'honorable HONORÉ MERCIER,
Ministre des Terres et Forêts,
Hotel du Gouvernement,
Québec, P.Q.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, ci-après, le rapport annuel de l'École technique et de papeterie des Trois-Rivières, pour l'année scolaire écoulée, 1933-34.

Les inscriptions d'élèves aux divers cours de nos deux sections sont détaillées ci-après:

I—SECTION DE PAPETERIE

A—*Cours du Jour:*

Cours réguliers: Deuxième année .	2 élèves
Cours spécial.....	1 élève

Total.....	3 élèves
------------	----------

B—*Cours du Soir:*

Section anglaise.....	14 élèves
Section française.....	27 élèves

Total.....	41 élèves
------------	-----------

Total des élèves de la section de Pa- peterie.....	44 élèves
-------------------------------------------------------	-----------

II—SECTION TECHNIQUE

A—Cours du Jour:

Cours réguliers:

Première année: B...	8	élèves	
Première année: A...	16	"	
Deuxième année.....	10	"	
Troisième année.....	12	"	
Quatrième année	4	"	50 élèves

Cours spéciaux:

Automobile.....	10	"	
Menuiserie.....	2	"	
Prospection de mines	37	"	49 élèves

Total pour les cours du jour			99 élèves
------------------------------	--	--	-----------

B—Cours du soir:

Automobile.....	21	élèves
Dessin industriel.....	23	"
Electricité.....	26	"
Lecture des plans et estimation.....	10	"
Mathématiques appliquées.....	24	"
Mécanique d'ajustage..	21	"
Menuiserie, Charpente, etc.....	21	"
Soudure autogène au gaz.....	24	"

Total pour les cours du soir		170 élèves
------------------------------	--	------------

Grand total pour la section technique.....		269 élèves
--------------------------------------------	--	------------

Grand total des élèves des deux sections: papeterie et technique.....		313 élèves
-----------------------------------------------------------------------	--	------------

L'assistance, l'assiduité et la discipline des élèves des cours du jour ont été excellentes au cours de l'année, et les résultats doivent en être attribués à la coopération du personnel enseignant et des élèves eux-mêmes.

Plusieurs gradués de l'École technique restés sans emploi, ont suivi avec avantage les cours de quatrième année, et d'autres les cours spéciaux ou ceux du soir.

Étant donné le chômage, un bon nombre de bourses ont été concédées par l'École aux élèves des cours réguliers du jour.

Les ateliers ont été remplis à capacité par les élèves des cours du soir, vu le nombre de contremaîtres-instructeurs dont l'école dispose actuellement. Si les appropriations de l'école étaient plus considérables, il serait possible d'employer des assistants-contremaîtres aux ateliers de mécanique, de menuiserie et d'électricité, et de doubler par suite le nombre d'élèves que ces ateliers peuvent recevoir le soir.

L'automne dernier, nous avons dû refuser de nombreuses demandes d'admission.

L'assistance aux cours du soir a été remarquable, comme en fait foi la moyenne générale qui a atteint, au cours de l'année, le chiffre de 81.8%.

Le tableau ci-après fait voir le pourcentage d'assistance particulier à chaque cours :

Automobile.....	81.0%
Dessin industriel.....	72.4%
Electricité I.....	72%
Electricité II.....	95%
Lecture des plans et estimations.....	55%
Mathématiques appliquées, I.....	84.2%
Mathématiques appliquées, II.....	93.6%
Mécanique d'ajustage.....	80%
Menuiserie, charpente, modelage.....	79%
Soudure autogène, I.....	92.3%
Soudure autogène, II.....	95.4%

La bonne assistance fournie par les élèves des cours du soir, depuis bientôt trois ans, a permis à l'École d'accorder plusieurs certificats, particulièrement en mécanique d'ajustage, en électricité et en soudure autogène.

Il fait plaisir de noter que depuis deux ans un nombre plus considérable de jeunes gens s'inscrivent et suivent avec succès le cours de mathématiques appliquées. De même le cours de soudure autogène à l'oxyacétylène a soulevé beaucoup d'enthousiasme chez les élèves qui se sont inscrits à ce cours depuis son ouverture, et a déjà rendu non pas seulement aux élèves, mais aussi à notre ville, des services signalés.

Les citoyens, en effet, ont été vivement intéressés, au cours de l'automne dernier, à voir exposé dans les vitrines du Syndicat d'Initiative des Trois-Rivières, un exhibit de travaux artistiques en fer forgé et soudé à la soudure autogène, présenté par "La Petite Forge" des frères Lebrun, deux élèves gradués de notre École technique. Plus tard, au cours de l'année, le magasin à rayons J. L. Fortin Ltée, a offert au public dans ses spacieuses vitrines, au delà de cent vingt pièces artistiques en fer forgé, ouvrage des frères Lebrun, et cela, avec beaucoup de succès. C'était une réclame de bon aloi accordée à notre institution.

L'état général de chômage qui persiste encore dans l'industrie du papier, malgré la reprise sérieuse de certaines usines, a influencé le recrutement des élèves de l'École de Papeterie, de sorte que nous n'avons pu recueillir de nouvelles inscriptions dans les cours réguliers du jour, bien que la deuxième année du cours ait fonctionné normalement avec deux élèves finissants et un élève spécial.

Pour répondre à la demande d'un certain nombre de personnes qui suivirent les conférences publiques sur l'industrie de la pulpe, données à l'École de papeterie, l'année dernière, deux séries de cours du soir sur les procédés de cette industrie furent offerts plus particulièrement aux chômeurs de notre ville, de novembre à la fin de mai. Un dépôt de deux dollars, remboursable à la suite de l'assistance du candidat à quatre-vingt pour cent des cours, était la seule condition exigée.

La première série comprenait quarante-cinq leçons d'une heure et demie, en français, deux fois la semaine, et préparées dans une forme à la portée des chômeurs, anciens employés des usines locales.

La deuxième série, subdivisée en vingt-cinq leçons, fut donnée en anglais, à la même époque, à raison d'une leçon par semaine.

Les cours étaient complétés par des projections lumineuses, des expériences de laboratoire et des visites d'usines.

Vingt-sept candidats s'inscrivirent dans la section française, et ils débutèrent le 20 novembre. Leur âge variait considérablement et la plupart étant chômeurs, ils n'ont pu faire le dépôt réglementaire. L'assistance moyenne de cette section n'ayant été que de 37%, il n'a pas été possible d'accorder de certificat.

La section anglaise reçut quatorze inscriptions. Tous les candidats de celle-ci, sauf un, étaient de jeunes élèves du High School de Trois-Rivières, classés depuis la septième jusqu'à la onzième année d'études. Ces jeunes élèves mieux préparés que ceux de la section française et dont plusieurs sont fils d'industriels, suivirent leur cours avec beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme. Huit élèves obtinrent une moyenne d'assistance dépassant 86%, un atteignant 100%, et la moyenne de cette section fut de 75%. Neuf certificats d'assistance furent en conséquence accordés.

Grâce à la courtoisie et à la coopération du Service des Mines de la Province de Québec, dont monsieur O. A. Dufresne, ingénieur des Mines, est le directeur, l'École technique et de papeterie a pu donner, au début de juin, un cours spécial de Prospection de Mines en douze leçons, destiné aux prospecteurs et à ceux qui désirent le devenir. Monsieur Paul d'Aragon, ingénieur des mines, fut chargé du cours qu'il commença le 6 juin, donnant trois leçons par jour, matin, après-midi et soir, avec trente-sept élèves de tout âge. Plusieurs élèves finissants de l'École technique se firent un devoir d'y assister. Quatre certificats de capacité et six d'assistance furent accordés. L'Assistance générale des élèves a été satisfaisante, et la bonne semence jetée chez les nôtres de façon si pratique, par monsieur d'Aragon, fait souhaiter la répétition de ces cours l'année prochaine.

COURS DE SÉCURITÉ INDUSTRIELLE

Un nouveau cours sur la prévention des accidents industriels a été inauguré au cours de l'année scolaire, par monsieur Arthur Gaboury, Secrétaire-général et gérant de l'Association de Québec pour la prévention des accidents industriels.

Ce cours, donné par monsieur Gaboury lui-même, fut suivi par les élèves finissants qui, après avoir subi les examens finaux avec succès, obtinrent le "certificat de Sécurité" délivré par l'Association.

À la convention annuelle de cette Association, tenue à Montréal, les 15 et 16 mai, à l'hôtel Mont-Royal, monsieur Gaboury avait invité les écoles techniques de la province et les écoles supérieures de Montréal à déléguer de leurs élèves pour prendre part à un débat oratoire interscolaire public sur un sujet de sécurité, assigné d'avance à chacun par un comité désigné par l'Association à cet effet.

Monsieur Gérard Forest, élève finissant, délégué pour représenter l'École technique des Trois-Rivières, se classa troisième des jeunes techniciens de la province.

En plus d'un prix de cinq dollars en argent et d'une trousse portative complète de premier secours, il obtint la médaille en argent très enviée de l'Association de Québec pour la prévention des accidents industriels.

Monsieur Arthur Gaboury mérite de chaleureuses félicitations pour son heureuse initiative qui a suscité chez nos techniciens un vif intérêt dans le mouvement de sécurité déclenché dans notre province, et leur a fourni en même temps une excellente occasion de se produire publiquement devant des industriels.

DIPLÔMES

I—Section de papeterie:

Léonard Bellemare, Trois-Rivières, diplômé avec grande distinction;

Claude Hébert, Magog, P.Q., diplômé avec grande distinction.

II—Section technique:

Sur onze candidats qui furent admis aux examens de fin d'études, neuf obtinrent le diplôme d'études techniques.

Roland Morasse, Trois-Rivières, diplômé menuisier-charpentier avec distinction;

- Roland Laganière, Trois-Rivières, diplômé électricien avec distinction;
- Marcel Laperrière, Trois-Rivières, diplômé électricien avec distinction;
- François Thivierge, Trois-Rivières, diplômé électricien avec distinction;
- Gérard Forest, Trois-Rivières, diplômé électricien avec satisfaction;
- Fernand Spénard, Trois-Rivières, diplômé électricien avec satisfaction;
- Maurice Jacob, Trois-Rivières, diplômé mécanicien avec satisfaction;
- Hughes Lebrun, Trois-Rivières, diplômé mécanicien avec satisfaction;
- Armand Gilbert, Trois-Rivières, diplômé mécanicien avec satisfaction.

CERTIFICATS

Trois certificats de mécaniciens d'automobile furent décernés aux élèves suivants du cours spécial d'automobile:

Jacques Lamothe; Robert Robert; Bérard Pellerin.

Les deux premiers de ces derniers candidats sont des diplômés mécaniciens de l'École qui ont profité du temps de chômage pour se qualifier davantage.

OCCUPATIONS

I—SECTION DE PAPETERIE

Malgré les temps difficiles que nous traversons, les deux élèves gradués de l'École de papeterie purent obtenir des positions dans les usines locales de pulpe et de papier, peu de temps après la sortie de leur cours. Monsieur Léonard Bellemare entra en effet au service de la Canadian International Paper Company, dès la fin de mai, et monsieur Claude Hébert, fut employé dans le cours du mois de juin, à l'usine Wayagamac de la Consolidated Paper Corporation.

Deux autres gradués en papeterie de l'année précédente ont été engagés par la Compagnie Rolland Paper au cours de l'année; monsieur Léo Dubois à l'usine de Mont-Rolland, et monsieur Edmour Juneau à celle de St-Jérôme. De sorte que l'École de papeterie se trouve à avoir aujourd'hui cinq de ses jeunes gradués à la Compagnie Rolland Paper, soit trois à St-Jérôme: messieurs Roland Blouin, Germain St-Arnaud et Edmour Juneau; et deux à Mont-Rolland: monsieur Pierre Grégoire, le premier à être employé par cette compagnie, et monsieur Léo Dubois.

L'École de papeterie constate avec plaisir et reconnaissance l'encouragement de plus en plus considérable accordé à ses gradués par l'industrie de la pulpe et du papier, et en particulier aux Trois-Rivières, par la Canadian International Paper Company et la Wayagamac, de même que par la compagnie Rolland Paper de St-Jérôme.

L'École de papeterie est spécialement redevable à messieurs Jean et Olivier Rolland pour le témoignage de haute appréciation qu'ils ont rendu à notre institution.

Il est à souhaiter que l'exemple donné par les industries précitées soit suivi par les autres compagnies papetières de notre province, car il reste encore un certain nombre d'autres gradués compétents prêts à travailler sur le champ, et qui n'attendent qu'une offre d'emploi de l'un de nos industriels. Ces derniers trouveront à l'École tous les renseignements qu'ils désireront à ce sujet.

La cité des Trois-Rivières a pour la première fois reconnu officiellement la compétence des gradués de l'École de papeterie, en employant, en février 1934, monsieur Lionel Poisson, gradué avec grande distinction (1932), comme surintendant technicien, dans le but de contrôler le fonctionnement de l'usine municipale de l'aqueduc, où l'on a installé un appareil particulier, appelé "Oer-O-Mix", pour purifier davantage l'eau potable en lui donnant un meilleur goût.

Cette heureuse initiative de notre Conseil de ville est fort appréciée par la Corporation et l'Administration de l'École technique et de papeterie, et il est à souhaiter qu'il n'en reste pas à cette unique expérience, car l'École peut fournir à notre Conseil, en tout temps, des techniciens compétents pouvant rendre dans les divers départements qu'administre la corporation municipale des services signalés à des conditions très favorables. Cet exemple partant du premier corps administratif de notre cité, classée la deuxième ville

du Canada au point de vue de l'importance de la production industrielle, il serait beaucoup plus facile de demander aux autres industriels de notre région d'en faire au moins autant. Ce serait assurer définitivement le succès d'une institution jugée nécessaire au système scolaire de notre ville, et à laquelle celle-ci verse un octroi annuel qui, bien qu'important, devra cependant être augmenté dans un avenir assez rapproché, vu les progrès de l'industrie et le nombre sans cesse croissant des élèves qui suivent ses cours.

En effet, un relevé récent fait voir que 3115 élèves de toute catégorie sont passés par l'École jusqu'à date.

L'École technique a reçu dans ses cours du jour réguliers ou spéciaux 798 élèves, et 2037 élèves au cours du soir, soit un total de 2,835 élèves. Cette École a produit 56 diplômés en diverses spécialités tels que mécaniciens-ajusteurs, menuisiers-charpentiers, modeleurs, fabricants de meubles, électriciens, etc., et a livré en outre nombre de certificats aux élèves des cours spéciaux ou des cours du soir.

L'École de papeterie a reçu 116 élèves réguliers et 164 élèves industriels et spéciaux, soit un total de 280 élèves. Elle a produit 43 diplômés dans la fabrication de la pulpe et du papier, occupant à peu près tous des positions avantageuses dans l'industrie papetière du Canada et même des États-Unis.

Il est intéressant de remarquer que 74% des gradués en papeterie sont engagés dans l'industrie de la pulpe et du papier, que 19% sont dans des occupations diverses, et que finalement 7% seulement sont en ce moment chômeurs. Ces faits sont avantageusement concluants et n'ont pas besoin de commentaires pour en tirer des conclusions évidentes.

II—SECTION TECHNIQUE

L'embauchage des jeunes gradués de l'École technique est plus lent et paraît plus difficile aux Trois-Rivières, faute d'encouragement et de plus de coopération des industriels de toute catégorie, et comme conséquence—la chose a déjà été soulignée dans les rapports annuels précédents—un trop grand nombre de nos jeunes gradués doivent s'expatrier de leur ville pour trouver un emploi approprié.

Cependant, par exception, la compagnie Shawinigan Water and Power a employé au cours de l'été cinq gradués électriciens dans ses

usines locales de réfection et de réparation. Ce geste très louable d'encouragement est vivement apprécié par l'École qui est disposée à coopérer de la façon la plus complète avec cette compagnie, afin de préparer nos diplômés à répondre à toutes ses exigences techniques.

C'est dans ce but que l'École a organisé, il y a deux ans, en plus du cours régulier d'électricité industrielle, un atelier d'électricité pour travaux de réparation et de construction d'appareils et de machines électriques. Il reste encore à compléter cette section le plus tôt possible et d'y attacher un contremaitre-instructeur d'expérience.

La Corporation de l'École technique des Trois-Rivières a tenu au cours de l'année plusieurs séances, au cours desquelles elle a adopté un règlement à l'effet de renouveler ses débentures au montant de cinquante mille dollars (\$50,000.00), au taux réduit de 5 pour cent, pour une période de vingt-cinq ans, avec la garantie du Gouvernement provincial.

Il est à noter que cette somme représente le solde de la dette de l'École. Le Trésor de la province a disposé de la nouvelle émission de débentures.

La Corporation de l'École est composée des personnes suivantes: MM. Philippe Bigué, C.R., président; G. H. Robichon, maire de la Cité, vice-président; H. I. Copeland, gérant local de la Canadian International Paper Company, secrétaire-trésorier; Norman Labelle, marchand; Théophile Normandeau, ingénieur stationnaire de la Canadian International Paper Company, et V. Baillaigé, directeur de l'École, secrétaire-archiviste.

L'Association des gradués de l'École technique, fondée en 1927 par la direction de l'École, a tenu au cours du mois d'août, sur l'invitation du directeur de l'École, une assemblée générale à laquelle prirent part une trentaine d'anciens, dans le meilleur esprit de camaraderie. Les nouveaux officiers élus à cette occasion sont les suivants: Président, monsieur Charles-Auguste Cloutier, gradué de la première promotion de l'École technique, mécanicien du Pacifique Canadien aux Trois-Rivières, qui fut élu par acclamation pour un deuxième terme; vice-président, Monsieur Georges Héroux, gradué mécanicien et ingénieur civil; secrétaire-trésorier, Monsieur Gérard Forest, électricien; directeurs: MM. Roméo Paquin, méca-

nicien, Louis Boisvert, modelleur à la Canada Iron Foundries, Ltd., Rosaire Garon, mécanicien-électricien, Canadian Marconi, Ltd., à Yamachiche. L'Association élit également comme officiers honoraires les personnes suivantes: monsieur Philippe Bigué, C.R., président de la Corporation de l'École technique, président honoraire; le soussigné, directeur de l'École, vice-président honoraire; et comme directeurs aviseurs, MM. les professeurs H. J. Alain et Joseph Lamothe.

Les membres de l'Association se prononcèrent en faveur d'une demande d'admission de leur association dans la Corporation des techniciens de la province de Québec, qui constitue une fédération de tous les gradués techniciens des écoles techniques de la province de Québec.

Les écoles techniques de Montréal, de Québec et de Hull ayant décidé et commencé de mettre à exécution progressivement la décision d'ajouter une quatrième année au cours technique régulier, il est opportun et recommandable que l'École technique des Trois-Rivières suive le pas destiné à augmenter la compétence de nos jeunes gradués techniciens, pour mieux répondre aux exigences de l'industrie en général, et permettre à nos jeunes canadiens d'occuper plus facilement et de façon plus assurée des postes supérieurs dans leur carrière.

L'introduction d'une quatrième année d'études exigera nécessairement l'emploi de quelques professeurs nouveaux, particulièrement qualifiés. Les nouvelles études auront pour objet un entraînement plus étendu aux ateliers, le français, la composition, l'anglais, la géographie industrielle, l'histoire et l'économie industrielle. L'École des hautes études commerciales pourrait facilement nous offrir parmi ses gradués un excellent candidat pour au moins une des nouvelles fonctions. Nos anciens gradués peuvent nous fournir de bons assistants aux ateliers, qui sous la direction des contremaîtres-instructeurs actuels de l'École, compléteront notre nouvelle organisation de cours.

La dépense additionnelle qu'entraînera forcément cette organisation, nécessitera évidemment l'augmentation de l'octroi à l'École technique, déjà insuffisant depuis plusieurs années.

La plus stricte économie a été mise en vigueur aux cours de l'année écoulée, mais ce ne fut pas sans sacrifice, pour les ateliers en

particulier. Les demandes de l'atelier du travail des métaux ont été réduites de plus du tiers; l'atelier de bois a dû épuiser le matériel de réserve de l'année précédente; le département d'automobile n'a reçu que peu d'outillage de remplacement et du matériel d'urgence, et, généralement, il n'a pas été possible de compléter l'organisation de l'atelier d'électricité. Les laboratoires de chimie de papeterie ont également écoulé les produits de la réserve.

Par ailleurs, les cours gratuits du soir et le grand nombre de bourses accordées forcément à des élèves méritants, mais de parents chômeurs, ont réduit les recettes de l'École à près des deux tiers de ce qu'elles étaient dans les meilleures années.

La clôture des cours et la distribution des prix eut lieu le 15 juin, comme à l'ordinaire, en présence des parents et d'invités distingués du clergé, du commerce et de l'industrie, sous la présidence de monsieur Norman Labelle, directeur de la Corporation de l'École technique, représentant monsieur Bigué, le président, retenu en dehors de la ville par ses fonctions professionnelles.

Le directeur expliqua à cette occasion la nécessité qu'il y avait pour les parents en général de diriger vers l'École technique des sujets mieux préparés et ayant complété le cours élémentaire complémentaire, de sorte que les candidats passant par une école comme l'École technique puissent être encore plus qualifiés pour entrer dans l'industrie, et donner dans leur carrière un rendement supérieur, en occupant, avec le temps, des positions responsables et plus avantageuses. Entre autres orateurs invités à adresser la parole en cette circonstance, monsieur l'abbé E. Hamelin, prêtre du Séminaire St.-Joseph des Trois-Rivières, appuya dans une belle envolée oratoire les remarques du directeur, et fit un vibrant appel aux parents, demandant de diriger davantage vers les carrières industrielles les jeunes gens qui avaient des aptitudes, d'élever le niveau intellectuel de ceux qui s'y engageaient par une préparation préalable plus complète, gardant à l'école technique son caractère d'école spéciale. Le discours de monsieur l'abbé Hamelin fut vivement applaudi et commenté élogieusement.

En outre de la distribution aux élèves finissants des diplômes d'études techniques, de papeterie, et de certificats des cours spéciaux et des cours du soir, le directeur fit aussi...

Arthur Gaboury, celle des certificats du cours de prévention des accidents du travail, accordés par l'Association de Québec pour la prévention des accidents industriels.

Les élèves méritants reçurent ensuite des prix nombreux consistant en volumes techniques, pièces d'outillage appropriées et prix spéciaux en argent.

L'École est particulièrement redevable aux généreux donateurs qui ont offert des prix spéciaux, et désire leur rendre ici un sincère témoignage d'appréciation et de reconnaissance pour leur encouragement.

Il convient de souligner à cette occasion le prix spécial de vingt-cinq dollars en argent, offert gracieusement depuis plusieurs années déjà, par la Shawinigan Water & Power Company, Ltd., à l'élève le plus méritant de l'École technique, décerné à monsieur Paul-Émile Lamothe, élève de deuxième année technique.

De même aussi, un prix spécial de cinq dollars en argent, de monsieur Norman Labelle, marchand et directeur de la Corporation de l'École technique, offert au meilleur élève en charpente et menuiserie, décerné à Roland Morasse, élève finissant diplômé.

Un autre prix spécial de deux dollars et demi en or, de MM. Chs-Auguste Cloutier et Dollard Goyette, respectivement président et secrétaire de l'Association des Gradués de l'École technique des Trois-Rivières, offert à l'élève le plus ponctuel aux ateliers, et décerné à Jean Frigon, élève de deuxième année.

Un beau volume relié d'instruction religieuse, a été offert par l'abbé Donat Fréchette, prêtre et curé de la Cathédrale et professeur de morale à l'École, et remis à l'élève Roland Morasse, diplômé.

Il a déjà été fait mention précédemment de la jolie médaille d'argent offerte par l'Association de Québec pour la prévention des accidents industriels, et décernée à Gérard Forest, élève diplômé.

Il faut ajouter également le prix accordé par le Jury du concours oratoire public organisé entre les écoles techniques et supérieures de la province de Québec, sous les auspices de la même Association,

au cours de mai, à Montréal, et décerné à Gérard Forest, élève diplômé, qui s'est classé troisième des concurrents techniciens de la province. Ce prix comportait—

- 1°. Cinq dollars en argent, offert par le Jury;
- 2°. Une médaille de bronze gravée de l'Association, et
- 3°. Une trousse portative de premier secours.

Des bourses de mérite ont été accordées par l'École aux élèves suivants du cours technique: Simon Morin, de préparatoire; Gustave Bellemare, de première année, et, Jean C. Mercier, de deuxième année.

La médaille de bronze de l'École a été décernée à Roland Morasse, élève diplômé en charpente et menuiserie.

En terminant ce rapport, donnant un aperçu de ses principales activités au cours de l'année scolaire écoulée, l'École technique et de papeterie désire présenter à tous ceux qui, de près ou de loin, aux membres de son personnel dévoué comme à ceux de l'extérieur, ont contribué d'une façon quelconque au succès de son oeuvre, son expression d'appréciation bienveillante et de gratitude sincère.

Soumis respectueusement,

V. BAILLAIRGÉ,
Directeur.

Trois-Rivières, le 5 octobre 1934.

APPENDICE No 11

RAPPORT DU BUREAU DES EXAMINATEURS DES
CANDIDATS MESUREURS DE BOIS

Québec, le 15 juin 1934.

*Honorable Ministre des
Terres et Forêts.*

Le Bureau des examinateurs mesureurs de bois a l'honneur de vous soumettre son rapport des Examens tenus en 1934 suivant l'avis donné dans la Gazette Officielle. Le Bureau a tenu un examen à la Pépinière provinciale Berthier (en haut) aux dates ci-dessous mentionnées. En regard des dates, nous avons indiqué le nombre de candidats qui se sont présentés à l'examen 31 mai, 1er et 2 juin.

21 candidats se sont présentés et ont subi l'examen dont 13 ont passé avec satisfaction. Nous vous recommandons de leur accorder leur certificat de mesureur, car nous sommes convaincus qu'ils sont dûment qualifiés.

Respectueusement soumis,

HENRI ROY,
*Président.*J. ERIC HUDON,
*Examineur.*B. J. GÉRIN,
Secrétaire.

APPENDICE No 12

LISTE DES NOMS ET ADRESSES DES CANDIDATS QUI ONT PASSÉ AVEC
SUCCÈS LES EXAMENS DES MESUREURS DE BOIS
EN L'ANNÉE 1934

Nos du Permis	Noms	Prénoms	Résidences
3422	Barry.....	Thomas.....	La Tuque
3423	Beaulé.....	Jos. Paul.....	Laverlachère
3424	Campagna.....	J. B.....	La Tuque
3425	Deslauriers.....	Tancrède.....	Québec
3426	Fafard.....	Armand.....	Québec
3427	Frappier.....	Jos. Alfred.....	Thurso
3428	Lapierre.....	Gérard.....	Breakeyville
3429	Loiselle.....	Wellie.....	Mistassini
3430	Morissette.....	André Albert.....	Causapscaal
3431	Porter.....	Edgar.....	Lauzon
3432	Rompré.....	Aristide.....	St-Ubalde
3433	Sauriol.....	Dea.....	Fort Coulonge
3434	Taylor.....	Ross.....	Scotstown

B.-J. GÉRIN,
Secrétaire.

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

Bureau des examinateurs
QUÉBEC, 15 juin 1934.

APPENDICE No 13

TRANSFERTS DE CONCESSIONS FORESTIÈRES EFFECTUÉS DURANT
L'EXERCICE 1933-34

Noms des concessionnaires faisant le transfert	Région	Superficie en milles carrés	Noms des bénéficiaires du transfert
W.-H. Kelly Lumber Co., Ltd.	Ottawa-Supérieur	20	Royal Bank of Canada
John Charles Logue Mary Carmen Marguerite Logue Succession James Cox	“ “	100	J.-B. Nault
John Breakey Limited.....	St-François.....	8	Megantic Manufacturing Co.
Fraser & Company.....	Ottawa-Supérieur	172	J.-B. Fraser Limited
Alexander Fraser.....	“ “	13	“ “ “
Brown Corporation.....	Saguenay.....	375	Bersimis Lumber Co.

P.-R. PLAMONDON,
*Directeur du service d'enregistrement
des permis de coupe.*

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

Département des terres et forêts,
QUÉBEC, 30 juin, 1934.

APPENDICE No 14

LISTE DES RÉSERVES CANTONALES

Noms	Comté	Superficie
Albanel.....	Roberval.....	11,178 acres
Albert.....	Saguenay.....	960 "
Arago.....	L'Islet.....	4,238 "
Armagh.....	Montmagny.....	1,432 "
Armand.....	Témiscouata.....	3,626 "
Ashburton.....	Montmagny.....	1,660 "
Ashford.....	L'Islet.....	3,272 "
Ashuapmouchouan.....	Roberval.....	15,110 "
Barraute.....	Abitibi.....	1,220 "
Beaubien.....	L'Islet.....	9,523 "
Beaudet.....	Roberval.....	3,603 "
Bégin.....	Chicoutimi.....	10,764 "
Belleau.....	Saint-Maurice.....	2,940 "
Bergeronnes.....	Saguenay.....	4,892 "
Bourdages.....	Montmagny.....	6,866 "
Bourget.....	Chicoutimi.....	658 "
Caron.....	Lac St-Jean.....	6,139 "
Caxton.....	Saint-Maurice.....	274 "
Chabot.....	Kamouraska.....	4,571 "
Charlevoix.....	Roberval.....	9,613 "
Cimon.....	Chicoutimi.....	24,000 "
Crusson.....	Laviolette.....	925 "
Dablon.....	Roberval.....	2,108 "
Dalmas.....	".....	5,958 "
Dechesne.....	".....	11,260 "
Demers.....	Témiscouata.....	640 "
Demeules.....	Roberval.....	5,259 "
Denoue.....	Gaspé.....	1,628 "
Dequen.....	Roberval.....	14,363 "
De Sales.....	Charlevoix.....	2,631 "
Dolbeau.....	Roberval.....	14,839 "
Dufferin.....	".....	6,033 "
Duhamel.....	Témiscamingue.....	2,336 "
Dumais.....	Roberval.....	2,320 "
Dumas.....	Chicoutimi.....	1,390 "
Duparquet.....	Abitibi.....	6,287 "
Escoumains.....	Saguenay.....	655 "
Estcourt.....	Témiscouata.....	5,546 "
Fabre.....	Témiscamingue.....	4,541 "
Falardeau.....	Chicoutimi.....	2,091 "
Fournier.....	L'Islet.....	6,933 "
Garneau.....	L'Islet.....	1,867 "
Garnier.....	Chicoutimi.....	6,453 "
Girard.....	Roberval.....	20,701 "
Grand Calumet.....	Pontiac.....	155 "

APPENDICE No 14. — Suite

LISTE DES RÉSERVES CANTONALES — Suite

Noms	Comté	Superficie
Harvey	Chicoutimi	9,559 acres
Hébécourt	Abitibi	13,061 "
Iberville	Saguenay	45,444 "
Ixworth	Kamouraska	2,135 "
Kénogami	Chicoutimi	5,634 "
Labarre	Lac Saint-Jean	6,382 "
Lac aux Canards	Roberval	36,332 "
Lac Kénogami	Chicoutimi	9,292 "
La Corne	Abitibi	48,584 "
Lafontaine	L'Islet	2,550 "
Lamy	Laviolette	1,449 "
Landrienne	Abitibi	24,534 "
Langevin	Dorchester	3,239 "
Languedoc	Abitibi	5,482 "
Laterrière	Chicoutimi	9,317 "
Lessard	L'Islet	912 "
Letellier	Saguenay	22,587 "
Litchfield	Pontiac	1,469 "
Macpès	Rimouski	4,378 "
Malherbes	Roberval	25,600 "
Manicouagan	Saguenay	10,845 "
Manneville	Abitibi	37,200 "
Maria	Bonaventure	852 "
Mazenod	Témiscamingue	6,012 "
Mésy	Lac Saint-Jean	4,491 "
Métabetchouan	"	4,305 "
Nemtayé	Matapédia	963 "
New-Richmond	Bonaventure	1,875 "
Normandin	Roberval	13,149 "
Onslow	Pontiac	9,711 "
Ouimet	Rimouski	15,822 "
Packington	Témiscamingue	853 "
Painchaud	Kamouraska	2,895 "
Parent	Roberval	14,919 "
Parke	Kamouraska	7,084 "
Patton	Montmagny	3,678 "
Pelletier	Roberval	8,828 "
Pohénégamook	Kamouraska	1,980 "
Pouliaries	Abitibi	9,043 "
Privat	"	4,548 "
Proulx	Roberval	1,304 "

APPENDICE No 14. — *Suite*LISTE DES RÉSERVES CANTONALES — *Suite*

Noms	Comté	Superficie
Racine.....	Roberval.....	22,133 acres
Roberval.....	“.....	23,885 “
Romieu.....	Gaspé.....	1,746 “
Roquemaure.....	Abitibi.....	1,591 “
Ross.....	Roberval.....	13,651 “
Seigneurie du Cap-de-la-Madeleine..	Saint-Maurice.....	2,222 “
Sheen.....	Pontiac.....	3,736 “
Saint-Jean.....	Chicoutimi.....	3,200 “
Sydenham Nord.....	Gaspé.....	3,369 “
Taché.....	Chicoutimi.....	2,503 “
Tadoussac.....	Saguenay.....	23,244 “
Trécesson.....	Abitibi.....	3,930 “
Tremblay.....	Chicoutimi.....	1,311 “
Vallière.....	Laviolette.....	3,200 “
Viger.....	Témiscouata.....	1,819 “
Villemontel.....	Abitibi.....	1,521 “
Ware.....	Dorchester.....	1,120 “
Whitworth.....	Témiscouata.....	4,994 “

105 réserves cantonales

Superficie totale 812,591 acres ou
1,269.6 milles carrés.

APPENDICE No 15

INDUSTRIE DE LA PULPE ET DU PAPIER DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC
DEPUIS 1908

Années	Production totale (cordes)	Fabrication indigène (cordes)	Export. (cordes)	% Export.	Pulpe (tonnes)	Papier (tonnes)	Capital investi \$
1908.....	939,646	255,843	683,803	72.7	201,450		
1909.....	1,057,812	319,935	737,877	69.7	238,286		
1910.....	1,085,628	342,755	742,933	68.5	282,936		
1911.....	1,026,562	390,426	636,136	61.8	312,522		
1912.....	1,130,670	578,855	551,815	56.5	459,420		
1913.....	1,432,184	629,934	802,250	56.0	514,299		
1914.....	1,323,917	636,496	687,421	51.9	515,409		
1915.....	1,321,531	697,262	624,269	47.1	561,793		
1916.....	1,711,151	924,272	786,879	45.9	686,604		
1917.....	1,808,708	1,109,869	698,839	38.6	784,250	391,130	
1918.....	1,971,250	1,085,478	885,772	44.8	802,030	419,080	
1919.....	1,837,548	1,176,134	661,414	36.0	831,291	454,133	124,101,164
1920.....	2,161,797	1,333,815	827,982	38.3	974,766	506,898	176,347,349
1921.....	1,713,123	1,111,277	601,846	35.1	784,906	414,068	171,477,753
1922.....	1,959,276	1,405,440	553,836	28.2	1,088,205	587,777	191,514,809
1923.....	2,360,586	1,600,348	760,238	32.2	1,242,168	702,058	155,121,898
1924.....	2,161,880	1,525,808	636,072	31.6	1,170,314	805,594	220,709,994
1925.....	2,475,065	1,764,969	710,096	28.7	1,370,303	940,172	227,031,019
1926.....	2,806,865	2,105,095	701,770	25.0	1,672,339	1,176,733	254,360,201
1927.....	2,971,245	2,291,599	679,646	22.8	1,749,965	1,344,472	295,505,452
1928.....	3,153,237	2,621,148	632,089	16.8	2,018,566	1,628,872	376,351,076
1929.....	3,350,231	2,837,359	512,872	15.3	2,174,805	1,780,720	353,401,187
1930.....	3,332,364	2,441,735	484,650	14.7	1,833,000	1,536,240	363,928,249
1931.....	2,940,376	1,973,089	323,507	11.0	1,513,658	1,275,105	309,875,059
1932.....	2,540,243	1,745,007	165,772	6.5	1,240,442	1,057,433	289,932,719

APPENDICE No 15A

DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DE LA PULPE ET DU PAPIER DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC ET AU CANADA

Années	Nombre d'usines		Tonnes de pulpe		No. de cordes utilisées	
	Québec	Canada	Québec	Canada	Québec	Canada
1910.....	25	51	283,035	474,604	342,751	598,487
1911.....	28	54	312,522	496,833	390,436	672,288
1912.....	24	48	459,420	682,632	578,885	866,042
1913.....	26	48	514,299	854,624	629,934	1,109,034
1914.....	23	49	515,909	934,700	636,496	1,224,376
1915.....	24	50	561,793	1,074,805	697,962	1,405,836
1916.....	23	49	686,604	1,296,084	924,272	1,764,912
1917.....	33	83	784,250	1,464,308	1,109,869	2,104,334
1918.....	42	94	802,030	1,557,193	1,085,478	2,210,744
1919.....	46	99	831,291	1,716,089	1,176,134	2,428,691
1920.....	46	100	974,766	1,960,102	1,333,815	2,777,422
1921.....	44	100	734,906	1,549,082	1,111,277	2,180,578
1922.....	46	104	1,088,205	2,150,251	1,405,440	2,912,608
1923.....	48	110	1,238,567	2,469,305	1,600,348	3,264,435
1924.....	49	115	1,170,314	2,465,011	1,525,808	3,316,951
1925.....	50	114	1,370,303	2,772,507	1,764,969	3,668,959
1926.....	50	115	1,672,239	3,229,791	2,105,095	4,229,567
1927.....	50	114	1,749,965	3,278,978	2,291,599	4,387,687
1928.....	50	110	2,018,566	3,610,724	2,621,148	4,791,344
1929.....	47	108	2,174,805	4,021,229	2,837,357	5,278,422
1930.....	48	109	1,833,000	3,619,345	2,441,735	4,835,981
1931.....	45	103	1,513,658	3,167,960	1,973,089	4,148,279
1932.....	42	98	1,240,442	2,663,248	1,745,007	3,647,754

Le nombre de moulins n'indique que les moulins qui ont été en opération.

APPENDICE No 15B

PRIX DES BOIS À PULPE ET DES PÂTES À PAPIER, DEPUIS 1908 À 1932,
AU CANADA ET DANS QUÉBEC

Années	Canada				Québec			
	Production totale (cordes)	Prix Moyen	Production pulpe (tonnes)	Prix moyen	Production totale (cordes)	Prix moyen	Production pulpe (tonnes)	Prix moyen
1908..	1,325,085	\$ 5.84	363,079	939,646	\$ 5.57	201,450
1909..	1,557,753	5.98	445,408	1,057,812	5.99	238,286
1910..	1,541,628	6.35	474,604	1,085,688	6.20	282,938
1911..	1,520,227	6.37	496,833	1,026,562	6.30	312,522
1912..	1,846,910	6.46	682,632	1,330,670	6.29	459,420
1913..	2,144,064	6.67	854,624	1,432,194	6.63	514,299
1914..	2,196,884	6.72	934,700	1,323,917	6.70	515,409
1915..	2,355,550	6.61	1,074,805	1,322,231	6.31	561,793
1916..	2,833,119	7.05	1,296,084	1,711,151	7.03	686,604
1917..	3,122,179	8.56	1,464,308	44.70	1,808,708	8.37	784,250	43.40
1918..	3,560,280	10.64	1,557,193	41.30	1,971,250	9.80	802,030	46.90
1919..	3,498,981	11.99	1,716,089	42.70	1,837,548	11.02	831,291	50.70
1920..	4,034,826	15.22	1,960,102	72.30	2,161,797	14.28	974,766	54.30
1921..	3,272,131	16.16	1,549,082	50.60	1,713,123	16.13	784,906	49.50
1922..	3,923,940	12.93	2,150,251	39.50	1,959,276	12.24	1,088,205	39.90
1923..	4,648,663	14.42	2,475,904	40.00	2,360,670	12.08	1,242,166	40.60
1924..	4,647,201	12.43	2,465,011	36.60	2,161,880	12.67	1,170,314	38.50
1925..	5,092,461	12.21	2,772,507	36.10	2,475,065	12.97	1,370,303	36.70
1926..	5,621,305	12.11	3,229,791	35.60	2,806,865	12.90	1,672,339	36.00
1927..	5,929,456	11.85	3,278,978	34.60	2,971,245	12.20	1,749,965	34.80
1928..	6,328,586	11.84	3,608,045	33.50	3,153,237	12.37	2,018,566	33.40
1929..	6,573,417	11.62	4,021,229	32.08	3,250,231	11.91	2,174,805	31.80
1930..	6,071,815	11.33	3,669,345	31.04	3,386,137	11.94	1,833,000	32.02
1931..	5,199,914	9.95	3,167,970	26.13	2,940,376	10.73	1,513,658	27.67
1932..	4,222,224	8.70	2,663,248	24.18	2,540,243	8.78	1,240,442	25.91

APPENDICE No 16
PRODUCTION DE LATTES ET DE BARDEAUX

Années	Lattes		Bardeaux	
	Production	Valeur	Production	Valeur
1908	92,914,000	\$ 188,671	406,440,000	\$ 849,459.00
1909	97,518,000	218,531	337,668,000	628,610.00
1910	134,099,000	288,550	539,320,000	901,600.00
1911	120,011,000	242,324	366,848,000	682,906.00
1912	117,102,000	291,739	330,874,000	665,479.00
1913	90,231,000	225,277	363,560,000	807,035.00
1914	38,412,000	95,675	316,390,000	634,856.00
1915	55,204,000	147,395	574,797,000	1,264,533.00
1916	67,689,000	190,206	414,951,000	996,836.00
1917	83,714,000	248,775	276,024,000	776,017.00
1918	78,633,000	214,711	249,160,000	775,058.00
1919	134,033,000	500,327	312,926,000	1,346,146.00
1920	160,326,000	950,137	387,813,000	1,839,595.00
1921	121,649,000	652,216	361,496,000	1,283,056.00
1922	214,548,000	1,122,999	401,328,000	1,328,718.00
1923	272,733,000	1,681,000	538,401,000	1,143,092.00
1924	257,641,000	1,277,710	303,310,000	859,708.00
1925	227,612,000	1,072,766	244,313,000	702,937.00
1926	300,029,000	1,387,489	257,882,000	769,235.00
1927	359,997,000	1,528,790	266,781,000	838,857.00
1928	320,745,000	1,309,335	301,058,000	915,019.00
1929	249,328,000	798,690	290,026,000	860,846.00
1930	126,129,000	334,690	239,368,000	692,214.00
1931	65,612,000	157,549	114,303,000	431,920.00
1932	61,892,000	122,607	167,289,000	357,090.00

APPENDICE No 16A.

INDUSTRIE DES BOIS DE SCIAGE DEPUIS 1917

Années	Capital investi	Salaires & gages	Coût du matériel	Valeur du bois	Valeur de la production
1917.....	\$ 27,351,019	\$ 7,764,083	\$ 9,388,509	\$ 16,718,726	\$ 26,630,120
1918.....	57,201,830	12,030,237	12,749,152	20,916,604	40,199,895
1919.....	69,277,794	13,362,268	18,888,178	30,195,646	61,493,919
1920.....	42,445,220	8,143,768	27,239,179	37,128,201	48,921,993
1921.....	48,429,018	5,832,415	16,888,025	19,656,462	30,294,286
1922.....	42,450,730	4,957,018	14,639,996	17,489,026	26,138,071
1923.....	36,343,512	5,430,039	14,871,358	17,842,189	27,181,307
1924.....	36,600,365	5,075,269	16,594,615	17,015,757	26,489,377
1925.....	37,548,860	4,572,383	14,724,377	14,655,577	22,802,029
1926.....	31,911,286	4,633,286	16,739,054	15,268,467	25,194,257
1927.....	37,528,360	5,219,406	19,957,369	14,564,387	29,631,518
1928.....	37,688,780	4,946,130	18,158,418	9,014,879	27,173,297
1929.....	41,289,127	4,935,878	18,392,483	9,950,143	28,342,626
1930.....	55,534,068	5,463,460	23,084,564	11,264,600	34,349,164
1931.....	29,138,698	3,253,676	9,775,981	5,577,213	15,333,194
1932.....	18,754,578	2,411,358	6,457,117	3,489,573	9,946,690

APPENDICE No 17

BOIS ET FORÊTS

ÉTAT des sommes perçues durant les douze mois finissant le 30 juin 1934, dans les districts suivants:

Districts	Montants
Arthabaska.....	30.00
Bonaventure.....	55,907.32
Chaudière.....	3,337.04
Gaspé.....	93,616.82
Lac St-Jean.....	204,231.47
Matapédia.....	43,176.42
Montmagny.....	27,977.92
Ottawa.....	550,918.37
Rimouski.....	51,572.87
Saint-Charles.....	65,526.78
Saint-François.....	10,372.82
Saint-Maurice.....	325,005.46
Saguenay.....	232,138.19
Témiscouata.....	52,625.28
Total.....	\$1,716,436.76

F.-X. LEMIEUX,

Sous-ministre.

G.-C. PICHÉ,

Chef du service forestier.

Département des terres et forêts,
QUÉBEC, 30 juin, 1934.

APPENDICE No 18

ÉTAT des bois coupés sur les terres de la Couronne durant l'exercice 1932-33

RÉGION	Superficie sous licence durant l'année 1934-35	Pin blanc, chêne, noyer, billots et bois d'estacade		Pin rouge, orme, frêne, merisier, érable, mélèze, billots et bois d'estacade		Epinette, sapin, cèdre, pin gris, pruche, bouleau, tremble, billots et bois d'estacade		Dormants de chemin de fer	Poteaux	Piquets	Bois de chauffage
	Milles carrés	Morceaux	Pieds M.P.	Morceaux	Pieds M.P.	Morceaux	Pieds M.P.	Morceaux	Morceaux	Morceaux	Corde de 128. P.C.
Arthabaska.....	6										
Bonaventure.....	2,516	145	12,539			1,547,044	21,266,093	1,010	637	875	
Chaudière.....	177	1	250	9	453	13,460	183,549	800	28		100
Gaspé.....	2,521	89	7,559			1,046,751	21,796,564				20½
Lac-St-Jean.....	11,973	573	37,070			7,743,407	77,413,832		57	199	9
Matapédia & St-Laurent.....	1,071					116,411	3,508,701				
Montmagny.....	385	53	2,190	2,948	180,282	857,259	13,257,819				33½
Ottawa.....	28,821	6,789	461,626	45,601	2,757,677	8,288,236	114,717,312	7,300	1,721	5,394	10,852
Rimouski.....	1,717	368	38,644	2,430	48,585	548,049	18,605,132	179		300	32
St-Charles.....	2,763			279	16,562	1,873,946	25,387,206		258		
St-François.....	233	34	1,122	16,483	1,624,282	60,278	1,594,460	60			319½
St-Maurice.....	12,187	16,165	803,704	1,659	57,460	8,570,761	105,466,673		15		8,311½
Saguenay.....	11,832			100	3,298	4,166,598	66,239,871	2,251			591½
Témiscouata & Grandville.....	796	249	21,376	5,707	295,596	575,882	16,424,749			200	38
Totaux.....	76,998	24,466	1,386,080	75,216	4,984,195	35,408,082	485,861,961	11,600	2,716	6,968	20,308
Récapitulation		Morceaux	Pieds M.P.								
Pin blanc, chêne, noyer, etc. . .		24,466	1,386,080								
Pin rouge, orme, frêne, merisier, érable, mélèze, etc.		75,216	4,984,195								
Epinette, sapin, cèdre, pin-gris, pruche, bouleau, tremble, etc		35,408,082	485,861,961								
Dormants de ch. de fer (23 pds)		11,600	266,800								
Poteaux (70 pds par pce).....		2,716	190,120								
Piquets (3 pds par pce).....		6,968	41,805								
Bois de chauffage (20.308 Cds de 128. p.c.).....											
Grand total.....		35,529,028	492,730,961								

G.-C. PICHÉ,
Chef du service forestier.

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

Département des terres et forêts,
 QUÉBEC, 30 juin, 1934.

APPENDICE No 19

ÉTAT des sommes perçues pour droits de coupe, rentes foncières, etc.,
durant l'année fiscale 1933-34.

Régions	Infractions	Intérêts	Droits de coupe	Rentes foncières	Honoraires de transfert	Total
Arthabaska.....				\$ 30.00		\$ 30.00
Bonaventure.....		\$ 108.58	\$ 42,918.74	12,880.00		55,907.32
Chaudière.....			2,105.04	1,232.00		3,337.04
Gaspé.....		247.44	79,602.35	13,767.03		93,616.82
Lac St-Jean.....		20.71	144,930.19	59,280.57		204,231.47
Matapédia.....		431.77	36,896.65	5,848.00		43,176.42
Montmagny.....	\$ 10.00	87.94	26,397.98	1,482.00		27,977.92
Ottawa.....	116.00	5,446.69	401,399.83	141,555.85	\$ 2,400.00	550,918.37
Rimouski.....		62.93	42,834.94	8,675.00		51,572.87
St-Charles.....		62.15	51,659.63	13,805.00		65,526.78
St-François.....			7,926.82	2,286.00	160.00	10,372.82
St-Maurice.....		2,025.27	261,775.19	61,205.00		325,005.46
Saguenay.....		308.38	162,760.16	61,569.65	7,500.00	232,138.19
Témiscouata.....		1,278.37	47,566.20	3,780.71		52,625.28
	\$ 126.00	\$ 10,080.23	\$ 1,308,773.72	\$ 387,396.81	\$ 10,060.00	\$ 1,716,436.76

G.-C. PICHÉ,
Chef du service forestier.

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

Département des terres et forêts,
QUÉBEC, 30 juin, 1934.

APPENDICE No 20

ÉTAT comparatif des sommes perçues, chaque année, depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermage de coupe de bois, etc.

Année fiscale	Intérêts, pénalités etc.	Rentes foncières	Primes sur affermages des coupes de bois	Honoraires de transferts	Droits de coupe	Totaux
1867-68...	\$ 3,404.66	\$ 22,401.03	\$ 3,928.50	\$ 165,381.77	\$ 195,115.96
1868-69...	2,823.27	55,055.06	74,894.97	198,977.82	331,751.12
1869-70...	7,208.37	64,089.20	22,518.37	\$ 1,584.00	267,468.08	362,868.02
1870-71...	3,122.68	63,297.43	62,437.34	4,790.00	272,833.12	406,480.57
1871-72...	4,102.44	86,763.01	56,191.81	4,686.00	292,989.42	444,752.68
1872-73...	3,186.67	90,950.84	68,941.18	9,242.66	346,361.27	518,682.62
1873-74...	32,906.06	97,220.37	31,385.93	5,384.00	361,080.51	527,976.87
1874-75...	15,380.21	90,565.04	3,259.50	15,361.00	408,169.12	532,734.87
1875-76...	11,025.65	96,881.82	572.00	3,764.07	274,530.64	386,774.18
1876-77...	10,686.72	94,588.07	16,658.82	269,685.24	391,618.85
1877-78...	10,915.20	85,385.12	6,410.00	248,612.84	351,323.16
1878-79...	8,684.01	87,558.04	448.00	526.00	217,664.04	314,880.09
1879-80...	12,065.94	96,157.86	3,219.75	231,437.89	342,881.44
1880-81...	7,611.48	94,633.90	132,774.25	4,548.88	303,950.25	543,518.76
1881-82...	12,069.09	111,113.78	26,921.25	4,239.70	514,252.57	668,596.39
1882-83...	17,006.21	94,424.68	2,055.00	3,441.48	567,815.97	684,743.34
1883-84...	13,363.26	83,399.92	246.27	910.75	562,836.93	660,757.13
1884-85...	9,449.77	99,884.86	68,145.61	2,565.25	350,070.28	530,115.77
1885-86...	13,047.63	100,548.76	112.00	3,646.09	411,220.32	528,574.80
1886-87...	12,429.02	90,684.83	470.00	3,418.28	475,617.40	582,619.53
1887-88...	7,597.91	141,549.88	2,315.03	447,200.87	598,663.69
1888-89...	7,293.81	124,314.09	118,253.65	1,719.25	707,357.20	958,938.00
1889-90...	12,380.96	147,208.72	17,646.04	2,062.31	626,753.66	806,051.69

APPENDICE No 20. — *Suite*

ÉTAT comparatif des sommes perçues, chaque année, depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermage de coupe de bois, etc.

Année fiscale	Intérêts, pénalités etc.	Rentes foncières	Primes sur affermagés des coupes de bois	Honoraires de transferts	Droits de coupe	Totaux
1890-91...	\$ 11,185.81	\$ 125,141.77	\$ 9,023.12	\$ 2,516.25	\$ 498,370.30	\$ 646,237.25
1891-92...	12,641.42	132,984.95	3,470.53	474,900.79	623,997.69
1892-93...	19,293.97	152,664.67	68,822.10	4,989.04	642,952.63	888,722.41
1893-94...	11,171.82	147,660.59	18,549.70	2,008.12	644,516.69	823,906.92
1894-95...	15,713.15	147,203.51	9,388.05	2,378.25	597,672.60	772,355.56
1895-96...	14,858.21	143,485.73	83,255.20	4,239.47	705,260.31	951,098.92
1896-97...	11,317.41	155,572.54	4,025.75	3,522.50	607,865.33	782,303.53
1897-98...	15,045.53	148,935.18	30,110.48	3,561.25	713,435.86	911,088.30
1898-99...	21,708.96	166,338.50	129,023.34	7,508.50	569,710.18	894,289.48
1899-1900.	13,947.61	170,508.71	339,748.06	2,819.25	585,505.89	1,112,529.52
1900-01...	14,958.50	178,250.71	403,197.72	4,435.00	633,230.12	1,234,072.05
1901-02...	13,146.91	163,983.00	201,483.39	11,871.74	664,552.44	1,055,037.48
1902-03...	14,895.70	187,206.25	352,004.58	20,076.00	667,631.96	1,241,814.49
1903-04...	16,988.03	176,226.41	252,554.01	6,575.06	715,134.02	1,167,477.53
1904-05...	23,391.17	208,712.00	389,576.12	8,166.41	750,340.85	1,380,186.55
1905-06...	18,143.97	206,809.20	253,545.00	10,714.50	776,901.37	1,266,114.04
1906-07...	14,891.61	214,452.00	15,911.50	773,130.29	1,018,385.40
1907-08...	11,243.13	215,053.00	16,080.00	13,917.00	721,784.45	978,077.58
1908-09...	41,379.31	206,940.00	7,583.00	650,458.33	906,360.64
1909-10...	51,673.37	242,708.00	4,561.00	734,953.17	1,033,895.54
1910-11...	52,528.83	221,215.50	31,444.00	821,719.37	1,126,907.70
1911-12...	24,391.72	323,584.50	9,023.00	3,082.00	1,173,393.09	1,533,474.31
1912-13...	31,605.13	330,203.09	14,196.00	1,134,167.19	1,510,171.41

APPENDICE No 20. — *Suite*

ÉTAT comparatif des sommes perçues, chaque année, depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermage de coupe de bois, etc.

Année fiscale	Intérêts, pénalités etc.	Rentes foncières	Primes sur affermagés des coupes de bois	Honoraires de transferts	Droits de coupe	Totaux
1913-14...	\$ 37,362.12	\$ 359,287.00	\$ 9,288.00	\$1,183,021.61	\$1,588,958.73
1914-15...	43,716.94	359,834.00	\$ 34,343.85	10,002.00	1,288,708.83	1,736,605.62
1915-16...	58,082.02	352,380.26	40,816.13	10,720.00	1,221,683.82	1,683,682.23
1916-17...	60,075.07	347,505.25	37,176.57	7,508.00	1,115,892.72	1,568,157.61
1917-18...	39,429.16	305,581.50	151,664.32	6,356.00	910,436.48	1,413,467.46
1918-19...	120,221.08	439,320.09	142,000.82	9,616.00	1,312,810.57	2,023,968.56
1919-20...	66,247.72	439,232.25	307,601.70	33,512.00	1,757,862.59	2,604,456.26
1920-21...	166,814.02	460,098.63	142,380.00	197,895.00	2,068,173.10	3,035,360.75
1921-22...	182,525.17	430,569.57	19,166.66	86,920.00	2,972,577.25	3,691,758.65
1922-23...	85,402.96	508,786.91	307,894.47	338,501.00	1,907,556.76	3,148,142.10
1923-24...	127,489.05	426,815.71	605,896.87	84,370.00	2,533,647.21	3,778,218.84
1924-25...	99,350.72	566,275.04	595,159.46	109,596.00	2,950,377.15	4,320,758.37
1925-26...	71,524.14	624,820.58	1,410,531.72	169,600.00	2,942,500.51	5,218,976.95
1926-27...	228,139.12	775,220.46	996,295.42	55,910.00	3,701,451.40	5,757,016.40
1927-28...	172,401.48	562,646.14	1,072,368.76	200,079.33	3,604,823.80	5,612,319.51
1928-29...	238,137.26	626,675.90	1,091,099.99	24,240.00	3,198,358.37	5,178,511.52
1929-30...	112,846.44	667,839.36	120,692.26	37,710.47	3,421,532.14	4,360,620.67
1930-31...	38,487.17	652,745.77	5,900.00	16,077.53	3,159,204.05	3,872,414.52
1931-32...	101,187.45	191,009.96	4,033.33	5,000.00	2,747,704.54	3,048,935.28
1932-33...	25,787.53	407,852.18	329,514.38	5,520.00	1,019,276.77	1,787,950.86
1933-34...	10,206.23	387,396.81	10,060.00	1,308,773.72	1,716,436.76
Total...	2,799,315.14	16,376,429.49	10,675,148.00	1,718,521.02	71,106,227.83	102,675,641.48

G.-C. PICHÉ,
Chef du service forestier.
 Département des terres et forêts,
 QUÉBEC, 30 juin, 1934.

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

APPENDICE No 21

RAPPORT ANNUEL DU

CHEF DU SERVICE DE LA PROTECTION DES FORÊTS

A l'honorable Ministre des terres et forêts,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le dixième rapport du Service de la Protection des forêts pour l'année 1933.

Tous ceux qui s'intéressent à la conservation forestière sont unanimes à dire que le début de l'année 1933 a été un des plus secs depuis 1923, ce qui n'est pas peu dire. Il n'y a pas lieu de s'étonner si nous avons eu à combattre un plus grand nombre d'incendies qu'en 1932, soit 1,553, en 1933, contre 1,466, en 1932. Mais les pertes sont bien moindres, soit 113,358 acres contre 1,027,159 acres en 1932. Les conditions atmosphériques défavorables ont tenu notre personnel en alerte, mais d'autres causes contribuent, et grandement, à compliquer le travail de nos gardes et à grever notre budget.

Le mouvement du retour à la terre nous oblige à étendre le champ de nos activités. Il faut aider le nouveau colon, organiser de nouvelles unités de combat et leur fournir un matériel de lutte approprié, car le matériel est fonction importante de la sécurité de nos forêts. Dans le "Sylviculteur canadien" de J. C. Chapais, présenté au public

par Sir Henry Joly de Lotbinière, nous lisons: "Il est indubitable que ceux qui ont le plus contribué à la destruction de nos forêts sont les colons" (P. 15). Les colons d'avant 1891 étaient-ils moins prudents que ceux d'aujourd'hui? C'étaient des fils de cultivateurs, habitués aux durs travaux que réclame le défrichement et avertis des dangers d'incendie inhérents à ce travail. Le colon d'aujourd'hui, d'une façon ordinaire, n'a pas la crainte du feu. C'est assez souvent un ouvrier de la ville que la crise économique a privé de son gagne-pain et qui revient à la terre que son père ou lui n'auraient jamais dû abandonner. Oh! si le cultivateur déraciné avait été aussi ponctuel à faire les travaux agricoles nécessaires qu'il l'est à obéir au sifflet ou à la cloche qui l'appellent à l'usine, il aurait réussi . . . comme tant d'autres que l'apparente vie aisée de l'ouvrier des villes n'a pas fascinés. Ces nouveaux colons sont peu au fait des dangers qu'une imprudence peut leur faire courir, de même qu'à la région qu'ils habitent. Il arrive qu'ils font fi des règlements . . . et le danger est d'autant plus grand qu'ils s'établissent souvent à proximité *de déchets accumulés par l'exploitation*.

Et puis, il importe de mentionner comme cause aggravante de notre travail le nombre de pêcheurs ou de chasseurs que le chômage pousse vers les bois.

Il faut aussi se rappeler que les prospecteurs sont de plus en plus acharnés à rechercher des richesses minières décelées dans le sous-sol de la province. Avant d'éventrer le sol, il importe de le débarrasser de la végétation qui le recouvre, d'où souvent, un incendie que quelques-uns semblent n'avoir aucun intérêt à combattre. De plus, au-delà de 3,500 m.c., soit plus de 2,240,000 acres ont été rétrocédées à la Couronne; notre Service a dû organiser la surveillance de ce nouveau territoire.

Tout ceci fait voir certaines difficultés spéciales que rencontre notre Service et explique certaines exigences de notre budget, car il nous faut suivre le mouvement de la colonisation.

Voici un résumé des opérations financières pour 1933-1934.

RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DURANT L'EXERCICE 1933-34

Salaires.....	\$ 400,940.43		
Dépenses.....	50,011.85		
Divers.....		\$ 450,952.28	
Bois de construction.....	\$ 2,659.68		
Charbon et bois.....	395.96		
Divers.....	5,506.38		
Ferronneries.....	3,958.30		
Fournitures de bureau.....	37.63		
Fourrage.....	126.00		
Frais de significations.....	186.75		
Gazoline et huile.....	13,281.77		
Impression.....	6,731.67		
Instruments.....	1,684.25		
Loyers.....	3,248.44		
Lumière.....	81.44		
Matériel.....	25,167.34		
Patrouille, subsides et feux.....	33,832.53		
Pension.....	1,029.75		
Primes assurances-feu.....	3,748.31		
Provisions.....	8,731.22		
Réparations d'autos.....	3,212.40		
Taxes.....	93.68		
Téléphones.....	3,078.96		
Transport.....	3,443.98		
		\$ 120,236.44	
		571,188.72	
Moins remboursement (Patrouille, etc.).....		61,188.72	\$ 510,000.00
Porté à comptes recevables.....			43,920.16
			\$ 466,079.84

FRAIS D'EXTINCTION DES FEUX

Le tableau suivant détaille les dépenses faites pour l'extinction des feux et démontre que, comme les années passées, les concessionnaires et le Service ont défrayé 50%, chacun, des dépenses réelles de la lutte sur les terrains affermés. Le gouvernement défraye seul les frais de lutte sur les terres de la Couronne, les lots de colonisation, etc.

FRAIS D'EXTINCTION DES FEUX

Pour l'année finissant le 31 décembre 1933, ces dépenses se sont élevées à \$102,581.07

Feux sur terrains affermés.....	\$ 25,375.92	
Feux sur terrains privés.....	77,205.15	\$ 102,581.07
De ce total:		
Les Concessionnaires ont payé.....	\$ 12,687.96	
Le Gouvernement a payé.....	89,893.11	\$102,581.07

Il arrive que nous sommes appelés par des municipalités pour éteindre des commencements d'incendie de maison, d'herbes ou de broussailles etc. Dans le passé, nous avons contribué à préserver des villages d'une destruction complète. Notre travail augmente dans des proportions telles que les municipalités ne doivent plus compter sur les membres de notre personnel pour assurer leur sécurité contre l'incendie: à elles d'y voir.

STATISTIQUES CONCERNANT LA PROTECTION DES FORÊTS

Frais encourus en raison de:	Montant	
Salaires:		
Permanents.....	\$ 115,203.59	
Temporaires.....	511,394.40	
Travaux d'améliorations.....	31,389.27	
Entretien d'iceux.....	40,581.41	
Outillage et équipement.....	86,843.94	
Frais d'utilisation d'iceux.....	38,452.01	
Extinction des incendies et brûlages d'abatis et déchets:		
Salaires.....	183,530.80	
Autres frais.....	22,581.98	
Dépenses de voyages.....	61,909.76	
Dépenses diverses.....	51,284.89	
GRAND TOTAL.....		\$ 1,143,172.05

NOTRE PERSONNEL

Au cours de 1933, notre personnel a fait bonne et utile besogne. Si les 1,553 incendies n'ont parcouru que 113,358 acres, c'est grâce à la vigilance et au travail des gardes et du matériel de lutte qu'ils ont à leur disposition. Les tableaux qui suivent donnent le nombre de personnes employées à protéger la forêt.

TABLEAU MONTRANT LE NOMBRE DE GARDES-FEUX EMPLOYÉS PAR LE SERVICE DE LA PROTECTION ET COMMENT ILS ÉTAIENT DISTRIBUÉS DURANT LA SAISON 1933

	No du district	Inspecteurs & Inspecteurs adjoints	Sapeurs forestiers gardes-feux	Sous gardes-feux	Inspecteurs auxiliaires	Gardes-feux auxiliaires	TOTAUX
Bureau-Chef.....		11	10		80	135	236
J.-P. Martel, I.-F.....	1	11	71	283		6	371
Oscar Desjardins.....	2	9	37	80	4	35	165
Oscar Hélie, I.-F.....	3	6	17	220			243
Paul Kieffer, I.-F.....	4	10	32	74		3	119
Thomas Barry, I.-F.....	5	4	36		1	3	44
Eudore Racine, I.-F.....	6	6	51	195			252
Josaphat St-Pierre.....	7	1	9	14			24
Tancrede Déry.....	8	3	12	48			63
Lauréat Lavoie, I.-F.....	9	8	44	157			209
Gédéon Roy, I.-F.....	10	9	68	233			310
J.-A. Boissonneault, I.-F.....	11	8	36				44
St-Denys Prévost.....	12	5	68			1	74
Totaux.....		91	491	1,304	85	183	2,154

**TABLEAU MONTRANT LE NOMBRE DE GARDES-FEUX EMPLOYÉS PAR LES ASSOCIATIONS ET LES
CONCESSIONNAIRES FORESTIERS POUR LA SAISON 1933**

Employeurs	Inspecteurs	Sapeurs Forestiers	Inspecteurs et Gardes-Feux Auxiliaires	Totaux
Ottawa River Forest P. Assn.....	18	186	26	230
Lower Ottawa Forest P. Assn.....	36	211	152	399
St. Maurice Forest P. Assn.....	33	225	110	368
Laurentian Forest P. Assn.....	17	127	84	228
Price Brothers Forest P. Assn.....	13	82	51	146
S. St-Lawrence Forest P. Assn.	8	120	79	207
Concessionnaires non-affiliés.....	125 21	951 116	502 34	1,578 171
TOTAUX.....	146	1,067	536	1,749

NOMBRE DE PERSONNES RÉGULIÈREMENT EMPLOYÉES À PROTÉGER LA FORÊT.
RÉSUMÉ POUR 1933.

	Inspecteurs	Sapeurs Forestiers	Sous Gardes- Feux	Inspecteurs Auxiliaires	Gardes-Feux Auxiliaires	TOTAUX
Service de la Protection.....	91	491	1,304	85	183	2,154
Associations.....	125	951	7	495	1,578
Concessionnaires non-affiliés.....	21	116	3	31	171
TOTAUX.....	237	1,558	1,304	95	709	3,903

Nous déplorons le fait que nos gardes ne reçoivent pas une coopération plus étroite de la part d'un trop grand nombre de colons. Tous veulent brûler en même temps leur abatis. Au printemps, on peut dire sans crainte d'erreur, qu'il y a des feux aux quatre coins de la province. Nos gardes ne peuvent suffire à la tâche de visiter tous les abatis, trop de colons brûlent encore sans permis—surveillent à la légère un abatis mal fait et quittent, sans éteindre le feu qu'ils ont inconsidérément allumé. La plupart des incendies considérables n'ont pas d'autre origine.

LE PARC NATIONAL DES LAURENTIDES

Nous avons continué à améliorer notre organisation sur le terrain.

Des tronçons de lignes de téléphone ont été ajoutés aux lignes déjà existantes; ce qui rend beaucoup plus rapides les communications entre les inspecteurs et les garde-feux sur le terrain.

Dès qu'un feu est signalé, ces améliorations nous permettent d'éviter tout délai dans l'arrivée des combattants, ce qui constitue le facteur le plus important pour le succès de la lutte contre l'incendie.

Un nombre de personnes plus grand que jamais ont pénétré dans le Parc, soit comme touristes, soit comme ouvriers forestiers, etc. Nous avons contrôlé les entrées et sorties d'au delà de 71,000 personnes et 14,000 machines sur les différentes routes du Parc.

Malgré cette intense circulation et une reprise des opérations forestières, nous n'avons eu que peu à souffrir des feux.

A l'exception de quelques petits feux rapidement éteints, nous n'avons eu qu'un incendie sérieux au Grand Lac Morin, au moment le plus dangereux de la saison; grâce à la rapidité des mesures prises, ce feu a pu être éteint dans les 24 heures, ne brûlant qu'une superficie de 150 acres.

Sur la route Québec—Hébertville, nous avons remplacé les rondes de patrouilles, tant à cheval qu'à pied, par un service de motocyclistes. Cette route de 90 milles a été patrouillée dans toute sa longueur en moyenne quatre fois par jour.

Grâce à l'amélioration de la route Québec—Hébertville, nous avons pu nous dispenser des services d'un inspecteur. Nous avons donc réuni les divisions du Grand Lac Jacques-Cartier et de Stoneham.

Notre personnel, à l'heure actuelle, est le suivant : 4 inspecteurs ; 7 sous-inspecteurs ; 10 gardes-barrières ; 13 gardiens de tours ; 1 inspecteur des lignes de téléphone ; 1 chauffeur et 39 gardes, soit en tout 75 hommes.

Dans la lutte contre l'incendie, nous avons besoin d'hommes spécialement entraînés pour commander les combattants. Pour atteindre ce but, sans augmenter le personnel régulier, nous nommons 15 assistants-gardes-feux à qui l'on fait appel en cas d'incendie.

Au cours de l'année, nous avons distribué à notre personnel un manuel à l'usage des garde-feux. Ils doivent l'étudier et subissent des examens. Ce manuel introduit chez nos hommes une similitude d'idées dont les bienfaits se font déjà sentir.

Nous avons répondu, en envoyant des brigades, à de nombreuses demandes d'aide pour combattre des feux en dehors du Parc, tant sur les terrains de colonisation que sur des concessions forestières. Dans ces différentes occasions, nos hommes se sont montrés bien entraînés et l'outillage des brigades s'est révélé très bien adapté à toutes les situations qui se sont présentées.

Nous nous sommes particulièrement attachés, au cours de la saison, à améliorer l'efficacité de nos tours d'observations. Les efforts de tous dans cette direction ont été couronnés de succès, car lors du feu du Grand Lac Morin, quatre de nos tours ont rapporté la fumée avec un délai de dix-huit minutes entre le signalement de la première tour et de la dernière.

Nos gardes ont continué à protéger la faune du Parc. Il y a une augmentation sensible qui, pour certaines espèces, a pu être constatée même par les gens les moins avertis. Dans le cas de l'orignal, il arrive très fréquemment que des gens parcourant la route Québec—Hébertville en voient jusqu'à deux ou trois le long de ce chemin, et certains touristes en ont vu jusqu'à quinze en quatre jours sur le bord du Lac des Écorces.

Les résultats que nous avons obtenus au point de vue de la protection de la forêt dans le Parc, malgré le grand nombre de travailleurs forestiers et le nombre grandissant de touristes, n'ont été possibles que grâce à la réglementation établie. Les règlements pour la sauvegarde de la forêt ont été appliqués avec justice mais fermeté. Un nombre considérable de contraventions ont été constatées et les peines prévues, appliquées.

Le nombre de touristes fréquentant le Parc grandissant chaque année, il n'y a qu'en appliquant avec fermeté les règlements, que nous pouvons espérer sauvegarder dans son intégrité, pour les générations futures, cette splendide région.

ASSOCIATIONS DE PROTECTION

Notre province est la seule à posséder ces associations de protection qui travaillent avec nous à la conservation des forêts. Nous conjugons nos efforts avec ceux des associations et nous pouvons dire qu'il existe entre les deux groupes une émulation qui favorise la bonne entente. Nous travaillons tous pour une noble cause: conserver la forêt. Le tableau suivant contient des statistiques intéressantes qui démontrent le travail de surveillance à accomplir et comment il s'effectue.

LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION

	Superficie Patrouillée en milles carrés	Tours	Lignes télépho- niques	Permis de circulation	Permis de brûlage	Nombre de feux
St. Maurice Forest P. Association.....	13,291	87	1,872	29,955	1,167	83
Laurentian Forest P. Association.....	7,561	90	566	9,719	874	91
Price Brothers Forest P. Association.....	11,333	18	619	5,722	121	35
S. St. Lawrence Forest P. Association.....	9,002	27	469	20,902	45
Lower Ottawa Forest P. Association.....	16,881	67	2,263	16,280	147
Ottawa River Forest P. Association.....	11,249	108	1,367	5,402	57
TOTAUX.....	69,317	397	7,156	87,980	2,162	458

COOPÉRATION

La protection des forêts réclame la coopération et le public, principal intéressé en la matière, ne devrait pas la lui ménager. Cette coopération se manifeste par une plus grande prudence et une observance plus fidèle des lois et règlements de la protection. De la part des associations, des concessionnaires isolés, des clubs de chasse et de pêche, nous recevons une assistance précieuse. Le clergé de toute dénomination et la presse sont toujours disposés à nous aider dans notre oeuvre de conservation. Nous n'hésitons jamais à faire appel à leur dévouement. Les compagnies ferroviaires et les chemins de fer forestiers collaborent avec nous par des patrouilles spéciales et le stationnement de wagons-citernes.

Les tableaux suivants détaillent le travail de notre inspecteur des locomotives et les dommages causés à la forêt.

ÉTAT DES LOCOMOTIVES EXAMINÉES EN 1933

Compagnies	Nombre	En bon ordre	En mauvais ordre
Canadien National.....	154	151	3
Pacifique Canadien.....	98	98	0
Québec Central.....	19	17	2
Témiscouata.....	3	3	0
Nipissing.....	2	2	0
TOTAL.....	276	271	5

COMMISSION DES SERVICES PUBLICS

Feux de chemins de fer forestiers, saison 1933—AUCUN.

DOMMAGES CAUSÉS A LA FORÊT ET IMPUTABLES AUX CHEMINS DE FER

Causes	Nombre d'incendies	Surface brûlée en acres	Évaluation des dommages
Chemins de fer.....	24	203	\$ 229.00
Étrangères.....	26	755	5,543.00
Inconnues.....	8	33	22.00
TOTAL.....	58	991	\$ 5,794.00

BRÛLAGE DES ABATIS

Le but premier d'un Service de protection est de prévenir l'incendie forestier en éloignant les causes qui peuvent l'allumer—et parmi celles-ci, il y a le brûlage des abatis que notre personnel surveille spécialement. A cette fin, le gouvernement a fait des lois et règlements qui, observés fidèlement, rendent cette opération inoffensive aux bois voisins. Pourquoi faut-il que certains colons, par leur désobéissance et leur opiniâtreté à ne pas suivre les avis de nos gardes, soient leur propre ennemi et un véritable fléau pour le bon colon ou les bois voisins? Il est un fait digne de mention. Dans certains cantons récemment ouverts à la colonisation, il n'arrive que très rarement de rencontrer un feu qui a essaimé de l'abatis. Ces colons sont prudents et savent faire un bon emploi du feu. Par contre, nombreux sont ceux qui, ailleurs, par hâte de toucher la prime accordée par le gouvernement allument inconsidérément leur abatis, oubliant que cette prime n'est payable que si les abatis sont préparés et brûlés conformément aux lois et règlements du Service de la Protection. C'est pour cette raison que notre Service met un garde dans chaque rang de colonisation pour émettre des permis et aider le colon; nonobstant cette attention, on peut constater par le tableau suivant que 113 abatis ont été allumés sans permis. Nous sommes déterminés à sévir.

CAUSES D'INFRACTIONS A LA LOI DES FEUX POUR 1933

Feux d'abatis.....	113
Feux de souches.....	8
Feux de broussailles.....	8
Feux mis avant l'heure.....	4
Feux causés par négligence de surveillance.....	3
Total.....	136

PERMIS DE BRÛLAGE

Rien de plus probant en faveur de l'intensité du mouvement du retour à la terre que de comparer les statistiques de 1932 et 1933.

	NOMBRE DE PERMIS	SURFACE BRÛLÉE EN ACRES
En 1932.....	51,308	95,508
En 1933.....	69,879	149,555

Le tableau suivant indique le nombre de permis émis et la superficie des abatis incinérés dans chacun des districts.

RÉSUMÉ

PERMIS DE BRÛLAGE

Districts	Nombre de permis émis	Surface brûlée en acres
No 1 — Abitibi.....	8,378	17,107
2 — Témiscamingue.....	7,951	21,768
3 — Hull.....	1,884	3,635
4 — Montréal.....	6,302	14,142
5 — St-Maurice.....	1,167	1,604
6 — Lac St-Jean et Chicoutimi..	8,275	20,884
7 — Québec.....	700	1,050
8 — Cantons de l'Est.....	4,873	10,082
9 — Témiscouata et Beauce.....	11,949	27,566
10 — Rimouski et Gaspé.....	17,463	30,366
11 — Côte-Nord.....	937	1,351
Totaux.....	69,879	149,555

 PERMIS DE CIRCULATION

Ce moyen de contrôle nous aide à protéger la forêt en nous indiquant les endroits qui vont être parcourus par les chasseurs et les pêcheurs. Le nombre des permis émis augmente chaque année. Ainsi, on a émis:

en 1932.....	162,239 permis
en 1933.....	168,204 “

N'oublions pas que le risque d'incendie grandit avec le nombre d'heures de séjour en forêt. Que tous nous aident par leur prudence. Ailleurs, on a fermé la forêt au public. Ici, bien que sollicités de faire de même, nous avons refusé, car nous comptons sur la coopération du public.

TABLEAU MONTRANT PAR QUI LES PERMIS DE CIRCULATION ONT ÉTÉ ÉMIS

Association et concessionnaires forestiers.....	87,980
Clubs de Chasse et de Pêche.....	1,977
Service de la Protection.....	78,247
TOTAL.....	<u>168,204</u>

INCENDIES FORESTIERS EN 1933

Sécheresses prolongées, prospecteurs à l'oeuvre dans les districts miniers, mouvement continu de colons, règlements de la protection violés—tout cela explique le nombre plus grand des feux. Il n'est que juste de rappeler que les conditions atmosphériques ont été des plus dangereuses. Du 22 mai au 9 juin, il ne tomba pas de pluie; du 5 au 9 juin, il souffla des vents secs et violents. . . ce qui aggrava la situation. 751 des 1,553 incendies eurent lieu en mai et juin. L'incendie le plus considérable eut lieu dans la Gaspésie où les conditions atmosphériques ont été des plus anormales. Cet incendie a coûté \$7,500.00 et s'est étendu sur 1,825 acres de “vieux brûlis.”

Nous soulignons le fait que plusieurs associations, dans leur rapport annuel, attribuent à la foudre plusieurs commencements d'incendie. Il est aussi à remarquer que, tous les ans, à la moindre sécheresse, le feu s'allume en certains endroits et se propage très rapidement. Quelle en est la cause? Les colons sont-ils moins prudents? Ou bien, faut-il chercher à en trouver la cause dans des conditions spéciales du sol?

Il nous sera bien permis de citer un extrait du rapport d'un de nos inspecteurs: "je dois vous dire que tous les feux rapportés par télégramme ou téléphone ici au bureau—ont été des feux allumés sans permis, à l'exception du feu, lot 37/VI Estcourt allumé à 10 heures de l'avant-midi avec permis, et du feu, lot 3 Pointe B, rang VII Botsford: abatis brûlé lundi avec permis et négligé par le propriétaire. Ce dernier feu—a parcouru une distance d'environ 7 milles." Feu d'abatis allumé avant l'heure permise, feu d'abatis pas surveillé—nous avons là deux des causes fréquentes d'incendie forestier. Ce n'est pas sans raison sérieuse que nous demandon : aux colons de n'allumer leur abatis qu'à 4 heures de l'après-midi et de ne jamais quitter un feu d'abatis sans qu'il ne soit entièrement éteint.

Voici cinq tableaux que tous devraient étudier: Le premier fait voir que, nonobstant la fonte récente des neiges, le printemps est toujours dangereux. En mai et juin, 751 incendies sur un total de 1,553.

Le second tableau donne le nombre des acres brûlées. On est prié de remarquer que sur un total de 113,358 acres, 69,795 ont été brûlées en mai et juin.

Le troisième tableau fait connaître la cause des incendies. La constatation de Chapais est toujours vraie. Les colons sont responsables de 45% de la surface brûlée. Une autre cause grandit: l'incendiat. Il faut être égoïste fieffé et avoir l'âme bien basse pour, dans l'espoir d'être engagé pour faire la lutte et gagner quelques sous, allumer un incendie qui peut ruiner une région.

Le quatrième tableau détaille les dommages causés et les endroits ravagés par l'incendie. Ce sont toujours les brûlis vieux et récents ainsi que les "bûchers" récents qui fournissent l'aliment le plus considérable, soit 72,759 acres sur 113,358.

Le cinquième tableau donne le pourcentage des causes d'incendies, ainsi que celui des dommages subis par la forêt.

NOMBRE TOTAL DES FEUX PAR MOIS

Magnitudes	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Totaux
Moins de 0.1 acre.....	2	25	45	55	45	31	6	0	209
De 0.1 à 1 acre.....	1	11	36	15	26	15	5	0	109
De 1.1 à 5 acres.....	3	86	107	76	98	60	11	0	441
De 5.1 à 10 acres.....	2	45	55	26	32	12	6	0	178
De 10 à 50 acres.....	3	109	107	70	67	22	13	0	391
De 50 à 100 acres.....	0	28	21	10	14	4	2	0	79
De 101 à 500 acres.....	0	27	16	25	13	4	2	0	87
De 501 à 1000 acres.....	0	13	9	13	3	0	1	0	39
De 1001 à 5000 acres....	0	1	8	2	5	1	0	0	17
Plus de 5000 acres.....	0	2	0	1	0	0	0	0	3
TOTAUX.....	11	347	404	293	303	149	46	0	1,553

SURFACE BRÛLÉE EN ACRES PAR MAGNITUDE

Magnitudes	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Totaux
Moins de 0.1 acre.....	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
De 0.1 à 1 acre.....	0.50	5.75	15.25	5.25	11.75	6.00	2.00	0.00	46.50
De 1.1 à 5 acres.....	6.00	212.75	236.50	161.00	242.00	121.75	25.00	0.00	1,005.00
De 5.1 à 10 acres.....	10.00	293.50	377.50	165.00	212.50	73.50	34.00	0.00	1,171.00
De 10.1 à 50 acres.....	73.00	2,271.00	2,224.00	1,507.00	1,433.00	519.00	258.00	0.00	8,235.00
De 51 à 100 acres.....	0.00	1,941.00	1,349.00	700.25	1,090.50	345.75	100.00	0.00	5,526.50
De 101 à 500 acres.....	0.00	4,088.00	3,821.00	5,765.00	3,106.00	662.00	440.00	0.00	17,882.00
De 501 à 1000 acres.....	0.00	8,735.00	6,712.00	8,949.00	1,859.00	0.00	640.00	0.00	26,895.00
De 1001 à 5000 acres.....	0.00	1,920.00	14,468.00	2,200.00	6,644.00	1,075.00	0.00	0.00	26,307.00
Plus de 5000 acres.....	0.00	21,120.00	0.00	5,120.00	0.00	0.00	0.00	0.00	26,240.00
TOTAUX.....	89.50	40,592.00	29,203.25	24,572.50	14,598.75	2,803.00	1,499.00	0.00	113,358.00

SURFACE BRÛLÉE EN ACRES DURANT CHAQUE MOIS

Causes par mois	Nombre de feux	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Totaux
Abatis.....	702	8.00	14,768.25	12,287.50	9,614.25	5,458.50	691.25	177.25	0.00	43,005.00
Ouvriers forestiers.....	6	0.00	0.00	0.25	0.00	6.00	0.00	0.50	0.00	6.75
Récréation.....	125	0.00	4,366.50	502.00	706.75	1,724.25	1,198.25	1,062.25	0.00	9,560.00
Voyageurs.....	182	0.50	1,819.25	1,026.50	2,768.00	2,549.75	728.25	4.00	0.00	8,896.25
Chemins de fer.....	58	51.00	209.00	711.00	6.75	13.25	0.00	0.00	0.00	991.00
Foudre.....	96	0.00	167.00	5,882.50	1,689.25	15.25	6.00	0.00	0.00	7,760.00
Travaux Publics.....	4	0.00	0.00	31.00	0.00	13.00	0.00	0.00	0.00	44.00
Incendiaires.....	29	0.00	1,091.00	1,182.25	273.00	1,903.00	19.50	0.00	0.00	4,468.75
Inconnues.....	246	20.00	17,768.50	7,494.00	9,478.50	1,386.00	78.75	254.00	0.00	36,479.75
Non-classifiées.....	105	10.00	402.50	86.25	36.00	1,529.75	81.00	1.00	0.00	2,146.50
TOTAUX.....	1,553	89.50	40,592.00	29,203.25	24,572.50	14,598.75	2,803.00	1,499.00	0.00	113,358.00

SURFACE BRÛLÉE EN ACRES PAR CAUSES

Causes	Nos	Bois marchand	Jeunes bois	Vieux brûlés	Brûlés récents	Bûchers récents	Pâtu-rage	Autres terrains	Totaux
Abatis.....	702	3,850.75	4,257.50	4,948.50	11,784.00	11,343.50	123.50	6,697.25	43,005.00
Ouvriers forestiers.....	6	0.00	0.00	0.00	2.25	3.50	0.00	1.00	6.75
Récréation.....	125	1,186.75	412.50	3,609.50	1,419.25	1,281.25	0.50	1,650.25	9,560.00
Voyageurs.....	182	1,777.00	1,556.75	2,156.25	2,023.00	591.00	26.50	765.75	8,896.25
Chemins de Fer.....	58	9.00	47.00	0.00	0.00	0.00	0.00	935.00	991.00
Foudre.....	96	2,480.50	1,071.25	4,046.00	22.00	128.25	0.00	12.00	7,760.00
Travaux Publics.....	4	0.00	1.00	16.00	12.00	0.00	15.00	0.00	44.00
Incendiaires.....	29	450.00	647.50	2,127.25	712.25	512.75	0.00	19.00	4,468.75
Inconnues.....	246	5,437.00	4,748.00	5,241.75	16,766.25	3,105.00	724.00	457.75	36,479.75
Non-classifiées.....	105	71.25	209.50	178.00	305.50	524.50	75.00	782.75	2,146.50
TOTAUX.....	1,553	15,262.25	12,951.00	22,323.25	33,046.50	17,489.75	964.50	11,320.75	113,358.00

SURFACE BRÛLÉE EN ACRES PAR CAUSES ET DONNANT LE POURCENTAGE

Causes	No des feux	Bois marchand	Jeunes bois	Vieux brûlés	Brûlés récents	Bûchers récents	Pâtu- rage	Autres terrains	Totaux
	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Abatis.....	45	9	10	12	27	26	1	15	100
Ouvriers forestiers.....	1	0	0	0	33	52	0	15	100
Récréation.....	8	13	4	38	15	13	0	17	100
Voyageurs.....	11	20	17	24	23	6	1	9	100
Chemins de fer.....	4	1	5	0	0	0	0	94	100
Foudre.....	6	31	13	52	1	2	0	1	100
Travaux Publics.....	1	0	2	37	27	0	34	0	100
Incendiaires.....	2	10	14	48	16	11	0	1	100
Inconnues.....	15	15	13	14	46	9	2	1	100
Non-classifiées.....	7	3	10	8	14	24	4	37	100
	100	10	9	24	20	14	4	19	100

Notre travail ne se borne pas à la lutte contre l'incendie. Nous poursuivons, dans les différents districts, l'étude des conditions climatiques par l'observation suivie des modalités atmosphériques.

LES STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Au cours de la saison 1933, M. Isaïe Nantais, l'inspecteur du Département des Terres et Forêts spécialement préposé à l'organisation de nos stations météorologiques, collaborant comme par le passé avec le Weather Bureau de Toronto, continua d'outiller certaines stations appartenant au Service de la Protection distribuées à travers la province. Une partie du travail consiste à évaluer le degré d'inflammabilité de la forêt à l'aide d'appareils de physique, et sa valeur pratique au cours des derniers étés a été suffisamment démontrée. La Quebec Forest Industries et les organisations de protection forestière s'y intéressent assidûment.

La plus grande de nos préoccupations fut moins de multiplier les stations que de perfectionner celles qui avaient été établies auparavant. Nous poursuivons deux objectifs dont le premier, le plus utile et le plus pratique pour notre oeuvre, consiste à familiariser notre personnel, grâce aux instruments mis à sa disposition, avec le degré quotidien de l'inflammabilité de la forêt qui le rend apte à prévoir avec justesse les risques d'incendie du lendemain. Notre second objectif vise à l'interprétation des pronostics que le Service Météorologique Fédéral adresse chaque jour à ses collaborateurs dans la province : par les observations locales faites dans nos stations, nous apportons parfois un correctif à ces prévisions qui sont plutôt d'ordre général.

Les rapports télégraphiés chaque soir à l'organisation fédérale par quelques-unes des stations du Service de la Protection et des Associations contribuent à rendre plus complets et plus exacts les pronostics que le Weather Bureau transmet chaque jour. Notre Service et les Associations de protection retirent un grand avantage de ces messages, car ce qui concerne l'étude de l'humidité relative intéresse grandement ceux qui s'occupent d'assurer la protection forestière dans la province.

Dans le rapport de l'an dernier, nous risquions quelques considérations sur les recherches savantes faites par M. J.-G. Wright,

du Service Forestier Fédéral, sur l'appréciation du danger d'incendie en forêt. Un stage d'étude à la Station fédérale de Petawawa nous a permis de constater qu'une véritable UNITÉ de MESURE avait été trouvée, dont l'emploi permet à tout garde-feu d'établir avec exactitude le degré de l'inflammabilité dans les peuplements de pins mixtes, rouges et blancs. Et quelle que soit par ailleurs la nature du peuplement en présence, cette unité de mesure demeure encore susceptible d'une application pratique, en laissant, il est vrai, à l'expérience le soin de déterminer le mode de transposition à faire. L'on ne peut craindre d'errer : les pins constituent toujours le peuplement le plus vulnérable au feu. Espérons que, d'ici quelques années, nos expérimentateurs seront encouragés et auront le loisir d'étudier chacun des principaux types de nos peuplements forestiers ; ils pourront aussi dresser, pour chacun d'eux, une échelle du danger proportionnel à leur sensibilité propre. Les expériences en ce sens et notre travail sont corrélatifs.

L'étude scientifique des lois qui régissent l'inflammabilité et la combustion de tous les matériaux qui dans la forêt donnent prise au feu et favorisent sa propagation, doit un progrès sensible à la méthode nouvelle. Nos employés : chefs de districts, inspecteurs, de même que les observateurs des stations, d'abord intéressés par la logique et la clarté du système, tout en apprenant à en faire usage se rendent compte de tout le parti que l'on en peut tirer. Déjà, les prévisions établies d'après la lecture des instruments mis à leur disposition conjuguées avec les pronostics diffusés par le Service fédéral leur étaient d'une indication précieuse pour l'émission des permis de brûlage aux colons. Le grand avantage du nouveau système, sur ce dernier rapport, est de placer sous les yeux du solliciteur de permis un graphique, qui illustre aussi clairement qu'une image, l'existence du danger d'incendie à ses différents degrés : EXTRÊME, ÉLEVÉ, MODÉRÉ, BAS OU NUL.

Soumis respectueusement,

HENRI KIEFFER.

APPENDICE No 22

RAPPORT ANNUEL DU
SURINTENDANT DES ARPENTAGES

A l'Honorable Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Monsieur le Ministre,

Nos crédits pour l'année fiscale écoulée ayant été sensiblement réduits, tandis que les demandes de travaux pour fins de colonisation, de renouvellement d'anciennes lignes, etc., croissent d'année en année, nous n'avons pu satisfaire même à toutes les demandes urgentes, dont une bonne part a dû être remise à cette année.

Davantage encore cette année, nos opérations ont consisté en majeure partie en travaux de lotissement un peu partout dans les régions accessibles de la province. Ces travaux nous ont été, en grande part, demandés par le ministère de la Colonisation, en rapport avec le retour à la terre, ont reçu l'approbation de la Commission de Classification et ont été effectués suivant les plans projets fournis par celle-ci.

Outre les travaux pour fins de colonisation, nous avons aussi été appelés à en effectuer divers autres, soit pour les besoins des différents services de l'Administration Gouvernementale, soit pour les particuliers, tels que : délimitation de réserves cantonales, à la demande du service Forestier ; renouvellement de lignes de cantons et délimitation de blocs de terrains, à la demande de particuliers ; établissement de lignes de cantons, à la demande du service des Mines et, finalement, continuation de la détermination de la frontière interprovinciale à travers le Saint-Laurent et le lac Saint-François, et quelques levés de lacs et de cours d'eau, pour fins de cartographie.

PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE ET CARTOGRAPHIE

A la demande du service des Mines, nous avons photographié quelque cent milles carrés, dans les comtés de Témiscamingue et

d'Abitibi. Nous avons fourni au public et aux différents services de l'Administration bon nombre de copies de photos aériennes, d'assemblages photographiques et de plans compilés, à l'aide d'arpentages et de photos aériennes.

Nous avons publié deux nouvelles cartes de la rive sud du Saint-Laurent, résultat des travaux aériens et des arpentages effectués dans cette région. Une nouvelle carte de la Côte Nord est sous presse.

Notre service a coopéré étroitement avec le service Topographique Fédéral de l'Intérieur, dans la préparation des cartes topographiques de la province que ce ministère a publiées récemment.

La redistribution des districts fédéraux a nécessité la préparation de cartes illustrant les limites de ces districts. Nous avons fourni toute l'assistance possible au service Topographique de l'Intérieur qui préparait ces cartes, dans les nombreuses difficultés survenues dans l'interprétation des statuts les définissant.

Comme par le passé, nous avons procuré aux divers services de l'Administration et au public en général, grand nombre de copies des plans originaux à nos archives, des extraits des carnets de notes d'arpenteurs, ainsi que des tirages et réductions photographiques sous diverses formes.

Les tableaux suivants donnent un état des lots spécifiés, du développement des opérations terminées sur le terrain, ainsi qu'une liste des instructions émises au cours de l'année.

ÉTAT DES LOTS SPÉCIFIÉS AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 1933-34

	Nombre	Acres
Nouveaux lots de fermes.....	1777	146,632
Spécifications nouvelles d'anciens lots.....	1058	133,780
Iles.....	11	58
Droits de passage pour lignes de transmission sur chemin de fer.....	485	2,459
Lots de villages.....	262	869
Terrains spécifiés en territoire non subdivisé (blocs, réserves cantonales)	16	1,014
Subsides et locations forestières.....	9	122,034

Le développement total des opérations terminées sur le terrain au cours de l'année, s'élève aux chiffres suivants :

	Milles
Relevés de lacs et de rivières.....	3,669
Relevés de portages.....	321
Renouvellement de lignes.....	168
Établissement de lignes extérieures et centrales.....	591
Simple chaînage et contrôle de directions de lignes.....	24
Lignes de rangs.....	575
Lignes d'essai.....	49
Relevés de chemins de fer.....	95
Relevés de chemins.....	221
TOTAL.....	5,713

BORNES, REPÈRES ET MONUMENTS

La question de permanence des bornes et des témoins de l'arpentage primitif est d'intérêt capital et préoccupe les services des Arpentages des différentes provinces de la Confédération, depuis des années.

En 1922, nous avons inauguré le système des plaques en aluminium (repères) distribuées à tous les milles ou demi-milles, sur les rives des lacs ou cours d'eau et sur les lignes établies, et gravées de manière à permettre de retracer facilement, en tout temps, la recherche de sa position précise dans les carnets et sur les plans des arpenteurs.

Ces plaques ont rendu de précieux services aux prospecteurs et aux explorateurs forestiers, leur procurant des points de départ et des contrôles fréquents pour leurs opérations.

Nombre d'arpenteurs à l'emploi des autres provinces ont commenté favorablement ces repères et préconisé leur adoption.

De même, nous plantons maintenant, outre les poteaux de bois, un très grand nombre de bornes en fer portatives, quasi indestructibles et qui, grâce à un dispositif spécial, sont très difficiles d'extraction, une fois plantée.

Des demandes de renseignements sur ces bornes, venues des autres provinces et des États-Unis, semblent indiquer que notre modèle est à la veille d'être généralement adopté.

Malheureusement, ces monuments de l'arpentage primitif ne sont pas toujours respectés comme ils le devraient ; à l'occasion des feux d'abatis, des précautions suffisantes ne sont pas toujours prises pour éviter leur destruction. Souvent des chemins sont construits le long d'une ligne marquée par des poteaux et, au cours de la construction, ceux-ci disparaissent.

Nous faisons appel au concours bienveillant de tous ceux qui soit exploitent, travaillent ou parcourent la forêt, pour la préservation de ces témoins d'arpentage dont l'importance est d'intérêt général.

Instructions émises durant l'exercice financier 1933-34

Les instructions émises pour travaux d'arpentage au cours de l'exercice financier 1933-34 sont au nombre de 75 et peuvent être classées comme suit :

- 1°—Divers arpentages pour les besoins de la Colonisation, dans le comté d'Abitibi: (cantons Aiguebelle, Béarn, Beauchastel, Berry, Cléricy, Dufresnoy, La Corne, La Motte, Louvicourt, Malartic, Pascalis, Perron, Rousseau, Trécession et Villebon); comté de Bonaventure: (cantons Angers, Clapperton, Dugal, Garin, Honorat, Nouvelle, Pilotte, Port-Daniel et Weir); comté de Chicoutimi: (cantons Otis et Rouleau); comté de Gatineau: (canton Northfield); comté Gaspé-Nord: (canton Cap-Chat); comté de Gaspé-Sud: (cantons Fortin, Hope, Malbaie et York); comté de L'Islet: (canton Casgrain); comté de Matane: (cantons Cuoq, Matane et Tessier); comté de Matapédia: (cantons Casault et Macnider); comté de Papineau: (cantons McGill et Wabasse); comté de Rimouski: (cantons Bédard, Chénier, Duquesne, Flynn, Laroche et Varin); comté de Roberval: (cantons Albanel, Dalmas et Dequen); comté de Saguenay: (cantons Iberville, Laval et Ragueneau); comté de Témiscouata: (canton Auclair); comté de Témiscamingue: (cantons Beauneville, Bellecombe, Désandrouins, Dufay, Marrias, Montbeillard et Pontleroy); comté de Terrebonne: (canton Doncaster) — (57).

- 2°—Délimitation de réserves cantonales, à la demande du service Forestier, dans le comté de Dorchester: (canton Ware); comté de Laviolette: (canton Malhiot); comté de Rivière-du-Loup: (cantons Viger et Whitworth) — (5).
- 3°—Renouvellement de lignes de cantons, à la demande de particuliers (6).
- 4°—Établissement de lignes de cantons, à la demande du service des Mines (1).
- 5°—Levé du plan de lacs, cours d'eau et chemins, pour les besoins de la cartographie (4).
- 6°—Délimitation d'emplacements pour fins de villégiature (2).

EXTRAITS DES RAPPORTS D'ARPENTEURS-GÉOMÈTRES, CONCERNANT LES TRAVAUX TERMINÉS DURANT L'EXERCICE FINANCIER 1933-34 ET DONT LES PLANS ET CARNETS D'OPÉRATIONS SONT DÉPOSÉS AUX ARCHIVES DES ARPENTAGES.

CANTON DE PASCALIS

(ABITIBI)

Ligne centrale, lignes de rangs et lotissement, par J.-F. Fafard, A.-G.

Je renouvelai la ligne centrale de ce canton, sur les profondeurs des rangs III à VIII inclusivement, ligne tracée en 1920, par l'arpenteur Gastonguay.

De l'intersection de la ligne centrale avec la ligne médiane (établie en 1931 par l'arpenteur Bernier), j'établis, de 80.80 chaînes en 80.80 chaînes, la profondeur des rangs III, IV, V et, du côté nord de cette même ligne médiane, les rangs VI, VII et VIII.

Je renouvelai la ligne médiane de ce canton et j'y fis un lotissement de 13 chaînes en 13 chaînes.

J'établis aussi les lignes séparatives des rangs II-III, III-IV, IV-V, VI-VII et VII-VIII, sur une course astronomique de 90° par rapport au méridien de la ligne centrale, et j'y fis des lotissements de 13 chaînes en 13 chaînes.

Le canton Pascalis est traversé du nord au sud par un chemin appelé "Chemin des Mines", qui sera également utilisé comme chemin de colonisation. J'y fis un renversement de lots sur les rangs III, V, VI, VII, en plaçant des poteaux dûment marqués, de 13 chaînes en 13 chaînes. Sur le rang IV, j'y fis un lotissement double et les poteaux furent placés à une distance suffisante du centre du chemin, afin de ne pas être dérangés dans les améliorations de la voirie.

LE SOL

Toute l'étendue arpentée dans les rangs III à VIII inclusivement est propre à la culture. Dans la partie ouest, le drainage naturel est mauvais mais très facile à améliorer; dans la partie est le drainage est parfait, la végétation meilleure et les peuplements plus sains.

LA FORÊT

La forêt de cette région a déjà été exploitée il y a 15 à 20 ans; mais il reste beaucoup de bois de commerce, surtout dans la partie avoisinant les lacs Pascalis (Wabanoni) et Tiblemont (Obeska). Je puis dire que, partout, il reste suffisamment de bois pour les besoins de la colonisation.

LES MINES

Presque tout le canton est piqueté en lots miniers; malheureusement, les travaux préliminaires ne sont pas faits. Des découvertes importantes ont été faites sur le lac Tiblemont, et c'est plutôt par anticipation que les prospecteurs ont piqueté ces lots.

LA CHASSE

L'orignal, qui abondait dans cette région il y a une quinzaine d'années, est complètement disparu; par contre, le chevreuil semble assez abondant.

Le canton Pascalis est facile d'accès et il est relié à Senneterre par un chemin praticable et la rivière Bell peut être utilisée comme chemin de canot.

CANTON DE VILLEBON

(ABITIBI)

Ligne centrale et ligne de rangs, par J.-P. Gastonguay, A.-G.

Je commençai mes opérations par l'établissement de la ligne centrale de ce canton. Partant d'un poteau planté en 1925, par l'arpenteur Doyon, à l'extrémité sud de la ligne centrale du canton de Vauquelin, sur la ligne est-ouest, tracée par cet arpenteur cette même année, je traçai la ligne centrale de Villebon, dans une direction Sud astronomique jusqu'à l'intersection du parallèle établi par messieurs Joncas et Malouin en 1929, que je rencontrai à 17.52 chaînes à l'est du poteau milliaire numéro 8. Je fis le chaînage de cette ligne vers le Nord astronomique, à partir de la ligne sud de Villebon, en donnant aux neuf premiers rangs une profondeur de 80.20 chaînes.

Du poteau planté sur la ligne centrale marquant la division entre les rangs V et VI, j'établis perpendiculairement à celle-ci la ligne de division entre les rangs V et VI, en y plantant, de part et d'autre, une série indépendante de poteaux milliaires.

A cause de la saison d'hiver, au cours de laquelle furent établies ces lignes, il m'était impossible de planter des poteaux selon la coutume. En conséquence, j'utilisai des souches d'arbres équarries de six à huit pieds de hauteur, dûment gravées et repérées dans les notes par rapport aux points théoriques dont ils sont les témoins. Toutes les lignes du présent travail sont ainsi marquées.

Pour la même raison, je fus exempté de planter des bornes en fer. A chaque quart de mille sur les lignes précédentes et, à chaque mille, sur le relevé, je plaçai, sur des arbres à proximité de ces lignes, une plaque en aluminium dûment repérée dans les notes et indiquée sur le plan accompagnant le présent rapport. Ces plaques portent les marques suivantes: B-34 J.-P.-G.—1933, suivies d'un numérotage consécutif.

Je procédai ensuite au levé des lacs et cours d'eau situés dans ce canton. Le lac Villebon, qui reçoit les eaux supérieures d'une branche de la Nottaway, est le seul qui mérite une mention. Le niveau de ses eaux a été exhaussé de quelques pieds par un barrage

construit à environ un demi-mille à l'aval de ce lac. A cet endroit, une centrale fournit l'énergie électrique à une compagnie minière de la localité.

REMARQUES GÉNÉRALES

Dans la section *est* de ce canton, le terrain est ondulé; les essences forestières sont l'épinette noire, le sapin et le bouleau. La section ouest est moins ondulée et présente à peu près les mêmes essences forestières.

Une savane presque dénudée s'étend de chaque côté de la rivière Nottaway jusqu'à environ trois quarts de mille de ses rives, depuis le lac Villebon jusqu'à environ deux milles au sud de la ligne des rangs V et VI.

La région *est* de ce canton me paraît assez propre à la culture. Toutefois, avant d'y coloniser, il y aurait lieu d'en faire un examen détaillé car, au cours de ce travail, je n'ai parcouru qu'une faible étendue de terrain se limitant à quelques chaînes de côté et d'autre des lignes et des cours d'eau.

COMMUNICATIONS

Un chemin d'hiver conduit jusqu'au lac Simon, situé à quelque trois milles au nord de Villebon. En été, une route de voiture conduit de Senneterre jusqu'à la décharge du lac Pascal sur le lac Tiblemont, dans le canton de ce nom. De ce point, le reste du trajet se fait en canot.

CANTONS DE DUCHESNAY, CHRISTIE, BOISBUISSON ET LA POTARDIÈRE

(COMTÉ DE GASPÉ-NORD)

*Renouvellement de lignes, par C.-C. de la Chevrotière, A.-G.
Ligne Christie-Duchesnay.*

J'ai renouvelé la ligne séparative des cantons Christie et Duchesnay sur la profondeur des trois premiers rangs de ces cantons. Cette ligne fut établie en 1861 par l'arpenteur C.-F. Roy. Pour ce qui est du prolongement de cette ligne jusqu'à son intersection avec la ligne sud du canton Duchesnay, de même que pour la ligne sud de Duches-

nay et la ligne sud de Christie, lesquelles étaient indiquées sur les plans et cartes régionales comme ayant déjà été établies sur le terrain, je suis venu à la conclusion, après avoir effectué maintes recherches lors de l'établissement de ces mêmes lignes par moi-même, que ces dernières n'ont jamais existé antérieurement.

Cette ligne part du fleuve à environ un mille à l'ouest du petit village de Marsouins et à une direction générale de Sud 11° Est, donnant aux cantons adjacents une profondeur de $10\frac{1}{4}$ milles environ. A près d'un mille et demi du fleuve elle traverse la rivière aux Marsouins (branche ouest) pour continuer sur la hauteur séparant les deux bras de la rivière. Cette montagne atteint jusqu'à 2,600 pieds d'élévation au-dessus de la mer.

Les essences forestières rencontrées sont principalement le sapin, l'épinette et le bouleau d'un diamètre moyen de 12-15". Dans les premiers milles on rencontre beaucoup d'érables et de merisiers d'un fort diamètre. Le bois commerciable a été pris un peu partout sur le parcours de la rivière et l'on voit encore sur la branche *est* les vestiges d'un moulin à scie construit à environ huit milles du fleuve.

Quant à la culture, elle n'est pas possible ailleurs que dans la vallée de la rivière et près du fleuve, d'après ce que j'en ai pu constater lors de l'établissement de la ligne, car au 20 juin il y avait encore 2 à 4 pieds de neige d'épaisseur sur deux à trois milles de distance. Peut-être n'est-ce pas ainsi tous les ans.

Ligne sud de Duchesnay.

Cette ligne part du coin sud-ouest de la seigneurie de Mont-Louis et, après 14 milles dans une direction Sud $74^{\circ} 14'$ Ouest, intersecte la ligne Christie-Duchesnay dont il est parlé plus haut.

Ce territoire traversé par la ligne est très montagneux et fatigant à marcher. Ce n'est qu'une suite de montées et de descentes variant de 1,000 à 1,600 pieds de hauteur, et souvent par des pentes de 35 à 40 degrés d'inclinaison. Tout de même un seul cap a nécessité une triangulation.

La forêt y est encore intacte, excepté dans le premier mille où le bois de pulpe a été coupé au cours de l'année dernière. Elle est riche en sapin et épinette d'un diamètre moyen de 15", mais son exploitation serait difficile à certains endroits.

Les vents ont ravagé un peu dans le mille V, mais pas sur une très grande étendue.

La ligne traverse quelques petites rivières et lacs, tels que les deux branches de la rivière Mont St-Pierre dans les milles 3 et 5, deux petits lacs dans le mille 8; le lac à Claude, tête de la rivière du même nom dans le mille II, le lac troisième du ruisseau des Quatre-Lacs, tributaire de la branche est de la rivière Sainte-Anne-des-Monts. Ces rivières et lacs sont assez importants si l'on tient compte de la localité, et sont susceptibles d'aider beaucoup à l'exploitation de la forêt.

Ligne sud de Christie.

Cette ligne relie l'angle sud-ouest du canton Duchesnay à l'angle sud-est du canton Tourelle et court S. 75° 30' Ouest. Elle a un peu plus de 4 milles de longueur. Le premier mille traverse un vieux bûché de 18-20 ans et coupe les concessions minières appelées communément "la mine de Marsouins". La rivière aux Marsouins est rencontrée à 45 chs et se trouve environ 1,400 pieds plus bas que la montagne qui sépare ses eaux d'avec celles du ruisseau des Quatre-Lacs. Dans les deux derniers milles la forêt a eu beaucoup à souffrir des coups de vent et à certains endroits il n'y a plus un seul arbre debout ; la ligne ressemble plutôt à une tranchée.

Lignes ouest de Boisbuisson.

Cette ligne joint le coin sud-est de Tourelle au coin nord-ouest de Deslandes et a été tracée dans une direction Sud-Est. Elle a une longueur de près de 7 $\frac{3}{4}$ milles, ce qui abrège de 1 $\frac{1}{4}$ mille sur la carte la distance fixée entre ces cantons.

Les essences forestières rencontrées sont les mêmes: sapins et épinettes, avec quelques bouleaux, mais d'un diamètre plus faible en général. Le premier mille est assez plan et, jusqu'à la branche est de la rivière Sainte-Anne à 4 $\frac{1}{4}$ milles, ce n'est qu'une suite de descentes avec quelques petits plateaux. Le mille 5 se termine sur un cap à 1,030 pieds au-dessus de la rivière.

De là, la ligne descend graduellement jusqu'à deux petits ruisseaux pour remonter ensuite jusqu'au coin de Deslandes établi en 1932 par l'arpenteur soussigné.

En général, le terrain traversé par cette ligne est plus beau que celui rencontré dans les autres; il a aussi l'air d'être meilleur.

La tour No 16 située sur la montagne de la Table par le service de la Protection des Forêts, de même que le point géodésique Albert sur le Mont Albert et une station géologique sur la même montagne ont été repérés par visées de points différents sur la limite sud de Christie.

Dans ces diverses lignes établies par moi-même, les poteaux milliaires et les bornes de fer les accompagnant ont été dûment marqués d'un numéro de série et en plus du nom des cantons adjacents. Des buttes de terre et de pierre ont été érigées aux endroits favorables et des points de repère ont aussi été établis conformément à l'article 28 des instructions générales. Ces points de repère, en plus d'un numéro de série, portent les marques suivantes: B-42—C.C.C.—1933.

CANTON DE CLORIDORME

(COMTÉ DE GASPÉ-NORD)

Lignes de rangs, par J.-M. Roy, A.-G.

- 1°—Je relevai l'arrière-ligne du rang Est établie par l'arpenteur Pagé en 1910 et prolongeai cette ligne dans une direction Sud 12° Ouest astronomique jusqu'à une distance totale de 149.24 chaînes depuis l'arrière-ligne du rang I.
- 2°—Du milieu de la ligne décrite au paragraphe précédent, soit à 74.62 chaînes du point de départ, j'établis, dans une direction Sud 73° OO'E., la ligne séparative des rangs II et III sur une longueur totale de 503.20 chs.
- 3°—J'établis ensuite, dans une direction Nord, la ligne latérale *est* du lot 37 du rang II et, dans une direction Sud, la ligne latérale *est* du même lot dans le rang III.
- 4°—De l'extrémité sud-ouest de la ligne décrite au premier paragraphe, j'établis dans la direction de Sud, 73° OO'Est astronomique, l'arrière-ligne du rang III jusqu'à sa rencontre avec la ligne latérale *est* du lot 37.

5°—Je renouvelai la ligne séparative des rangs I et II, établie par l'arpenteur Painchaud, jusqu'à la ligne latérale est du lot 37 rang II. Cette ligne avait déjà été renouvelée en hiver; on me dit, sur les lieux, que ce travail avait été fait, il y a trois ans, par monsieur l'arpenteur O'Gallagher. Sa ligne suit très bien la ligne primitive, si l'on excepte deux endroits indiqués dans mon carnet d'opérations; résultat magnifique, considérant qu'en hiver l'arpenteur ne pouvait se guider sur les arbres plaqués tombés sur le sol et qu'il traversait une région dévastée par l'incendie et recouverte d'une seconde pousse de bouleau.

6° et 7°—Du poteau planté par l'arpenteur Pagé à l'intersection de la ligne latérale sud du lot 8, rang Est, et de la rivière Petite Vallée, j'établis, dans la direction Sud, 12° 3' Ouest la ligne séparative des lots 9 et 10 des rangs Est et Ouest. Mes instructions spécifiaient aussi le lot 11, mais il me fut impossible de monter plus haut dans la montagne (montagne du Clin). Il me fut également impossible de l'extrémité sud du lot 10 d'établir la ligne latérale du dit lot. Je dus établir la ligne latérale sud du lot 9, sur une certaine distance, tant à l'est qu'à l'ouest, pour revenir de là à la ligne latérale sud du lot 10, que je prolongeai vers l'ouest jusqu'à la ligne de la seigneurie de la Grande Vallée et, vers l'est, jusqu'à la limite du rang Est.

Je fis le relevé des quelques lacs et ruisseaux compris entre mes lignes. Je posai, tant sur les lignes que sur les cours d'eau, les plaques numérotées que vous m'aviez fournies, et j'érigeai des buttes de terre à plusieurs endroits; mais au cours de juin et des premiers jours de juillet, la gelée nous empêcha de creuser les trous aussi profonds que nous l'aurions voulu. Je ne trouvai nulle part de roches convenables pour en ériger des buttes.

REMARQUES GÉNÉRALES

Il me fut facile de retracer les lignes déjà établies tant sur la limite du rang Est que sur la limite sud du rang I. Elles avaient été bien débarrassées et ne déviaient guère de plus d'un degré, au maximum, de la course théorique. Le renouvellement de monsieur O'Gallagher me fut de la plus grande utilité pour retracer la ligne Painchaud.

Je tiens à attirer votre attention sur la profondeur des rangs II et III, déterminée par la distance de 74.62 chs sur l'arrière-ligne du rang Est. Je croyais que cette profondeur correspondait à 80.00 chs ou 80.80 chs pour les lignes latérales des lots, mais, tous calculs faits, elle ne représente que 77.79 chs. C'était peut-être l'intention des officiers de votre département de donner cette profondeur aux lots ci-haut mentionnés, mais je crois de mon devoir de vous le faire remarquer, vu qu'elle s'écarte de trois chaînes de la profondeur théorique.

Je ne trouvai nulle part de variation dans la déclinaison de l'aiguille; elle est partout de 26° 30' à 26° 45' Ouest.

TERRAIN

Que la Gaspésie soit des plus intéressantes pour les touristes, c'est incontestable; qu'elle soit aussi attrayante pour les arpenteurs et les futurs colons, c'est plus discutable. J'eus moi-même à opérer entre deux petites rivières, la Petite Vallée et le Cloridorme dont les ramifications convergeaient, ne laissant, dans le rang II, qu'un plateau très restreint qui ne fut pas sillonné de profondes vallées.

Quant au rang III, sa partie sud, située sur les hauteurs, est plus unie.

SOL

Il m'est plutôt difficile de me prononcer sur la valeur du sol, n'ayant voyagé que très peu entre mes lignes. Je me bornerai donc à vous donner mon appréciation du sol sur le parcours de ces lignes et sur les chemins que j'ai suivis à l'intérieur des rangs.

Sur les rangs Est et Ouest de la Petite Vallée, tel que je l'ai expliqué plus haut, je ne pus me conformer aux instructions, le terrain étant absolument impraticable. Dans le petit plateau compris entre les branches de la rivière et les montagnes, quelques acres seraient peut-être propres à la culture, mais le reste n'est que montagnes escarpées et précipices.

La ligne entre les rangs I et II suit la première chaîne de montagnes bordant la mer. Nous n'y vîmes que du schiste, comme la majeure partie du rang I.

Sur la ligne entre les rangs II et III, une fois rendus sur les hauteurs, soit après avoir traversé 8 ou 9 lots, le sol nous parut excellent, et, le terrain n'étant pas trop accidenté vers le nord, il est possible que cinq ou six lots puissent servir à la colonisation.

La partie sud du rang III présente une surface plus unie que le reste du canton. Sur l'arrière-ligne elle-même, nous trouvâmes beaucoup de gravier, mais je crois que certains plateaux près du ruisseau des prairies et de la décharge des trois lacs pourraient être cultivés avec avantage. Le point délicat est d'estimer si la superficie cultivable est assez considérable pour justifier les dépenses de la confection d'un chemin. Nous sommes alors tout à fait sur les hauteurs et, à moins d'y tracer un véritable chemin avec pentes atténuées, il sera très difficile de s'y rendre.

BOIS

L'arrière-ligne du rang I est recouverte d'une seconde pousse de bouleau et de tremble.

La ligne séparative des rangs II et III et l'arrière-ligne du rang III ont moins souffert des ravages de l'incendie, surtout dans la partie ouest, et plusieurs lots y sont bien boisés d'épinette et de sapin.

CHASSE ET PÊCHE

Nous avons remarqué la présence de petites truites dans la plupart des ruisseaux et on nous dit que le lac à Darrêche et le lac Long en contiennent de grandes quantités d'un poids assez respectable pour satisfaire les amateurs les plus exigeants; faute d'embarcations et de temps, nous n'eûmes pas le plaisir de vérifier ces assertions.

Sur les hauteurs bordant la rivière Petite Vallée, ce nous fut une agréable récréation que de voir évoluer, plusieurs soirs consécutifs, une famille d'ours comprenant la mère et trois oursons. Ils étaient sans doute habitués aux bruits venant de la vallée, car le ronflement des autos, les cris des laboureurs, les exclamations de tout un parti d'arpenteurs les laissaient parfaitement indifférents.

Les orignaux et les chevreuils ne paraissent guère plus farouches que les ours et ils sont assez nombreux. Je n'y vis aucune trace de caribou.

SEIGNEURIES DE PABOS ET DE GRANDE-RIVIÈRE

(GASPÉ-SUD)

Ligne séparative par Arthur Lepage, A.-G.

J'ai procédé au renouvellement de cette ligne depuis le poteau No 1, R.—1, canton Rameau, à l'angle nord-ouest de la seigneurie de la Grande-Rivière, jusqu'au golfe St-Laurent. Aux intersections de la ligne de concessions, j'ai retrouvé les monuments de granit rose, posés sans doute sur l'ordre des seigneurs d'alors. Ces monuments sont remarquables et ont une longueur de trois pieds et une épaisseur de douze à quinze pouces sur un côté et neuf pouces sur l'autre. Ils sont gravés des lettres "C.R.C." avec le numéro du rang et les chiffres de l'année. J'ai planté le long de chacun de ces monuments un bon poteau de bois lisiblement gravé des numéros des rangs, et j'ai posé une plaque en aluminium portant un numéro de série avec mes initiales et l'année sur un arbre sain à proximité de chaque monument. J'ai indiqué le tout sur mon plan et dans mon carnet de notes.

ASPECT GÉNÉRAL DU TERRAIN

Le terrain est assez plan et incline légèrement vers le golfe St-Laurent. Il y a une coulée très profonde dans le haut de la sixième concession de la seigneurie de la Grande-Rivière, formée par un ruisseau qui coule à l'est et qui tombe dans une branche de la Grande-Rivière. C'est du côté sud que la côte est le plus à pic; elle a jusqu'à quarante-six degrés pour une longueur de deux chaînes et cinquante mailles. Dans les troisième et quatrième concessions, le terrain est assez ondulé. Il y a une autre coulée très forte dans la deuxième concession formée par une branche de la Petite Rivière Ouest, la pente est d'environ trente degrés pour trois chaînes. Cette petite rivière longe la ligne de très près du côté Ouest dans les rangs I et II; elle coupe même la ligne deux fois dans le rang II. A cause de la grande sécheresse que nous avons eue au cours de l'été, les eaux étaient si basses que le lit de cette rivière était à sec, pour au moins un demi-mille en arrivant au golfe. La plupart des ruisseaux étaient aussi à sec.

SOL ET BOIS

Sur les neuf dixièmes de son parcours, la ligne passe dans les bois et ce n'est que sur le premier mille près du golfe, qu'il y a de la terre faite. Dans les 3e, 4e, 5e et 6e concessions, on y trouve du bois

d'un assez gros diamètre: ce sont l'épinette, le sapin, le bouleau, le merisier, etc. Dans le haut de la deuxième concession, le plus beau bois a été enlevé dernièrement, et le reste de la concession est en taillis: ce sont le bouleau, le sapin, l'épinette, le cormier, le bois d'original, etc.

Le sol se compose d'assez bonne terre jaune à peu près partout. La meilleure me paraît celle qui est en culture, sur les premiers rangs, au bord de l'eau. Elle produit du beau grain et de beaux légumes.

Le sol et le climat se prêtent aussi surtout à produire à une époque plutôt rare de l'année des pois verts, que l'on vend frais cueillis en gousse, sur les marchés de Montréal et des États-Unis. L'expérience en a été faite, il y a quelques années, par un monsieur A. Bardou, Français d'origine, qui est à l'emploi du Ministère de l'Agriculture de Québec. Ces pois qu'on a l'habitude de ramer atteignent jusqu'à huit pieds de hauteur. Cette culture est déjà assez répandue et très rémunératrice.

ACCÈS

A part le chemin de fer de Gaspé, il y a un bon chemin d'automobile qui nous conduit à la Grande-Rivière; c'est le Boulevard Perron, qui fait le tour de la Gaspésie. Il y a de bonnes routes et de bons chemins de front dans les rangs I et II des seigneuries de Grande-Rivière et de Pabos, où les lots sont tous occupés et assez bien bâtis. Les maisons sont faites avec goût et toutes fraîchement peinturées; c'est une coutume presque générale dans toute la Gaspésie.

La déclinaison magnétique est bien régulière. Elle est de vingt-six degrés et vingt minutes Ouest. Je n'ai pas remarqué nulle part d'attractions locales. J'ai conclu qu'il ne pouvait y avoir de minerais dans cette région.

(GASPÉ-SUD)

Lignes extérieures, lotissement, chemins, par Louis Giroux, A.-G.

1°—J'ai renouvelé la ligne séparative des cantons de Baillargeon et de York, établie par l'arpenteur Blaiklock en 1865, dont une partie a été renouvelée par l'arpenteur Bourget en 1906.

2°—La ligne séparative des cantons de Baillargeon et de Laforce, établie par l'arpenteur Blaiklock en 1865.

Sur chacune des limites *est* et ouest du canton de Baillargeon ci-dessus décrites, j'ai planté une série de poteaux milliaires, à partir de leur extrémité sud, avec bornes en fer, tous dûment gravés des noms des cantons adjacents, en plus des marques milliaires, tel qu'il appert sur mon plan.

Du 5ième poteau milliaire, planté sur la ligne Baillargeon-York, j'ai établi de l'Ouest astronomique, perpendiculairement au méridien passant par le centre du canton de Baillargeon, une ligne médiane menée jusqu'à la ligne extérieure ouest de ce canton. J'ai planté sur cette ligne des poteaux milliaires d'après le plan accompagnant ce rapport.

A une distance de quatre milles et demi du point de départ de cette ligne médiane, j'ai établi dans la direction Nord-Sud astronomique la ligne centrale du canton de Baillargeon jusqu'à la ligne séparative des cantons de Joncas et de Baillargeon d'une part, et à la rivière York d'autre part. Sur cette ligne centrale, j'ai planté une série de poteaux avec bornes en fer, tous dûment gravés des numéros de rangs.

J'ai fait le levé du plan d'un chemin traversant le canton de Baillargeon et longeant la rivière St. Jean jusqu'à la ligne séparative des cantons de Baillargeon et de Laforce. (Les instructions décrivaient à l'article sept "un chemin partant du coin nord-est du canton de Baillargeon et longeant la rivière St-Jean jusqu'à la ligne séparative des cantons de Baillargeon et de Laforce"). Vous pourrez constater monsieur le Ministre, sur mon plan une certaine modification de la location de ce chemin. J'ai trouvé sur les lieux qu'il n'existait aucune voie de communication entre le coin nord-est du canton de Baillargeon et le Troisième Lac.

OPÉRATIONS:

Pour bien établir le point de départ de mon arpentage, j'ai localisé sur la ligne *est* du canton de Baillargeon un poteau de cèdre planté en 1865 par les arpenteur MacDonald et Blaiklock pour la délimitation de certains terrains pétrolifères.

Ce poteau en cèdre, bien conservé, portait les marques B54 sur sa face ouest, York sur sa face *est*, 1865 sur sa face nord.

En outre, au même endroit, j'ai trouvé un autre poteau de cèdre, avec une borne de pierre et de la vaisselle dessous, planté par l'arpenteur Bourget en 1906, avec les mêmes marques et sur les mêmes faces que le poteau précédent, et en plus la désignation R I sur sa face sud.

J'ai toutefois constaté que la rivière indiquée comme rivière York dans les carnets de notes MacDonald-Blaiklock-Bourget ne correspondait pas sur le terrain avec la vraie rivière suivant son cours actuel.

Cette ligne avait été arrêtée sur les bords d'un simple cours d'eau d'une largeur moyenne de une chaîne et qui se déverse dans la rivière York.

J'ai en conséquence prolongé vers le nord ma ligne sur une distance de seize chaînes avant d'atteindre la rive sud de la rivière York elle-même.

Lors du renouvellement de cette ligne, j'ai retracé tous les poteaux Bourget.

Quant aux poteaux primitifs, je n'ai pu trouver que celui mentionné au point de départ et celui de l'arrière ligne des cantons de Baillargeon et de York.

Sur la ligne ouest du canton de Baillargeon, j'ai retracé les poteaux Blaiklock qui avaient été plantés de chaque côté de la rivière St-Jean ainsi que celui planté sur l'arrière-ligne du canton de Baillargeon.

Tout de même, les nombreux indices remarqués au cours du travail, tels que les plaques sur les arbres et les vieilles souches, nous prouvent hautement que le renouvellement de ces lignes a été fait exactement au même endroit de la location primitive d'icelles.

REMARQUES GÉNÉRALES:

Le territoire compris entre les lignes limitatives du canton de Baillargeon se divise en deux parties par l'aspect assez différent qu'il présente: la partie comprise entre les rivières St-Jean et York, et celle comprise entre la rivière St-Jean et l'arrière-ligne du canton.

Le terrain qui s'étend entre les deux rivières est relativement plat et recouvert d'un sol de terre jaune. Une coupe de bois très

intensive y a été pratiquée depuis un grand nombre d'années; l'on n'y rencontre aujourd'hui qu'une végétation assez jeune de feuillus et de résineux.

Un feu assez récent a ravagé la demie ouest de cette section.

Quelques lacs de peu d'étendue sont disséminés dans cette contrée, dont les principaux sont les Troisième et Quatrième Lacs.

Par contraste, l'arrière-partie du canton est très accidentée. Une coupe de bois a été faite sur les bords immédiats de la rivière St-Jean et de ses principaux tributaires. Malheureusement, les vents ont contribué à diminuer la valeur forestière de ce terrain en y causant des chablis d'une étendue assez considérable.

Le sol est de formation géologique assez jeune et présente une surface très friable; les cours d'eau s'y sont creusé des lits très profonds. L'essence forestière est en majeure partie composée de résineux d'un diamètre variant de six à douze pouces.

CHASSE ET PÊCHE:

L'orignal et le chevreuil abondent dans les bassins des rivières York et St-Jean. Des chemins assez praticables permettent aux amateurs l'accès facile de cette contrée.

Les rivières York et St-Jean sont des rivières saumoneuses dont les droits de pêche sont détenus par des clubs qui exercent par l'entremise de gardiens vigilants une étroite surveillance sur la gente poissonnière.

Il y a en outre une station de pisciculture établie sur la rivière York qui fait sur une assez grande échelle la culture des alevins pour la truite et le saumon.

La visite de ces deux rivières est intéressante en ce sens qu'elles présentent le long de leur cours des fosses à l'eau claire et limpide où l'on voit s'ébattre les magnifiques saumons communément désignés "Saumons de Gaspé". La truite s'y rencontre d'une manière très abondante, car ces deux familles semblent vivre dans une harmonie parfaite.

Je dois ajouter, monsieur le Ministre, que le canton de Bailargeon pourrait être utilisé comme réserve forestière, et non comme centre de colonisation.

CANTON DE YORK (GASPÉ-SUD)

Arrière-ligne du rang IV, par Georges Leclerc, A.-G.

Je traçai l'arrière-ligne du rang IV du canton de York, partant du poteau planté par l'arpenteur Bourget en 1906, dans la ligne extérieure *est* de ce canton, lui donnant une course de 270° astronomique.

Nous dûmes ouvrir la ligne extérieure *est* du canton de York, sur la profondeur du 4e rang, afin de contrôler le point de départ.

Les quatre premiers milles de cette ligne sont plutôt ondulés et propres à la culture; le sol est formé de terre grise et jaune de bonne qualité, et s'égoutte très bien par différents petits cours d'eau à l'eau douce et très potable, tandis que les quatre milles suivants, entre les lots 25 et 56, sont plutôt accidentés, rocheux et peu favorables à la culture, quoique le sol y soit aussi bien drainé par plusieurs ruisseaux.

BOIS

Les résineux dominent dans cette partie du canton de York; les principales espèces sont le sapin et l'épinette qui s'y trouvent en abondance, excepté sur le bord de la deuxième fourche de la rivière Saint-Jean où ces résineux y ont été coupés.

Comme sous-bois, il y a le merisier, le bouleau et l'érable; le tout de première qualité et d'un diamètre variant de 4 à 24 pouces.

MOYENS D'ACCES

On peut se rendre au coin sud de ce rang, soit au lot No 1, par un chemin de chantier qui relie la route régionale se rendant à Gaspé.

CHASSE

Comme terrain de chasse, il est de peu d'importance, vu la proximité des cultivateurs qui détruisent tout sans pitié; toutefois, on y voit le passage de l'orignal et du chevreuil. Les animaux à fourrure sont aussi peu nombreux; on y rencontre l'ours, la loutre, le vison, la martre, le lièvre, la perdrix, le tout en très petite quantité.

PÊCHE

De la petite truite de 5 à 7 pouces abonde dans les ruisseaux qui traversent cette partie du canton de York.

SEIGNEURIE DE PABOS, CANTONS DE PELLEGRIN,
JONCAS ET FORTIN
(COMTÉ DE GASPÉ-SUD)

*Lignes, lotissement, rivières, par Paul Malouin, A.-G., et
Paul Joncas, A.-G.*

Nous avons commencé nos opérations dans la partie nord de la seigneurie de Pabos; pour parvenir à cet endroit nous nous sommes d'abord rendus à Chandler puis, de là, St-Edmond-de-Pabos, petite paroisse de colonisation fondée il y a trois ans dans la partie des rangs VI, VII et VIII de la seigneurie de Pabos, arpentée par l'arpenteur J.-A.-L. Doyon en 1921.

Plusieurs des buttes érigées par ce dernier, à différentes intersections de lignes, ont servi de points de départ aux lignes que nous avons à tracer, et pour localiser ces buttes, il nous a fallu déblayer certaines parties des lignes établies en 1921.

Avant de faire l'exposé du travail que nous avons exécuté, nous tenons à faire remarquer que les cours d'eaux qui sillonnent la région que nous avons parcourue, aussi bien dans la seigneurie de Pabos que dans les cantons ci-haut mentionnés, s'écoulent au fond de ravins très profonds, entre des berges à pentes très fortes (35° à 45° d'inclinaison). De plus le grand nombre de chablis qu'il nous a fallu traverser et qui parfois couvraient des étendues considérables, a contribué à augmenter les difficultés que présentait l'exécution de notre travail, et explique la longueur du temps apporté pour mener ces travaux à bonne fin.

Comme première ligne, nous avons établi celle qui limite au sud-est les lots portant les numéros 50 à 58 du rang VII.

Elle est d'un mille de longueur et traverse un terrain fortement accidenté. Sur cette distance relativement courte, nous avons franchi trois ruisseaux dont le lit était à des profondeurs variant de 400 à 600 pieds.

Puis nous avons tiré la ligne séparative des rangs VII et VIII, à l'endroit des lots numéros 50 à 58.

Le terrain parcouru par cette ligne présente des conditions topographiques un peu meilleures que celles observées dans la ligne

.

précédente mais, tout de même, il ne laisse pas d'être accidenté et pour cette raison c'est à peine s'il y a deux ou trois lots, parmi ceux qui sont situés de part et d'autre de cette ligne, qui se prêtent aux fins de colonisation.

Conformément à vos instructions, nous avons fait l'arpentage d'un tributaire de la rivière Grand-Pabos, depuis l'extrémité sud-ouest de la ligne premièrement décrite jusqu'à l'intersection de ce tributaire avec la ligne nord-ouest de la seigneurie; soit un parcours de quatre milles.

Cette rivière a nom "Ruisseau Sec" et cette appellation est sans doute attribuable au fait que vers son embouchure elle s'écoule sur une assez longue distance sous un épais lit de roches, ce qui lui donne l'apparence d'un ruisseau desséché.

Dans la partie où nous avons opéré, elle a une largeur de 50 pieds environ et est tout en rapides et cascades, d'où il suit qu'elle est impraticable aux canots.

Nous avons ensuite prolongé dans une direction Nord 63° 30' Est, les lignes séparatives des rangs "V-VI, VI-VII, VII-VIII" établies par l'arpenteur Doyon en 1921.

La première ligne a cinq milles de longueur et traverse deux ravins très profonds de 600 à 700 pieds, y compris celui qui constitue le lit de la rivière Petit-Pabos.

Les deux premiers milles, à partir de l'extrémité sud-ouest de cette ligne, sont boisés de sapin, d'épinette et de bouleau. Le sommet de la berge nord-est de la rivière Petit-Pabos est en chablis pour environ 30 chaînes et ensuite la ligne se continue dans un brûlis d'une longueur d'au delà d'un mille. Une lisière de chablis d'un demi-mille de largeur, borde encore ce brûlis du côté nord-est jusqu'au bout de notre ligne, c'est-à-dire jusqu'à la ligne nord-est de la seigneurie. La forêt est boisée de cèdre, d'épinette, de sapin et de bouleau.

La ligne séparative des rangs VI et VII que nous avons prolongée jusqu'à la branche sud de la Grande Rivière présente les mêmes caractéristiques que la précédente. Comme cette dernière, elle traverse la rivière Petit-Pabos et un de ses tributaires qui suivent leur cours au fond de ravins profonds.

Du côté sud-ouest de la rivière, la forêt se compose d'épinette, de sapin et de bouleau. Cette ligne entre dans le brûlis dès qu'elle a franchi la berge nord-est de la rivière Petit-Pabos pour le traverser sur une longueur d'un mille et quart, suit le chablis pour environ 20 chaînes et ensuite c'est du sapin, de l'épinette et du bouleau jusqu'à la branche sud de la Grande Rivière.

Le prolongement de la ligne séparative des rangs VII et VIII a une longueur de 3 milles et demi.

Elle traverse la rivière Petit-Pabos et trois de ses tributaires, c'est-à-dire qu'elle parcourt un terrain fortement accidenté.

Le sapin, l'épinette et le bouleau peuplent le côté sud-ouest de la rivière à l'endroit de cette ligne et il en est de même pour le dernier demi-mille près de la branche sud de la Grande Rivière. Pour le reste la forêt est en brûlis.

Nous avons ensuite établi la ligne latérale nord-est du lot 15, du rang V, dans une direction N. $26^{\circ} 30'$ Ouest que nous avons prolongée jusqu'à son intersection avec la ligne séparative des rangs VI et VII.

De ce point d'intersection nous avons continué dans une direction N. $68^{\circ} 00'$ Ouest jusqu'à la ligne nord-ouest de la seigneurie de Pabos. •

Ces deux lignes couvrent une distance de 5 milles et, sur ce parcours, le terrain est peu accidenté, relativement à cette région.

La forêt est brûlée sur toute cette distance.

Comme dernière ligne dans la seigneurie, nous avons tiré suivant une course astronomique N. $26^{\circ} 30'$ Est, celle qui a son point de départ au poteau de lots 7-8, rang V et nous l'avons prolongée jusqu'à la branche sud de la Grande Rivière. Sur son parcours, qui est près de deux milles, le terrain est légèrement accidenté et la forêt présente de beaux peuplements d'épinettes, de sapins et de bouleaux.

Toujours en nous conformant aux instructions, nous avons fait le levé du plan de la partie de la branche sud de la Grande Rivière, comprise dans les limites de la seigneurie, ainsi que la rivière Petit-Pabos à partir de son intersection avec la ligne nord-ouest de la seigneurie.

Dans le premier cas, la distance est de 8 milles et dans le second la distance est de 10 milles. La rivière Petit-Pabos a une largeur moyenne d'une chaîne et demie, tandis que dans la branche sud, la largeur est d'environ 50 mailles. Toutes deux s'écoulent en rapides et cascades et, pour cette raison, sont impraticables aux canots.

L'eau de ces deux rivières, comme d'ailleurs celle de toutes les rivières de la Gaspésie, est d'une grande limpidité, en temps normal.

Les lignes que nous venons de considérer servent à la subdivision en lots de ferme d'une étendue de terrain couvrant une superficie d'environ 15 milles carrés, et la majeure partie des lots compris entre ces lignes offre des possibilités de colonisation. Partout le sol est argileux, bien drainé et fertile. Cette fertilité est démontrée par les expériences faites à St-Edmond-de-Pabos, là où les colons commencent à récolter en assez grande abondance grains et légumes.

Aussi ce n'est pas la nature du lot qui limite le nombre des lots propres à la culture mais plutôt les conditions topographiques du terrain.

En autant que nous avons pu observer, les lots portant les numéros de 1 à 14, rang V, et de 1 à 13, rang VI, peuvent être défrichés et cultivés avec profit sur presque toute leur étendue.

On peut considérer comme impropres aux fins de colonisation les lots situés du côté sud-ouest de la rivière Petit-Pabos et faisant partie du rang VII, et la moitié de ceux du rang VI.

Ce travail s'opérant dans une seigneurie nous avons utilisé les mesures françaises.

CANTON de PELLEGRIN

Dans ce canton, nous avons subdivisé en lots une certaine étendue de terrain située dans la partie sud et comprise entre la rivière Petit-Pabos et la ligne Raudin-Pellegrin.

Comme le point de départ de quelques-unes des lignes à établir était sur la ligne nord-ouest de la seigneurie de Pabos, il nous a fallu de toute nécessité faire le renouvellement de cette dernière, depuis la rivière Petit-Pabos jusqu'à l'angle ouest de la seigneurie, soit une distance de 4 milles.

La superficie totale comprise dans les limites que nous venons de mentionner est de 21 milles carrés et les rangs A et B occupent plus que la moitié de cette étendue.

L'arrière-ligne du rang B a son départ sur la ligne nord-ouest de la seigneurie de Pabos, au coin nord du lot 50, rang VIII, de la dite seigneurie et court dans une direction Nord $26^{\circ} 30'$ Ouest jusqu'à la rivière Petit-Pabos, ce qui nous donne une longueur de cinq milles et demi.

Les trois premiers milles, en partant du sud-est, ne comportent à vrai dire, aucun terrain plan et les nombreux ravins que la ligne traverse sur ce parcours ont une profondeur variant de 300 à 600 pieds et, comme partout ailleurs, la couverture du sol est très dense et recouverte de bois morts; les conditions topographiques sont un peu meilleures sur les deux derniers milles.

Pour donner une idée juste de la forêt observée, tant dans cette ligne que dans celles que nous décrivons par la suite, il faut faire une différence entre les peuplements croissant au flanc des montagnes et ceux occupant les sommets.

Dans le premier cas, l'épinette, le sapin et le bouleau sont en abondance et atteignent des diamètres allant jusqu'à 24 pouces.

Dans le second cas, le vent a causé des dommages considérables un peu partout et il en est résulté des chablis occupant parfois de grandes étendues recouvertes aujourd'hui d'une régénération de jeunes sapins croissant en fourrés très denses.

La ligne séparative des rangs A et B a une longueur de 6 milles et traverse un terrain qui, dans l'ensemble, est presque plan, chose plutôt rare dans cette région. Cette ligne offrirait un endroit pour un tracé de chemin ou de route où pourraient s'établir des colons de chaque côté, formant ainsi un rang double.

Dans le premier demi-mille, nous traversons un brûlis pour ensuite entrer dans un gaulis de sapins et d'épinettes, d'une longueur d'environ un mille et tout le reste est presque totalement recouvert de chablis datant d'une quinzaine d'années.

L'arrière-ligne du rang A est aussi d'une longueur de 6 milles et présente sensiblement les mêmes caractéristiques de l'arrière-ligne du rang B tant au point de vue topographique que forestier, ce qui veut dire que les ravins sont nombreux et que les chablis et les peuplements d'épinettes, de sapins et de bouleaux s'entre-suivent.

Des points situés à 120 chaînes, 200.80 chs, 281.60 chs et 362.40 chs sur la ligne séparative des rangs A et B, nous avons établi des

lignes suivant une direction N. $63^{\circ} 30'$ Est jusqu'à la rivière Petit-Pabos. Des trois premiers points ci-haut mentionnés nous avons aussi tiré des lignes suivant une direction Sud $63^{\circ} 30'$ Ouest jusqu'à leur rencontre avec la ligne Raudin-Pellegrin (ci-après décrite) et du dernier point nous avons établi la ligne séparative des lots 27 et 28 sur la profondeur du rang A.

Ces dernières lignes coupent à angle droit la ligne séparative des rangs A et B, ainsi que l'arrière-ligne de ces deux rangs à des intervalles de 1 mille et demi et d'un mille, et il s'ensuit que les conditions topographiques et forestières sont sensiblement les mêmes que celles mentionnées dans les quatre paragraphes précédents. Notons toutefois que la ligne séparative des lots 15 et 16, rang B, prolongée jusqu'à la rivière Petit-Pabos, traverse un terrain particulièrement accidenté. Elle coupe à plusieurs reprises le ruisseau de Chaudière (tributaire de la rivière Petit-Pabos) dont le lit est au fond d'un ravin et chacune de ces intersections nous a obligés à franchir des montagnes très élevées et à pentes très fortes.

En outre des lignes, nous avons fait le levé du plan de la rivière Petit-Pabos, depuis la ligne nord-ouest de la seigneurie de Pabos jusqu'à un de ses tributaires, qui limite au sud-ouest les rangs A et B, soit une distance de 11 milles.

Cette rivière, comme dans la partie arpentée dans la seigneurie de Pabos, est tout en rapides et à l'embouchure du ruisseau des Chaudières elle s'écoule en cascades.

Sa largeur varie d'une chaîne à une chaîne et demie. Elle est bordée de hautes montagnes à pentes escarpées, qui sont très difficiles d'accès.

Le travail fait dans le canton Pellegrin consistait à subdiviser en lots, le terrain compris entre les lignes que nous avons établies. Il est donc à propos encore ici, de donner un bref aperçu des possibilités de colonisation dans cette région.

Disons d'abord que, sur toute l'étendue ici considérée, le sol est argileux, bien drainé et semble offrir toutes les garanties au point de vue fertilité. Il n'y a de roches que dans le lit des rivières et des ruisseaux.

Presque tous les lots des rangs A et B et quelques-uns dans les rangs IV N.-E. et III N.-E., peuvent se prêter avec avantage aux fins de colonisation en raison de la nature peu accidentée du terrain qu'ils occupent. Les autres sont absolument impropres à ces fins, à cause des profonds ravins qui les traversent.

Pour faire le mesurage des lignes du canton de Pellegrin et celles des cantons Joncas et Fortin, que nous allons décrire, nous nous sommes servis de la chaîne Gunter de 66 pieds anglais.

Ligne Raudin-Pellegrin.

Nous avons établi cette ligne, suivant une direction N 45° Ouest, à partir du coin ouest de la seigneurie de Pabos jusqu'à la ligne sud du canton Power.

Au premier mille la forêt est presque totalement brûlée, et la ligne suit la hauteur des terres entre les eaux du "Ruisseau Sec" et celles d'un autre tributaire de la rivière Grand Pabos. Jusque là le terrain n'est pas trop accidenté. Viennent ensuite des peuplements de sapin et d'épinette entremêlés de fourrés de jeunes sapins croissant aux endroits ravagés par le vent. Il en est ainsi jusqu'à l'extrémité sud-ouest de l'arrière-ligne du rang III S.-O. et, sur cette distance de $2\frac{3}{4}$ milles, il faut traverser de nombreux ravins au fond desquels coulent de petits ruisseaux, tributaires d'une petite rivière appelée "Fall".

Le segment de la ligne Raudin-Pellegrin que nous venons de considérer et qui a une longueur de près de 3 milles et $\frac{3}{4}$, limite au sud-ouest les rangs I S.-O., II S.-O. et III S.-O. du canton de Pellegrin.

Tout en continuant cette ligne nous avons commencé un nouveau chaînage, à partir de l'extrémité sud-ouest de l'arrière-ligne du rang III S.-O. et nous avons planté une série de huit poteaux milliaires dans l'intervalle compris entre ce nouveau point de départ et la ligne sud du canton Power.

Dans les deux premiers milles le terrain est fortement accidenté, mais à mesure qu'on avance vers le nord-ouest les berges des ruisseaux sont moins abruptes et partout il devient plus facile de parcourir cette ligne.

La forêt est de même composition sur toute cette distance de 8 milles, c'est-à-dire que les peuplements d'épinettes, de sapins et de bouleaux alternent avec les fourrés de sapins.

Ces fourrés de jeunes sapins sont prédominants aux endroits ravagés par le vent et ils ont parfois une étendue assez considérable au sommet de presque toutes les montagnes.

Ligne Rameau-Pellegrin.

Cette ligne fut établie en 1875 par l'arpenteur A. Painchaud. Nous l'avons renouvelée en entier: soit 4 milles et 35 chaînes, et les vestiges (plaques) du premier arpentage étaient encore assez nombreux pour nous permettre de la rétablir exactement dans sa position primitive. Des poteaux milliaires placés par l'arpenteur Painchaud, nous n'avons retrouvé que celui planté au point de départ de cette ligne, sur la ligne Rameau-Fortin. Notre chaînage varie peu de celui de l'arpentage primitif et la direction générale est de $181^{\circ} 30'$ au lieu de 180° , telle que mentionnée dans les notes de Painchaud.

Elle traverse la Grande Rivière et plusieurs ruisseaux tributaires de cette dernière. Ces intersections de la Grande Rivière et des différents ruisseaux constituent des abîmes que nous n'avons franchis qu'avec de grandes difficultés; de plus le versant nord de ces coulées était entièrement en chablis.

Le reste du terrain est boisé d'épinette, de sapin et de bouleau de forts diamètres et partout un sous-bois très dense rend la circulation à travers le bois très difficile.

CANTON DE FORTIN

Ligne ouest.

Établie par l'arpenteur Painchaud en 1874, suivant une course Sud astronomique et sur une distance de neuf milles.

Au cours de nos travaux, il nous a été donné de constater que l'arpenteur Painchaud apportait un soin tout particulier à "plaquer" le plus grand nombre possible des arbres bordant la ligne et après 59 ans il reste suffisamment de ces arbres pour permettre de suivre la ligne sans trop de difficultés.

Nous l'avons renouvelée, en procédant en sens inverse de celui de l'arpentage primitif, et comme direction générale nous avons trouvé N 1° 30' E.

Aux milles VII, VI, II, I et à l'extrémité nord, nous avons retrouvé les poteaux plantés en 1874. Notre chaînage diffère de celui de l'arpenteur antérieur d'une différence totale de 17.05 chaînes en plus et nous avons réparti ce surplus proportionnellement aux distances comprises entre les vieux poteaux retrouvés.

Les six premiers milles, à partir de l'extrémité sud, traversent de nombreux ruisseaux, tributaires de la Grande Rivière, et coulant au fond de ravins d'une profondeur variant de 300 à 400 pieds et a berges plutôt escarpées. Dans les trois derniers milles de la partie nord, les conditions topographiques sont meilleures, en ce sens que le flanc des montagnes est moins abrupt et qu'on y rencontre du terrain plan sur d'assez longues distances.

La forêt est peuplée d'épinette, de sapin, de merisier, de cèdre et de bouleau et, à certains endroits, ces différentes essences atteignent de forts diamètres (20 à 24 pcs.).

Le sommet des montagnes qui, d'après les notes de l'arpenteur Painchaud, était généralement en chablis, en 1874, est aujourd'hui boisé de peuplements purs de sapins d'un diamètre moyen de 8 pouces.

Ligne nord.

Cette ligne date de 1845 alors qu'elle fut établie par l'arpenteur F. W. Blaiklock, suivant une course Ouest astronomique et sur une distance de neuf milles et 8 chaînes.

En la renouvelant, nous avons trouvé la même direction à 3 ou 4 minutes près, et notre chaînage est différent de 8 chs en plus sur celui de l'arpentage primitif.

Des poteaux placés en 1845, nous n'avons retrouvé que ceux des deux extrémités de la ligne et sans doute la longue durée de ces derniers est attribuable au fait qu'ils ont été remis en place à la suite d'arpentage subséquent.

Sur toute sa longueur, elle franchit le sommet d'une chaîne de hautes montagnes séparant les eaux de la rivière St-Jean de celles

de la rivière Malbaie et, de ce fait, elle traverse un terrain relativement peu accidenté. La forêt se compose de peuplement d'épinette, de sapin et de bouleau d'un diamètre moyen de 8 pouces.

Ligne est.

Cette ligne a son départ à l'extrémité *est* de la ligne précédente, date de la même année, et fut établie par le même arpenteur.

Vingt-quatre ans plus tard l'arpenteur Painchaud en a renouvelé les 4 premiers milles en même temps qu'il établissait la ligne séparative des rangs II et III, sur une distance de $4\frac{1}{2}$ milles, dans le même canton.

La course générale que nous avons observée est de $180^{\circ}30'$, tandis que la distance totale est 9 milles 17.72 chs.

Le terrain est accidenté sur toute la longueur et principalement à l'extrémité sud où la ligne coupe le "Ruisseau Blanc", qui s'écoule au pied d'une montagne d'une hauteur de 900' et à pente très forte.

En partant de l'extrémité nord et en descendant vers le sud on traverse tout d'abord des peuplements de sapin, d'épinette et de bouleau de faibles diamètres (6 à 7 pouces) pour environ deux milles.

Avant d'arriver à la rivière Malbaie on traverse un petit brûlis d'un quart de mille de longueur et pour le reste la forêt se compose des essences ci-haut mentionnées, mais de plus forts diamètres.

Ligne sud.

Nous avons renouvelé les deux milles de l'extrémité ouest de cette ligne établie par l'arpenteur A. Painchaud en 1875; l'azimut et le chaînage trouvés sont respectivement $90^{\circ}50'$ et de 161.14 chaînes.

Il y a un peu plus d'un mille de terrain plan dans ce segment de ligne et le reste est fortement accidenté. La partie plane est totalement recouverte de chablis et de fourrés de jeunes sapins très denses et les flancs de montagnes sont boisés d'épinette, de sapin et de bouleau d'un diamètre moyen de 10 pouces.

Ligne séparative des rangs IV et V.

D'un point établi sur la ligne centrale du canton Fortin, par l'arpenteur A. Massé, au cours du mois de novembre 1933, nous avons tiré, de part et d'autre de cette ligne centrale, les lignes qui divisent les rangs IV et V de ce canton. Ces deux lignes font un angle de 90° avec la ligne centrale et ont respectivement des longueurs suivantes: celle du côté ouest 4 milles et 62.67 chs, celle du côté *est* 4 milles et 35.45 chaînes.

La première suit, presque sur toute sa longueur, la hauteur des terres entre les eaux de la Grande Rivière (branche Malbaie) et celles de la rivière Malbaie, et il s'ensuit qu'elle traverse un terrain plutôt ondulé qu'accidenté.

La forêt est en général, sur ce parcours, composée de sapins, d'épinettes et de bouleaux dont le diamètre va jusqu'à 20 pouces. A plusieurs endroits, cependant, nous avons traversé des gaulis de sapins très denses.

La seconde traverse la rivière Malbaie à plusieurs reprises, pour ensuite se continuer sur le flanc des montagnes qui bordent celle-ci et qui explique la topographie accidentée du terrain.

Nous avons observé la présence de quelques pins aux abords de cette ligne: les gaulis d'épinette et de sapin, ainsi que les fourrés de jeunes sapins, occupent une grande partie du terrain parcouru par cette ligne.

CANTON DE JONCAS

Partant d'un poteau établi par l'arpenteur A. Painchaud en 1874, à l'encoignure sud-ouest du canton Fortin, nous avons établi la ligne sud du canton de Joncas suivant une course Ouest astronomique, par rapport au méridien passant par la ligne centrale de ce canton.

Nous avons ensuite prolongé cette ligne perpendiculairement au méridien de la ligne centrale du canton Power jusqu'à son intersection avec la ligne Raudin-Pellegrin, ci-avant décrite.

Cette ligne ainsi prolongée limite au nord le canton Pellegrin et sa longueur totale est de 16 milles.

Si on la parcourt de l'est à l'ouest, on traverse tout d'abord la Grande Rivière au commencement du deuxième mille; pour les cinq milles suivants, la ligne coupe plusieurs ruisseaux tributaires de la Grande Rivière. On franchit ensuite une hauteur de terre pour passer aux eaux de la rivière Petit-Pabos que la ligne coupe, ainsi que plusieurs de ses tributaires.

Le terrain est fortement accidenté sur toute la longueur, mais principalement à l'endroit des intersections avec la Grande Rivière et la rivière Petit-Pabos.

La forêt présente bien ici et là quelques beaux peuplements d'épinettes et de sapins, mais les fourrés de jeunes sapins et les chablis sont nombreux et occupent une bonne partie du terrain que parcourt cette ligne.

Le point de départ de la ligne centrale du canton de Joncas se trouve au M. IV, plus 40 chs de la ligne sud de ce dernier canton et est situé sur un petit plateau recouvert d'un vieux chablis repris en jeunes sapins.

Entre le premier et le deuxième milles, nous côtoyons le côté ouest d'un ravin profond, avant d'atteindre la branche ouest de la Grande Rivière, située au fond d'une étroite mais profonde vallée, et bordée de montagnes au sommet plutôt pointu.

Du côté nord de la rivière, sur un quart de mille, ce terrain est plan. Puis au chaînage 2 milles plus 50 chs, nous commençons à côtoyer le versant *est* d'une montagne d'environ 800 pieds. A partir du sommet de cette montagne le terrain est plutôt ondulé jusqu'à la ligne entre les rangs IV et V, à l'exception toutefois des dernières 60 chaînes qui se trouvent sur un plateau bien boisé.

Nous avons ensuite tracé les lignes divisant les rangs IV et V de chaque côté de la ligne centrale. Nous avons d'abord établi la ligne vers l'ouest; comme cette dernière passe sur un plateau élevé, les 4 ou 5 ravins traversés sont peu profonds, excepté le dernier, mais par contre nous rencontrons des chablis très considérables.

La ligne de l'est traverse une région très tourmentée au point de vue topographique; elle rencontre la branche nord de la Grande Rivière et un de ses tributaires, puis elle cotoie jusqu'à la fin une

montagne au flanc échancré par des ravins plus ou moins profonds et formant ce que les gens du pays appellent des becs; dans le premier mille de cette ligne les chablis sont plutôt rares.

Ailleurs, la forêt est constituée d'une futaie de sapins, d'épinettes et de bouleaux d'assez belles venues et comprend aussi un peu de cèdres sur les bords de la rivière.

Nous avons ensuite prolongé la ligne centrale vers le nord jusqu'à sa rencontre avec la ligne extérieure nord du canton de Joncas. A son départ des rangs IV et V, cette ligne traverse deux profondes vallées suivies d'un plateau d'environ un mille de largeur, puis ensuite une série de profondes coulées jusqu'à la branche nord. Du côté nord de la rivière, nous continuons dans un chablis de 20 chs suivi d'un brûlis de 40 chs de largeur, qui mesure $1\frac{1}{2}$ mille dans sa plus grande dimension et qui se trouve dans une direction Est-Ouest; l'extrémité nord de ce petit brûlis coïncide avec la ligne de hauteur des terres séparant le bassin de la Grande Rivière de celui de la rivière St-Jean.

A un demi-mille de la hauteur des terres se trouve la ligne nord du canton établie en 1865 par l'arpenteur Blaiklock. Cette ligne que nous devons renouveler nous l'avons suivie sans difficulté et il nous fait plaisir de dire que l'exactitude et les précautions apportées à l'établissement de cette ligne a provoqué notre admiration; partout les vieilles plaques étaient encore bien visibles. Ce qui est surtout remarquable dans cette ligne, c'est que le terrain y est beaucoup moins accidenté que dans les lignes précédentes. Pour la plus grande partie, elle suit la hauteur des terres, ce qui explique que le terrain y soit moins ondulé. Aussi ce n'est que dans sa partie ouest qu'elle est coupée par de profonds ravins comme nous en avons remarqué ailleurs sur la majeure partie de ce canton.

Comme pour les autres régions parcourues, la forêt se compose en grande partie de sapin et d'épinette en peuplement dense et de belle croissance. Au coin nord-ouest comme au coin nord-est de ce canton, nous avons trouvé les poteaux que l'arpenteur Blaiklock y avait placés, de même que ceux plantés dernièrement par l'arpenteur Giroux, ainsi que les buttes érigées par ce dernier.

Le point de départ de la ligne extérieure ouest du canton Joncas est situé à l'extrémité sud-ouest du canton Baillargeon et se trouve à mi-chemin sur le côté *est*, entre le sommet et le fond d'un ravin.

Sur les trois premiers milles, cette ligne traverse une région fortement accidentée pour ensuite suivre un plateau sur une distance de 2 milles. Ce plateau sert de hauteur entre les eaux des branches nord et ouest de la Grande Rivière et sur lequel nous avons opéré le rattachement avec la ligne divisant le rang IV et V.

La majeure partie de ce plateau est en chablis, sa partie sud-est étant très exposée aux vents du golfe. Avant d'arriver dans la vallée de la branche ouest de la Grande Rivière nous traversons deux ruisseaux coulant à l'est et nous descendons une montagne de 700 à 800 pieds de hauteur.

Cette vallée a une largeur de 30 chaînes environ, et après avoir suivi une courbe de la rivière sur une distance de 20 chaînes, nous traversons cette dernière qui passe à cet endroit complètement au pied d'une haute montagne ayant une pente de 40°.

De là, à la ligne nord de Pellegrin, il ne nous reste plus que deux milles environ. Après avoir passé deux cours d'eau coulant à l'ouest et formant la tête du ruisseau Lebel, nous avons rattaché sur la ligne Joncas-Pellegrin au mille VIII plus 40 chs et 10 mailles, établissant ainsi le coin sud-ouest du canton Joncas.

La forêt avoisinant cette ligne ressemble à celle des autres parties du canton, c'est-à-dire que des chablis de différentes époques s'espacent en laissant entre eux des surfaces plus ou moins grandes de forêt, comportant des peuplements de résineux avec un léger pourcentage de feuillus renfermant surtout des bouleaux.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Dans ce qui précède, nous avons donné une courte description de la forêt qui avoisine les lignes que nous avons établies.

Pour résumer, disons que l'épinette, le sapin et le bouleau sont les essences les plus abondamment représentées et viennent ensuite le mérisier, l'érable, le tremble et le cèdre qui, à certains endroits, constituent des peuplements assez importants.

Il y a bien peu de pins et parmi ceux que nous avons pu observer, les sujets complètement sains étaient très rares.

De toutes ces différentes essences, l'épinette est celle qui donne le plus de valeur à la forêt tant pour l'étendue et la densité de ses peuplements que pour la grande quantité de forts diamètres que ces peuplements renferment.

Malheureusement, depuis trois ou quatre ans, une mouche hyménoptère du nom *DIPRION POLYTÊMUM*, Hartig, (mouche à scie de l'épinette) s'est attaquée à ce conifère et les ravages causés jusqu'à présent sont si considérables qu'avant longtemps ce sera la destruction complète de l'épinette dans cette région si on ne réussit pas, dès maintenant, à enrayer les activités destructives qu'exerce cet insecte.

Comme nous l'avons noté précédemment, c'est au flanc des montagnes et dans les vallées que se trouvent les plus beaux peuplements. Ces derniers sont plutôt rares sur les sommets car, à ces endroits, la forêt est le plus souvent ravagée par le vent avant d'être parvenue à maturité et c'est ce qui explique le grand nombre et l'étendue considérable des chablis et des fourrés de jeunes sapins qui occupent les terrains élevés de cette région.

LA TOPOGRAPHIE

Le territoire parcouru au cours de nos travaux est sillonné en tous sens de vallées et surtout de ravins très profonds et il s'ensuit que cette région est fortement accidentée au point de vue topographique.

Les rivières et les ruisseaux et, parmi ceux-ci, même les plus petits ont leur lit à des profondeurs qui varient de 300 à 900 pieds et les montagnes qui bordent ces cours d'eau sont à pentes très fortes, ce qui a pour effet d'en rendre l'accès difficile.

Inutile de dire que dans ces conditions le travail des lignes aussi bien que le transport des provisions se sont faits au milieu des difficultés les plus grandes et la marche des travaux en a été ralentie au point que la durée de cette expédition s'est prolongée de quatre mois au delà de nos prévisions.

Il est dit au début de ce rapport que, dans la seigneurie de Pabos et dans le canton de Pellegrin, les étendues de terrain propres à la culture étaient limitées plutôt par les accidents topographiques que par la nature du sol.

Il en est de même pour les cantons Joncas et Fortin et là encore le sol est de bonne composition, friable, bien drainé et présente toutes les garanties d'une grande fertilité. Cependant, il est impossible de mettre à profit cette fertilité pour fins culturales, car le

terrain est tellement accidenté sur presque toute l'étendue que couvrent ces deux cantons qu'il n'est aucunement pratique de les ouvrir à la colonisation.

PÊCHE ET CHASSE

Au témoignage des gens de la région, le saumon abonde chaque été dans la Grande Rivière et dans la rivière Petit-Pabos. Nous avons pu nous rendre compte de la véracité de cette assertion mais en ce qui concerne la Grande Rivière seulement, car, quoique nous ayons parcouru la rivière Petit-Pabos sur une distance d'au delà de 20 milles, nous n'avons pu y apercevoir qu'un seul de ces poissons.

Quoique la région ne soit pas très riche en gibier à poil, il est cependant possible d'y trouver de l'orignal, du chevreuil et du caribou.

L'animal le plus abondamment représenté est, sans contredit, le porc-épic et ce n'est pas trop dire que d'affirmer qu'en ce moment il infeste la région. Pour sa nourriture, il affectionne particulièrement l'écorce de sapin et de jeune pin et, comme conséquence, ces deux essences en subissent des dommages très considérables.

Maintes fois, au cours de l'expédition, les porcs-épics se sont attaqués à nos "caches" de provisions ainsi qu'à nos bagages d'équipement et c'est alors qu'il nous a été donné de constater que les ravages causés par ces bêtes ne sont pas chose négligeable.

De même que le gibier, les animaux à fourrure n'abondent pas dans cette contrée mais, tout de même, on y trouve du renard (argenté, croisé, rouge), du vison, de la marte et du pékan.

CANTON DE COLÉRAINE

(MÉGANTIC)

Lignes de rangs et lotissement, par D. O'Gallagher, A.-G.

1°—J'ai renouvelé le front et l'arrière-ligne des lots 5 et 6 du rang V. J'ai vérifié la largeur des lots de ces rangs, en front et à l'arrière, depuis le lot 12 jusqu'au lot 14. J'ai trouvé une largeur uniforme de 18 chaînes.

La ligne de rangs IV-V semble avoir été replaquée suivant une ligne plutôt sinueuse et la ligne de rangs V-VI a été débarrassée pour le prolongement de la route du rang du lot 12, vers le sud-ouest. J'ai fait le chaînage de la route de rang, du rang VI et bloc A du lot 12 au numéro 14.

- 2°—J'ai trouvé et renouvelé le poteau du lot 16 à l'angle des rangs VI et X; j'ai planté de nouveaux poteaux aux lots 15, 16 et 17, le long de la route divisant le rang X du rang VI et du bloc A.
- 3°—Pour renouveler la ligne de rangs XI-XII, j'ai mené une ligne d'essai S. 36° 42' Ouest—65 chaînes, en profondeur sur le lot 8 rang XII, depuis la ligne de rangs XII-XIII décrite ci-après; de là, en suivant la direction de la ligne de rangs XI-XII, N. 53°—18' Ouest, j'ai rencontré les poteaux primitifs IX et X au bon endroit. Mon chaînage et la position des poteaux que j'ai plantés le long de cette ligne s'accordent bien avec les notes primitives de l'arpenteur O'Dwyer.
- 4°—En renouvelant la ligne XII-XIII, j'ai trouvé au petit lac François le poteau de O'Dwyer; de là, j'ai suivi une direction N. 53° 18' Ouest pour 173.53 chaînes jusqu'à son poteau au lac Caribou, ma ligne arrivant à six mailles au sud-ouest du dit poteau et mon chaînage s'accordant avec celui de O'Dwyer. En renouvelant les poteaux de lots entre les lots 10 et 16, je n'ai trouvé aucun des poteaux primitifs, sans doute parce que cette région a été fréquemment dévastée par les feux de forêts.
- 5°—Pour renouveler la ligne de rangs XIII-B, j'ai mesuré sur le lot 8 rang XIII, une profondeur de 58.65 chaînes N. 36° 42' Est; de là N. 53° 18' Ouest, pour la largeur du lot IX, je rencontrais le vieux poteau IX-X rang XIII, décrit par O'Dwyer, à 45 mailles à l'ouest d'un gros ruisseau. De ce poteau, les notes et le plan de O'Dwyer indiquent la ligne primitive de rang comme une ligne brisée, se terminant au point que je désignai "Q" dans mes notes et situé à 30.45 chaînes, N. 37° 08' Est d'un poteau du bloc A-2 dans une baie au nord-ouest du lac Caribou (au lot 17, rang XIII).

Comme il était bien douteux que je retrouve les témoins primitifs de cette ligne dans la région brûlée des lots 12 à 17, je procédai conformément à l'article 86, paragraphe 4, sec. 1 S.R.Q. 1925. Je traçai une droite S. 49° 45' Ouest, pour 168.29 chaînes, entre le poteau IX/X et le point "Q" précité.

A la ligne de lots 11/12, je rencontrai quelques vieilles plaques qui parurent coïncider avec ma ligne mais, au delà de ce point, malgré des recherches minutieuses s'étendant à trois ou quatre chaînes au nord-ouest de ma ligne, je ne trouvai plus aucun vestige.

A la page 55 de mon carnet, un croquis montre en rouge la ligne droite ci-dessus et la position approximative de la vieille ligne figurant au plan de O'Dwyer.

6°—Concernant le lotissement du rang B le long de la route St-François ou Poudrier, je signalerai le fait que cette route est abandonnée depuis plusieurs années et qu'entre les lots 1 à 16, toute trace de chemin a disparu et qu'on ne la suit que par les vieux poteaux du rang A qui y furent plantés. Entre les lots 16 et 21 et au nord-ouest, un chemin de charrette existe mais il est peu employé. Vu que la trace de cette ligne est incertaine et qu'annuellement des feux de forêts sévirent dans la région qu'elle traverse, j'ai planté des poteaux neufs pour le rang B, à côté de ceux du rang A, entourant de pierre la base de chaque nouveau poteau, pour constituer un témoin permanent.

La direction des latérales de lot du dit rang B, donnée sur mon plan comme étant S. 39° 41' Ouest, est confirmée par les témoignages donnés par plusieurs arpenteurs dans une action en bornage, au sujet de la ligne 31/32 rang B, qui fut portée jusqu'au Conseil Privé. Le jugement de cette Cour prononcée par Lord Robson, le 28 mars 1911, dans la cause "AMERICAN ASBESTOS Co." vs "THE JOHN-SONS CO." confirma celui du Juge Lemieux, à l'effet que les lignes de lots dans les rangs A et B devaient être tracées parallèlement à la ligne existante entre Coleraine et Ireland, sur laquelle monsieur Poudrier se basa pour effectuer le lotissement dans ces rangs. Bien que monsieur Poudrier donne la direction de cette ligne comme étant S. 38° Ouest,

l'azimut véritable de S. 39° 41' Ouest a été constaté par les arpenteurs suivants qui agirent comme experts dans cette cause: MM. C.-K. Addie, J.-N. Gastonguay, Thos. Tremblay et C.-N. McLeod.

Je suis redevable à monsieur C.-K. Addie, A.-G., des détails techniques précédents qui me paraissent mériter d'être officiellement rapportés.

7°—J'ai rattaché la route du 10^e rang au front du 11^e rang, par cheminement le long de la vieille ligne de lots 18/19 rang X. De même, j'ai rattaché le front du rang B au front du rang XIII, par un cheminement le long d'un chemin de chantier, du poteau de lots 26/27 chemin Poudrier au lac Caribou.

Outre les poteaux de lots neufs, j'ai planté neuf bornes en fer dûment marquées et avec poteaux témoins en bois et encerclés par buttes de roches à plusieurs points, qui apparaissent sur mon plan.

TOPOGRAPHIE

La région des rangs IV, V, VI et X offre un terrain ondulé avec de longues pentes douces. Le sol y est fertile, mais à la surface il y a beaucoup de roches. La forêt de ces rangs a échappé aux nombreux feux qui ont sévi dans ce canton. La colonisation s'y fait depuis plusieurs années, les colons ayant l'avantage d'une bonne route les reliant aux centres de Coleraine et de Black Lake.

Les rangs XI, XII, XIII sont situés dans un terrain ondulé avec de longues pentes douces drainant le sol au nord-ouest et au sud-ouest au lac Caribou et à la rivière Ashberham. Le sol est bon mais rocailleux, avec de fréquentes excroissances de sous-roc. Les feux ont détruit les premières essences de bois mous, la seconde pousse est formée d'arbustes, de bouleaux, aulnes, etc.

L'ancien chemin de mine qui va vers le nord-ouest du lot 15 rang X au lot 9 rang XIII sert aux colons qui occupent les lots qu'il traverse. Les colons occupant les extrémités nord-ouest de ces rangs ont grandement besoin d'une route; actuellement, ils se rendent à leurs lots par un chemin de mine jusqu'à l'embouchure du lac Caribou, de là en chaloupe à rames, à travers le lac jusqu'à la ligne de rangs XII/XIII.

Le rang B est une plaine ondulée (vieux brûlis) recouverte d'arbustes, aulnes, etc. L'ancien chemin St-François ou Poudrier est virtuellement oblitéré. La calcination n'est pas encore commencée dans ce rang.

Tout ce territoire a été l'objet d'explorations et de recherches minières, surtout l'asbeste et le chrome, et l'on y rencontre des vieux travaux de mines. Toutefois, les dépôts les plus riches jusqu'à présent paraissent se trouver au nord, aux environs de Black lake.

Peut-être avec le temps, les dépôts de minerai de qualité moindre acquerront-ils une valeur suffisante pour justifier le développement des claims sur ces rangs.

CANTON DE CHÉNIER

COMTÉ DE RIMOUSKI

Lignes, lotissement, par J.-F. Fafard, A.-G.

J'ai renouvelé la ligne séparative des cantons de Chénier et de Laroche sur toute la longueur, et j'y ai fait un chaînage en double au ruban d'acier vérifié sur un étalon de mesure.

Les poteaux—de XLI à XLII,—sur cette ligne ont été placés à 75 mailles de chaque côté de cette ligne, afin qu'ils ne soient pas dérangés dans la construction d'une route projetée à cet endroit.

Les poteaux—de XLI à I,—sur cette ligne ont été placés à 75 mailles au sud-est pour la même raison.

J'ai aussi établi la ligne séparative des cantons Laroche—Duchesne sur la profondeur des rangs I-II-III du canton de Laroche.

Du poteau XLI-XLII, rang I, de Laroche, j'ai établi 80.80 chaînes et 161.60 chaînes respectivement la ligne séparative des lots XLI-XLII, sur la profondeur des rangs I-II-III, du canton de Laroche. Du coin nord-ouest du lot XLII, rang I, j'ai établi le front de chacun des rangs II et III, et, à 242.40 chaînes, j'ai établi l'arrière-ligne du rang III.

Ces lignes sont établies avec une course astronomique de N 45° E et la ligne séparative des lots XLI-XLII est établie avec une course de S. 45° E astronomique.

Un lotissement simple a été fait dans chacun des rangs II-III et dans l'arrière-ligne du rang III; les poteaux ont été placés à toutes les 80 chaînes, avec borne en fer dûment gravée.

A toutes les intersections de ligne, j'ai placé une borne en fer avec poteau en bois comme témoin.

COURS D'EAU

Le canton Laroche est traversé, dans sa partie nord-est, par la rivière Rimouski. Cette rivière est peu profonde, les berges y sont très hautes, le courant assez rapide, et elle est utilisable pour le flottage des billots sur toute sa longueur.

SOL

Le sol est presque partout très propre à la culture et très peu rocheux.

Les seules montagnes qu'on y rencontre sont situées de chaque côté de la rivière Rimouski. Partout ailleurs le terrain, sans être plan, est propre à la colonisation.

LA FORÊT

La forêt qu'on rencontre dans le canton Laroche est formée de merisiers, d'érables, de bouleaux, de peupliers, de sapins, d'épinettes, et aussi de plusieurs peuplements de cèdres.

Partout dans cette partie du canton Laroche, les exploitations forestières ont laissé sur le terrain une quantité innombrable de déchets qui sont très dangereux pour les feux de forêts.

CHASSE ET PÊCHE

Le chevreuil abonde dans tout ce territoire; on y rencontre aussi quelques traces d'orignal.

La truite se trouve presque partout dans les eaux de la rivière Rimouski.

CANTON DE BIENCOURT

COMTÉ DE RIMOUSKI

Lotissement par J.-Albert Michaud, A.-G.

J'ai commencé en juin dernier ce lotissement nécessité par le fait des colons des rangs II S.-E. & N.-O. d'y avoir commencé leur défrichement et de s'être bâtis près du lac des Aigles au lieu de l'avoir fait à proximité des chemins de front projetés dans ces deux rangs.

J'y ai d'abord constaté l'absence de chemins de colonisation tant du côté nord-ouest que du côté sud-est du lac des Aigles, sauf un portage de la compagnie dite: "FRASER COMPANIES LIMITED", lequel longe le lac du côté sud-est.

J'ai fait le lotissement le long de ce portage depuis la latérale entre les lots 27/28, jusqu'à la ligne entre les lots 43/44 du rang II, S.-E., c'est-à-dire jusqu'à la station 64 du relevé, à quinze chaînons au nord-est de laquelle serait la ligne à établir entre ces derniers lots. De là, sur le front des lots de 44 à 53, tous deux inclusivement, j'ai établi une ligne brisée, plaquée de la manière ordinaire. Sur cette ligne j'ai planté les poteaux de lots, et fait des alignements à partir de chacun, et ce, jusqu'à la latérale entre les lots 53/54, par moi établie.

Le long de la rive nord-ouest du lac des Aigles, j'ai établi une autre ligne brisée sur laquelle j'ai affectué le lotissement de la manière susdite, depuis la ligne centrale jusqu'à la ligne bornée entre les lots 51/52. La continuation du lotissement vers le sud-ouest devenait inutile en ce que la ligne entre les lots 52/53 est également bornée.

J'ai ensuite établi cette portion de la ligne séparative des lots 53/54 du rang II, N.-O., comprise entre la ligne de front de ce rang et le lac des Aigles.

Les poteaux de lots ont été plantés d'après un partage proportionnel aux largeurs montrées au plan de l'arpentage de 1930, et s'il paraissait, de prime abord, y avoir quelque dérogation à ce partage proportionnel quant aux lots du rang II S.-E., je ferais seulement remarquer que ceci tient à ce que la projection horizontale de 13.83 chaînes pour les lots de 29 à 41, serait moindre que 13.00 chaînes.

Les poteaux ont été plantés là où ils sont le plus utiles, et autant que possible, à proximité des chemins projetés.

Le poteau planté entre les lots nos 27/28 l'a été à la demande de monsieur l'abbé Bernier, colonisateur, afin de déterminer la position du lot No 27 censé être le lot de la fabrique de la future paroisse de St. Isidore des Aigles, et sur lequel un presbytère a été construit dans le cours de l'été dernier. Le coût de ce travail supplémentaire serait doublement compensé par l'abstention de faire le lotissement sur les lots 52 et 53 du rang II N.-O., pour les raisons ci-dessus mentionnées.

Je crois utile d'ajouter que, sur les lieux, j'ai tout de suite réalisé que ce travail ne pouvait être retardé sans préjudice aux colons dont la majorité se guidaient sur "l'à peu près" pour faire leur défrichement. Ceci a été cause que certains d'entre eux étaient en erreur de plus de 15 chaînes (dans la direction N.E.-S.O.), ce qui veut dire que ces colons avaient, en plus de leurs bâtisses, fait tout leur défrichement sur les lots voisins.

C'est pourquoi, monsieur l'abbé Bernier a cru devoir changer le numéro des lots de certains colons, afin de leur permettre de bénéficier du fruit de leur propre travail. Ce changement, fait avec équité, paraît l'avoir été à la satisfaction de tous.

La future paroisse de St. Isidore des Aigles est censée, tant par la fertilité de son sol que par la beauté de son site, devenir une de nos belles paroisses de colonisation.

CANTON DE BÉDARD COMTÉ DE RIMOUSKI

Lignes, lotissement, par J.-F. Fafard, A.-G.

1°—J'ai renouvelé la ligne centrale du canton Bédard sur la profondeur des rangs IV et X inclusivement.

2°—J'ai renouvelé le front du rang IV depuis la ligne centrale jusqu'à la ligne séparative des cantons Bédard et Raudot.

Cette ligne est bien visible. Les plaques de l'arpentage primitif sont presque partout visibles et les vieux poteaux marquant partout la largeur des lots existent encore sur le terrain.

Le chaînage est irrégulier, quoique le total soit approximativement le même que j'ai trouvé.

La course moyenne de cette ligne est d'environ Sud 43° Ouest astronomique au lieu d'être Sud 45° Ouest astronomique. (Voir à ce sujet notes et plan accompagnant ce rapport.)

3°—J'ai établi, de part et d'autre de la ligne centrale, cette partie des lignes séparatives des rangs IV-V et V-VI, en front des lots 16 à 56 inclusivement, en prenant comme point de départ les poteaux plantés par l'arpenteur L.-G. Garon, dans la ligne centrale, à 82.29 chaînes et 164.20 chaînes au lieu de 80.80 chaînes et 161.60 chaînes du front du rang IV, et j'y ai fait un lotissement de 13.00 chaînes en 13.00 chaînes.

Ces lignes ont une course Sud 45° Ouest astronomique; elles ne sont pas par conséquent parallèles aux autres lignes de front de ce canton; elles ne sont pas non plus perpendiculaires à la ligne centrale du même canton puisque celle-ci a un azimut de Nord 47° 30' Ouest astronomique au lieu de Nord 45° Ouest astronomique, tel qu'indiqué sur les plans de l'arpentage primitif.

4°—J'ai renouvelé au complet le front de chacun des rangs VII-VIII-IX et X.

Dans ces lignes, le chaînage est aussi irrégulier; il existe partout des marques de l'arpentage primitif et la course de ces lignes varie aussi d'environ deux degrés de la course de l'arpentage primitif.

5°—J'ai renouvelé la ligne séparative des cantons Chénier et Bédard, sur la profondeur des rangs VII, VIII et IX de ce dernier.

Le chaînage dans cette ligne est également irrégulier et sa course varie d'une couple de degrés.

6°—J'ai fait le renouvellement de la ligne des cantons Bégon—Bédard et Raudot—Bédard, sur la profondeur des rangs IV à X inclusivement de ce dernier.

Le chaînage de cette ligne est irrégulier et sa course astronomique varie en moyenne de deux degrés.

Sur la profondeur du rang X de cette ligne, il y a trois quarts de mille de ligne d'essai.

7°—J'ai renouvelé la ligne séparative du canton Bédard et de la seigneurie Nicolas Rioux en plantant, de part et d'autre de la ligne centrale du canton Bédard, des poteaux milliaires avec bornes en fer.

De la ligne centrale de Bédard, il y a un mille de ligne d'essai du côté ouest.

La ligne centrale, sur la profondeur du rang X, a une longueur de 47.16 chaînes, au lieu de 31.45 chaînes et la profondeur du même rang au lot numéro 56 est de 107.21 chaînes au lieu de 81.50 chaînes, tel qu'indiqué au plan primitif.

Sur le plan de l'arpentage primitif, cette ligne est montrée comme traversant le lac Belle tandis que sur le terrain elle passe au nord du même lac. A l'extrémité ouest de cette même ligne, j'ai trouvé un vieux poteau de cèdre et, à son extrémité est, j'ai trouvé deux vieux poteaux en cèdre avec buttes en pierre, dont l'une étant sur le chaînage de la ligne de la seigneurie de Nicolas Rioux et l'autre marquant la limite du canton Bédard.

8°—J'ai établi la ligne latérale des lots 16-17 dans chacun des rangs V et VI avec une course astronomique de Nord 45° Ouest; j'ai trouvé que la profondeur du rang V était de 82.90 chaînes et celle du rang VI de 87.55 chaînes.

9°—J'ai aussi fait le levé des lacs, des cours d'eau, des chemins et des portages dans tout le canton.

Toutes ces lignes ont été débarrassées de nouveau. Les arbres qui portaient des marques de l'arpentage primitif n'ont pas été coupés; ils ont été plaqués de nouveau, soit au-dessus ou au-dessous des anciennes plaques, afin de ne pas les affecter.

Les autres arbres qui étaient à proximité de la ligne ont également été plaqués.

Les azimuts de ces lignes ont été pris par rapport au méridien passant par la ligne centrale, et des observations astronomiques ont été faites de place en place pour en contrôler l'exactitude.

Le chaînage a été fait au galon d'acier, les pentes prises au clinomètre et les distances réduites à l'horizon.

Tous les vieux poteaux ont été remplacés par des poteaux neufs gravés comme les anciens et plantés à côté de ces derniers; des bornes en fer fournies par votre département ont été placées à toutes les intersections de ces lignes et elles ont été gravées comme les poteaux en bois.

La largeur des lots n'a pas été changée. Là où il n'existait plus de marques de l'arpentage primitif, j'ai procédé suivant la loi des arpentages à ce sujet.

J'ai aussi fait le levé des lacs et cours d'eau faisant partie du territoire de chasse et de pêche du club Scott situé dans la partie sud-est du canton Bédard.

Ce club compte plusieurs lacs plus ou moins grands; ils sont tous reliés par de bons portages bien entretenus et portant partout les avis de votre département pour la protection des forêts contre le feu.

Les lacs qui se trouvent dans cette partie du canton se déversent en grande partie dans la rivière Rimouski ou dans ses tributaires.

LE SOL

Le sol qui couvre la plus grande partie de ce canton est en général argilo-siliceux; on y rencontre, cependant, plusieurs endroits où le sol semble plutôt argileux et humide, cela dans les peuplements de cèdre.

Les montagnes sont relativement peu élevées et plusieurs semblent être formées de schiste, c'est-à-dire d'anciennes roches sédimentaires à texture feuilletée comme l'ardoise.

LA FORÊT

La forêt que l'on rencontre dans ce canton est très variée et très dense en certains endroits; c'est une forêt qui fut plusieurs fois exploitée et ceci depuis longtemps; elle est par suite remplie de déchets d'exploitation.

Les essences qu'on y rencontre sont: le cèdre, le sapin, l'épinette, le merisier, le bouleau, l'érable, le peuplier, le frêne.

Il y a aussi une très forte reproduction de sapin un peu partout.

On rencontre aussi quelques beaux peuplements d'érables non exploités, mais très avantageusement exploitables pour l'industrie du sucre.

LES COURS D'EAU

Le principal cours d'eau est la rivière Boisbouscache qui traverse la partie nord-ouest du canton Bédard.

Cette rivière se déverse dans la rivière Trois-Pistoles; elle est utilisable pour le flottage des billots.

Les autres cours d'eau ne sont pas très considérables. Dans la partie sud-est il y a plusieurs petits tributaires de la rivière Rimouski et, dans la partie sud-ouest, les eaux se déversent dans la rivière des Aigles, tributaire de la rivière Squatteck.

LES MOYENS DE COMMUNICATION

Les moyens de communication sont les chemins de colonisation dans la partie nord-ouest conduisant à St-Jean-de-Dieu et à Ste-Françoise.

Dans la partie sud, il y a le portage du club Scott qui relie le lac St-Jean aux eaux de la rivière Rimouski.

LA CHASSE ET LA PÊCHE

Le chevreuil se rencontre partout en abondance dans ce canton et la truite se trouve dans tous les cours d'eau.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre humble serviteur,

GEORGES CÔTÉ

Surintendant des Arpentages.

QUÉBEC, le 1er octobre, 1934.

APPENDICE No 23

TRAVAUX D'ARPENTAGE OFFICIELLEMENT ACCEPTÉS AU COURS DE
L'EXERCICE FINANCIER 1933-1934

Arpenteurs	Localité, genre d'opérations	Coût
Bélangier, Henri.....	Levé du plan du bassin de la rivière Péribonca.....	\$ 77,574.28
“ “.....	Levé de lacs et cours d'eau, comté de Saguenay.....	18,245.53
“ “.....	Arpentage, comté de Saguenay.....	9,660.10
Bernier, Lorenzo.....	Arpentage, cantons St-Hilaire et Dequen.....	5,327.70
“ “.....	Arpentage, réserve cantonale, canton Laterrière.....	2,545.35
Croteau, De M.....	Arpentage, canton Duchesnay.....	2,751.90
De la Chevrotière, A.-E.	Arpentage, canton Préissac.....	3,802.44
De la Chevrotière, C.-C.	Arpentage, canton Duchesnay, etc.....	5,419.35
“ “ “.....	Levé du plan, rivière Petite Escoumains.....	1,274.00
Doyon, J.-A.-L.....	Arpentage, canton Normandin.....	807.44
“ “.....	Arpentage, canton Dalmas.....	1,859.92
“ “.....	Arpentage, canton Dalmas.....	781.85
Fafard, J.-F.....	Arpentage, canton Pascalis.....	3,281.44
“ “.....	Arpentage, canton Casgrain.....	203.00
“ “.....	Arpentage, canton Bédard.....	8,631.70
“ “.....	Arpentage, cantons Chénier et Laroche.....	1,987.19
“ “.....	Arpentage, canton Dionne.....	580.14
“ “.....	Arpentage, canton Casgrain.....	817.32
Garneau, Georges.....	Arpentage, canton Lytton.....	9,952.25
“ “.....	Arpentage, canton Linière.....	598.12
“ “.....	Arpentage, canton Laroche.....	628.02
Gastonguay, J.-P.....	Arpentage, canton Harvey.....	3,438.58

APPENDICE No 23 — *Suite*

TRAVAUX d'arpentage officiellement acceptés au cours de l'exercice financier 1933-1934.

Arpenteurs	Localité, genre d'opérations	Coût
Gastonguay, J.-P.	Arpentage, canton Rouleau	\$ 486.59
“ “	Arpentage, canton Mann	641.63
“ “	Arpentage, canton Otis	96.25
“ “	Arpentage, cantons Villebon, Marrias, etc.	15,582.31
Giroux, Louis	Arpentage, cantons Gouin et Lusignan	3,367.34
“ “	Arpentage, canton Baillargeon	4,847.16
Guenet, J.-R.	Arpentage, canton Sydenham	2,353.41
Houde, R.-H.	Arpentage, canton Albanel	2,022.12
Joncas et Malouin	Arpentage, Seigneurie de Pabos et canton Pellegrin.	9,232.47
“ “	Arpentage, cantons Decalannes, Angoulême, Houde et Gauthier	22,493.80
“ “	Arpentage, cantons Chapleau, Kaine, etc.	17,922.80
Joron, R.-E.	Arpentage, canton Rouleau	852.06
Lacoursière, J.-O.	Arpentage, canton Rameau	2,603.55
“ “	Arpentage, canton Galt	3,791.20
Leclerc, Georges	Arpentage, canton Fox	3,623.38
“ “	Arpentage, canton York	1,054.05
Lepage, Arthur	Renouvellement de lignes, Seigneuries de Grande-Rivière et Pabos	707.84
Lindsay, C.-C.	Arpentage, cantons Wentworth-Montcalm	292.50
Michaud, J.-A.	Arpentage, canton Biencourt	758.40
“ “	Arpentage, canton Duquesne	4,053.14

APPENDICE No 23 — *Suite*

TRAVAUX d'arpentage officiellement acceptés au cours de l'exercice financier 1933-1934.

Arpenteurs	Localité, genre d'opérations	Coût
Morency, Georges-E.	Arpentage, canton Fabre	\$ 361.96
“ “	Arpentage, canton Montreuil	1,330.70
“ “	Arpentage, canton Baby	2,778.72
O'Gallagher, D.	Arpentage, canton Coleraine	1,540.14
Roy, J.-M.	Arpentage, canton Cloridorme	2,985.40
“ “	Établissement de la ligne frontière Québec-Ontario	9,589.94
Rousseau, T.-E.	Arpentage, cantons Hébécourt et Duparquet	955.41
“ “	Levé du plan du Chemin de fer Canadien National, Taschereau à Cheminis, (Abitibi-Témiscamingue)	4,145.05
	Total	\$ 280,636.94

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

GEORGES CÔTÉ,
Surintendant des arpentages.

Département des Terres et Forêts,
Québec,

APPENDICE No 24

RAPPORT DU SERVICE HYDRAULIQUE
POUR L'ANNÉE FINISSANT
LE 30 JUIN 1934

QUÉBEC, 15 août 1934.

A l'Honorable Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport du Service hydraulique pour l'exercice se terminant le 30 juin 1934.

1. — LOTS DE GRÈVES ET DE RIVIÈRES

Le Département a accordé cette année 10 concessions qui sont, comme d'ordinaire, sous forme de bail et réparties comme suit:

Pour améliorations aux grèves.....	4
Pour lignes de transmission électriques.....	0
Pour flottage du bois, comprenant piliers, estacades et barrages.....	4
Pour forces hydrauliques.....	1
Pour emmagasinement.....	0
Pour exploitation de sable.....	1
Pour aqueducs.....	0

Total..... 10

Dans le cas de barrages, soit pour le flottage du bois, soit pour l'aménagement de la force hydraulique ou encore pour l'emmagasinement des eaux ayant pour conséquence la submersion de certains terrains de la Couronne, l'approbation des plans et devis est généralement concordante avec les concessions accordées.

2. — FORCES HYDRAULIQUES

Le Gouvernement a accordé à la Cité de Valleyfield, sans garantie de ses droits et sous réserve de tous autres droits appartenant à des tiers, l'autorisation de dériver du St-François via le Chenal Perdu, un débit ne devant pas dépasser 1,000 p.c.s., cette eau devant être utilisée à la fois pour produire de l'énergie électrique et entraîner les eaux d'égoûts de la Ville. Le terme est de 20 ans, à compter du 1er novembre 1933, sous condition d'un loyer nominal de \$10.00 et d'une redevance annuelle supplémentaire de \$1.00 par cheval-vapeur, si l'énergie est aménagée. Cette concession est accordée exclusivement à la Ville sans privilège de transfert.

Le tableau suivant indique les principales chutes et rapides qui ont été concédées jusqu'à date par baux emphytéotiques et qui sont maintenant aménagées et pour lesquelles le Gouvernement perçoit des redevances:

Rivières	Chutes	Compagnies	Puissance des turbines en chevaux vapeur
Batiscan	Ste-Geneviève	Shawinigan Water & Power Co.	24,900
Bell	Lac Villebon	Treadwell Yukon Co., Ltd.	540
Des Prairies	Sault-au-Récollet	Montreal Island Power Co.	45,000
Des Quinze	Section No. 3	Northern Quebec Power Co.	40,000
Franquelin	Partie de rivière	Ontario Paper Company	425
Gatineau	Paugan	Gatineau Power Company	238,000
Gordon	Toute la rivière	Gatineau Power Company	24,200
Gde-Décharge	Ile Maligne	Duke-Price Power Co.	495,000
Grand Ruisseau Blanc	Dérivation	St. Regis Paper Company	500
LaSarre	3 ^e me chute	Cie Electrique de LaSarre	1,050
"	4 ^e me et 5 ^e me chutes	Cie Electrique de LaSarre	100
Lièvre (du)	Masson	Maclaren Quebec Power Co.	136,000
"	High Falls	" " "	90,000
Métabetchouan	LaMartine	Lake St. John L. & P. Co.	1,400
Mont-Louis		Mont Louis Seignior, Ltd.	850
Outaouais	Rapide des Chats	Ottawa Valley Power Co. ($\frac{224,000}{2}$)	112,000
Pierre (à)		La Cie Elect. Riv. à Pierre, Ltée	300
St-François	Drummondville	Southern Canada Power Co.	18,400
"	Hemmings	" " " "	33,600
"	Weedon	Cité de Sherbrooke	5,550
"	Westbury	" " " "	5,800
St-Laurent	Rapide des Cèdres	Montreal L. H. & P. Consolidated	200,000
"	Beauharnois	Beauharnois L. H. & Power Co.	228,000
St-Maurice	LaGabelle	Shawinigan Water & Power Co.	152,000
"	Rapide Blanc	" " " "	120,000
Shipsshaw	Des Galets	Price Bros. & Co., Ltd.	17,000

3. OUVRAGES CONSTRUITS PAR DES PARTICULIERS POUR FINS DE FLOTTAGE DU BOIS, DE FORCES HYDRAULIQUES ET D'EMMAGASINEMENT, DEPUIS 1920 AU 30 JUIN 1934.

Les lois relatives aux ouvrages en rivières pour fins de réservoirs d'emmagasinement, de forces motrices et de flottage du bois, ont continué d'être appliquées durant le dernier exercice. A la date du 30 juin 1934, nous avons reçu les plans et devis de 64 barrages pour le flottage du bois et ceux de 23 séries de piliers et d'estacades; 74 plans de barrages pour fins de forces motrices et de 16 plans de barrages-réservoirs.

A la même date, 441 autorisations avaient été accordées pour des ouvrages devant servir à faciliter le flottage du bois; 64 pour des ouvrages devant servir à la production de la force motrice; 13 pour des ouvrages devant servir à l'emmagasinement des eaux.

Depuis 1920, à la date du 30 juin 1934, 41 arrêtés du Conseil ont été passés pour permettre de procéder dans 275 cas particuliers à l'expropriation pour l'aménagement des forces hydrauliques; 46 arrêtés du Conseil ont aussi été passés pour permettre de procéder dans 386 cas particuliers à l'expropriation pour ériger des lignes de transmission.

Depuis 1920, à la date du 30 juin 1934, 303 baux ont été passés concernant les barrages devant servir à faciliter le flottage du bois et 276 sont actuellement en force.

Depuis 1920, à la date du 30 juin 1934, 9 baux ont été passés concernant les barrages d'emmagasinement des eaux et 8 sont actuellement en force.

APPROBATIONS DONNÉES DEPUIS 1920 AU 30 JUIN 1934

Approbations de plans montrant l'étendue des terrains à être expropriés dans 275 cas particuliers en vue d'aménagement de forces hydrauliques.....	41
Approbations de plans montrant l'étendue des terrains et les droits à être expropriés dans 386 cas particuliers en vue de la construction de lignes de transmission.....	46
Approbations de plans et devis de barrages-réservoirs.....	13
Approbations de plans et devis de barrages pour fins d'aménagement de forces hydrauliques.....	64
Approbations de plans et devis d'ouvrages pour fins de flottage du bois.....	441

BAUX ACCORDÉS JUSQU'AU 30 JUIN 1934

	Baux accordés	Baux en force
Baux pour le flottage du bois.....	303	276
Baux pour l'emmagasinement des eaux.....	9	8
PLANS ET DEVIS RECUS À LA DATE DU 30 JUIN 1934		
Barrages pour le flottage du bois.....		640
Barrages pour fins de forces hydrauliques.....		74
Barrages pour réservoirs d'emmagasinement.....		16
Séries de piliers et d'estacades.....		23

4. — ADMINISTRATION ET RECETTES

Par décision étrangère à ce Service, les redevances provenant des réservoirs contrôlés par la Commission des eaux courantes, sont envoyées directement au Trésorier de la Province et, par suite, ne sont plus notées dans les registres du Service hydraulique. Nous limiterons donc nos commentaires à l'avenir aux recettes de ce Service.

Ainsi que nous le laissions entendre à pareille époque l'année dernière, un mieux sensible s'est accusé dans ces recettes qui se sont montées à \$612,242, soit une augmentation de 50% sur celles de 1932-33. Cette somme constitue un maximum de tout temps puisque les meilleures recettes antérieures étaient celles de 1929 qui n'étaient alors que de \$495,474.00.

Toutefois, cette augmentation n'est pas due à une majoration des recettes provenant des anciennes compagnies concessionnaires dont les redevances étaient jadis plus élevées. Elle est attribuable uniquement à de nouvelles compagnies qui ont complété leurs installations et commencé à payer leurs redevances.

Les statistiques du Gouvernement du Canada indiquent que la puissance des usines hydro-électriques atteignait, à la date du 1er janvier 1934, pour tout le Canada, 7,332,070 H.P. La proportion pour la province de Québec est de 3,493,320 H.P., ce qui constitue, par rapport à l'année précédente, une augmentation de 136,000 H.P.

L'aménagement du rapide des Chats, exécuté conjointement avec la Commission Hydro-Electrique d'Ontario par notre concessionnaire, la Ottawa Valley Power Co., a considérablement aug-

menté sa production durant l'année. En outre du loyer fixe de \$14,800, les redevances qui, pour les premiers six mois avaient été de \$18,632., sont montées pour tout l'exercice 1933-34, à \$67,132.00.

Sur le St-Maurice, la compagnie Shawinigan Water & Power Company a inauguré son usine du Rapide Blanc et dès le mois de février les journaux ont annoncé qu'elle pouvait livrer une certaine quantité d'énergie électrique de cette source. Les turbines sont à être installées successivement et 3 sur 6 sont déjà en fonction, représentant une puissance de 120,000 H.P.

A Beauharnois la production augmente graduellement et, en même temps, un volume d'eau plus considérable est dérivé par son nouveau canal; il atteint actuellement environ 20,000 p.c.s. et la compagnie continue ses dragages en vue de l'augmenter. La puissance actuelle des générateurs est de 228,000 H.P. et une unité additionnelle de 53,000 H.P. est en bonne voie d'installation.

Les travaux pour la construction des barrages de compensation dans le St-Laurent, ont été continués et progressent d'une façon satisfaisante. Ils ont pour objet de maintenir le lac St-François au niveau qui convient à la navigation et de remédier dans une certaine mesure à la baisse de niveau qui a été constatée dans la section du St-Laurent comprise entre les lacs St-François et St-Louis. A ce sujet, il est juste toutefois de dire que l'abaissement de ce niveau ne doit pas être attribué uniquement à la dérivation via le nouveau canal, comme certaines personnes ont paru le croire. Partout, du lac Michigan jusqu'à Montréal, la diminution du débit du St-Laurent a été constatée, ainsi que font voir les statistiques du bureau hydrométrique d'Ottawa.

RÉCAPITULATION DES BAUX EN VIGUEUR

Chutes et rapides.....	70
Réservoirs de régularisation (non compris ceux de la Commission des eaux courantes).....	9
Lots de grève pour améliorations aux rives.....	175
Lots de grève pour aqueducs.....	7
Lits de rivières pour exploitation de sable.....	6
Emplacements de barrages, piliers et estacades pour faciliter le flottage du bois.....	255

Voici maintenant le tableau des recettes de l'année, du premier juillet 1933 au trente juin 1934: —

TABLEAU DES ENCAISSEMENTS—ANNÉE 1933-1934
DU SERVICE HYDRAULIQUE

PROVENANCE	Montants des loyers	Redevances annuelles supplémentaires	Montants des honoraires	Montants divers	Total
Forces hydrauliques.....	\$306,610.94	\$272,254.80	\$20.00		
Lots de grèves et rivières pour améliorations.....	9,634.87				
Lots pour exploitation de sable.....	3,865.72	2,993.37			
Lots pour ouvrages servant à faciliter le flottage du bois .	7,382.55		80.00		\$602,842.25
Honoraires de transfert.....			\$10.00		10.00
Copies de plans et divers.....				\$24.75	24.75
REDEVANCES PERÇUES POUR RÉSERVOIRS ÉTABLIS SELON LE					
CHAP. 46, SECTION VI, S.R.P.Q. 1925:—					
RIVIÈRE JACQUES-CARTIER					
Donnacona Paper Co., Ltd.:..					
Grand lac Jacques-Cartier.....	300.00	483.80			
Lacs Sautauriski et Vert.....	175.00	107.75			1,066.55
RIVIÈRE SHIPSHAW					
Price Bros & Co., Ltd.					
Onatchiway.....	1,822.95	2,990.50			
Pamouscachiou.....	525.90	817.50			6,156.85

TABLEAU DES ENCAISSEMENTS—ANNÉE 1933-1934 — *Suite*
DU SERVICE HYDRAULIQUE

PROVENANCE	Montants des loyers	Redevances annuelles supplémentaires	Montants des honoraires	Montants divers	Total
LAC DES COMMISSAIRES					
Quebec Pulp & Paper Mills, Ltd.....	500.00				500.00
LAC TÉMISCOUATA					
St. John River Storage Company.....	1,000.00				1,000.00
RIVIÈRE HA! HA! (Rapide des Cèdres)					
Port Alfred Pulp & Paper Company.....	190.68	117.50			308.18
RIVIÈRE HA! HA! (Grand lac Ha! Ha!)					
Port Alfred Pulp & Paper Company.....	96.50	237.50			334.00
	\$332,105.11	\$280,002.72	\$110.00	\$24.75	\$612,242.58

Le tout respectueusement soumis,

Le directeur du Service hydraulique,

ARTHUR AMOS.

APPENDICE No 25

RAPPORT DE LA
COMMISSION DE GÉOGRAPHIE DE QUÉBEC

Québec, 5 octobre, 1934

L'honorable Honoré Mercier,
Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de la Commission de géographie de Québec pour l'année 1933-1934.

L'élection annuelle des membres du Bureau de direction, tenue le 6 octobre 1933, a donné le résultat suivant: M. F.-X. Fafard, président; MM. A. Morisset, L. Bergeron et A. Amos, directeurs; M. Chs Savary, aviseur technique.

Dix assemblées générales et dix-sept réunions du Bureau et des comités ont été tenues au cours de cet exercice.

Les demandes de renseignements ont été nombreuses encore cette année et les demandes de publications ne l'ont pas été moins, mais il a été impossible d'y satisfaire vu l'épuisement complet de ces éditions depuis un an.

La Commission de géographie d'Ottawa a soumis neuf cartes géographiques durant l'année, pour étude et correction. Le département des Terres et Forêts a demandé de faire une révision générale de toutes les cartes publiées à date dans ce département, en vue des éditions futures; ce travail a été commencé immédiatement et on est en lieu de rapporter progrès à ce sujet.

Cette révision aura un double résultat puisqu'elle servira en même temps à corriger et à compléter le dictionnaire des noms des rivières et des lacs de la province.

Plusieurs cantons nouveaux du comté de Bonaventure ainsi que du territoire de l'Abitibi ont été dénommés à mesure que la Commission en a reçu la demande du Service des arpentages.

La célébration des fêtes du quatrième centenaire de Jacques Cartier a amené la Commission non seulement à restaurer les noms qu'il avait donnés lui-même aux différents endroits qu'il a explorés, mais elle a cru devoir profiter de la circonstance, afin de mieux commémorer son oeuvre, pour donner à un groupe d'accidents géographiques de la Gaspésie et de la Côte Nord des noms se rattachant à ses voyages qui rappelleront sa périlleuse aventure.

Comme par les années passées la plupart des membres de la Commission ont montré beaucoup de zèle et d'intérêt aux travaux accomplis.

Conformément à la loi, toutes les décisions prises vous ont été soumises et ont reçu votre approbation.

Le président,

F.-X. FAFARD.

APPENDICE No 26

RAPPORT DES DIRECTEURS DE
L'HEURE PROVINCIALE

Montréal, 24 septembre, 1934

L'honorable HONORÉ MERCIER,
Ministre des Terres et Forêts,
Québec, Qué.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous soumettre notre rapport sur l'Heure provinciale pour l'année 1933-34.

Puis-je attirer votre attention sur le caractère de plus en plus canadien de l'Heure provinciale. Les conférences ont été, en grande partie, consacrées à des sujets d'histoire ou à des questions touchant les intérêts généraux de notre province et de notre pays, particulièrement dans le domaine de la littérature et des beaux-arts qui se prêtent bien, d'ailleurs, à des émissions destinées au grand public.

Nous nous sommes aussi appliqués à continuer de révéler les jeunes talents canadiens-français: orateurs, poètes, romanciers, musiciens.

I

CONFÉRENCES

CAUSERIES EN FRANÇAIS

I. ENSEIGNEMENT, ÉDUCATION, PHILOSOPHIE:

"L'Education", *"L'Education de l'intelligence"*, *"L'Education morale"*, par M. Conrad Dumont;

"La Natation", par M. J.-E. Simard;

"L'avenir de la jeunesse universitaire", par M. Jean Bruchési, professeur à l'Université de Montréal;

- “*L'Education nationale*”, par M. l'abbé Lionel Groulx, professeur à l'Université de Montréal;
- “*En regardant le décor familial*”, par M. Jean Neilson;
- “*Restons français, pourquoi?*”, par M. l'abbé Étienne Blanchard;
- “*La réflexion*”, par M. Damien Jasmin, professeur à la Faculté de philosophie;
- “*Méditation à l'occasion du Vendredi-Saint*”, par le R. P. Forestier.

II. QUESTIONS ÉCONOMIQUES, POLITIQUES ET SOCIALES, etc. —

- “*Fierté et compétence professionnelles*”, par M. Rodolphe Lapante;
- “*La Belgique moderne*”, par M. Jean Cornez, avocat;
- “*Queques suggestions au petit détaillant*”, par M. Jules Derome, professeur à l'École des Hautes Études commerciales;
- “*Le placement provincial*”, par M. Gérard Tremblay, sous-ministre du Travail;
- “*Message aux travailleurs*”, à l'occasion de la fête du travail, par l'honorable J.-C. Arcand, ministre du Travail;
- “*La téléphonie, facteur de progrès*”, par M. Benoît Robillard;
- “*La diplomatie canadienne et le facteur géographique*”, par M. Léon Mayrand, docteur en droit;
- “*Aspect du crédit*”, par M. Paul Larocque, avocat;
- “*Le docteur Rousseau et les problèmes de l'hospitalisation*”, par M. Ferdinand Roy, doyen de la Faculté de droit de l'Université Laval;
- “*Le libéralisme économique et l'extension juridique des conventions collectives*”, par M. Bénard, secrétaire des Syndicats catholiques et nationaux;
- “*Faut-il une autre guerre?*”, par M. Damien Jasmin, professeur à l'Université de Montréal;
- “*Le dernier livre de Romier: Si le capital mourait*”, par M. Raymond Tanghe, docteur en Sciences sociales, économiques et politiques;

- “*L’Observance du dimanche*”, par le Sénateur André Fauteux ;
- “*Les aveugles dans la société*”, par M. Gérard Gagnier ;
- “*Le Canada et le plan Roosevelt*”, par M. Paul Paradis, licencié en sciences commerciales ;
- “*Le rôle joué par l’Ecole d’Hygiène sociale appliquée dans la Société*” par Mlle Cécile Bergeron ;
- “*Le Canada, propriété des Canadiens*”, par M. Lucien Duchaine.

III. LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS :

- “*Anna de Noailles*”, par Mme Jules Labarre ;
- “*Ceux que nous oublions, les poètes classiques*”, par Mlle Germaine Radakir ;
- “*Marceline Desbordes-Valmore*”, par Mlle Eva Sénécal ;
- “*Marie Noël*”, par Mlle Annette Doré ;
- “*Dans la maison des dieux*”, par Mlle Jovette Bernier ;
- “*La valeur de la littérature*”, par M. Albert Beaudet ;
- “*Arts et guides, tout est dans les Champs-Élysées (La Fontaine)*”, par M. l’abbé Henri Jasmin, professeur à la Faculté des lettres.

IV. LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, JOURNALISME (CANADA) :

- “*Edouard Chauvin*”, par M. Lucien Parizeau ;
- “*Zéphirin Mayrand*”, par Mlle Graziella Paquette ;
- “*Le beau livre du Colonel Bovey*”, par M. Damien Jasmin, professeur à la Faculté de philosophie ;
- “*Nos peintres canadiens: Georges Delfosse*”, par M. André Audet ;
- “*Charles Gill*”, par M. l’abbé J. Melançon ;
- “*Une étude sur l’inspiration d’Emile Nelligan*”, par M. Albert Beaudet ;
- “*Adrien Hébert*”, par M. Henri Girard ;

- “*Chapman*”, par M. Gérard Dagenais;
 “*Arthur Buies*”, par M. Gaétan Major;
 “*En évoquant Laure Conan*”, par Madame Huguenin;
 “*Les personnages de nos romans*”, par M. Rex Desmarchais;
 “*Un geste de bonne entente*”, par M. Maurice Hébert;
 “*Gingras*”, par M. Jean Charbonneau;
 “*Octave Crémazie*”, par Mlle Marie-Jeanne Fiset;
 “*Louis Dantin*”, par M. Jean Charbonneau;
 “*Une femme de lettres de chez nous*”, par M. Eugène Lapierre;
 “*Ce qu’a fait jusqu’ici Claude-Henri Grignon*”, par M. Gérard Dagenais;
 “*Une journée avec un journaliste*”, par M. Gérard Déry.

V. MUSIQUE:

- “*Debussy*”, par M. Dantès Belleau;
 “*La musique au Canada il y a cinquante ans*”, par M. Eugène Lapierre, directeur du Conservatoire National de Musique de Montréal;
 “*La musique est-elle un don?*”, par Mme Juliette Wilhelmy Tardif;
 “*Mozart*”, par M. Victor Brault;
 “*L’évolution de la musique en France depuis César Franck*”, par M. Dantès Belleau;
 “*Qu’est-ce que le Concert spirituel?*”, par M. Eugène Lapierre;
 “*Pour une culture musicale*”, par M. Léo-Pol Morin;
 “*Musique et civilisation*”, par M. Ernest Shenck;
 “*Comment se préparer à entendre un concert*”, par M. Jean Dufresne;
 “*Le petit chantre*”, par le R. P. Mamie;
 “*L’Art au service de l’Idée*”, par M. J. Antonio Thompson.

VI. HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE :

- “*Figures françaises du Canada*”, par M. Jean Bruchési, professeur à l'Université de Montréal;
- “*Le port de Montréal il y a cent ans*”, par M. Alfred Ayotte;
- “*La vallée du Saint-Maurice*”, par M. Raymond Tanghe, docteur en Sciences sociales, économiques et politiques;
- “*La baie d'Hudson*”, par M. Gérard Gardner, professeur à l'Université de Montréal;
- “*Jeanne Mance*”, par Mme J.-P.-R. Drouin.

VII. RÉGIONALISME :

- “*Les Cantons de l'Est*”, par Mlle Eva Senécal;
- “*Joliette*”, par M. l'abbé Wilfrid Caillé, professeur au Séminaire de Joliette;
- “*Régionalisme et éducation nationale*”, par M. l'abbé Tessier, préfet des Études au Séminaire des Trois-Rivières.

VIII. SCIENCE ET MÉDECINE :

- “*Quelques légendes scientifiques*”, par M. Léon Lortie, professeur à la Faculté des sciences;
- “*La vocation scientifique*”, par M. Jules Labarre, professeur à la Faculté des sciences;
- “*Les marchands d'orviétan*”, par le docteur Willie Major;
- “*Deux grands bienfaiteurs de l'humanité: Roux et Calmettes*”, par le docteur Arthur Vallée, professeur à l'Université Laval; “*Le vaccin antituberculeux (B.C.G.) à l'Université de Montréal*”, par le docteur Armand Frappier, professeur à l'Université de Montréal;
- “*L'importance des matières colorantes et leur rôle en agriculture*”, par M. Fernand Corminboeuf, professeur à l'Institut agricole d'Oka;
- “*La Quatrième dimension*”, par M. Yvan Jobin;
- “*Le Jardin Zoologique de Québec*”, par le docteur Armand Brossard, directeur.

CAUSERIES EN ANGLAIS

"Introduction to Series", by Colonel Wilfrid Bovey.

I. HISTORY, GEOGRAPHY:

"The Back River", *"Forgotten Rivers"*, by prof. T. W. L. Mac Dermot;

"Canadian anniversaries", by Prof. T. W. L. MacDermot;

"Canadian Industries", by H. Carl Goldenberg;

"Canadian anniversaries", by G. A. Neilson;

"Canadian anniversaries" (3 lectures), by Col. Wilfrid Bovey;

"Immigrant tradition", by Dr Howard D. Brunt;

"Cartier in the Gulf St. Lawrence", *"Cartier in the Baie of Chaleurs"*, *"Cartier in Gaspé Bay"*, by Colonel Wilfrid Bovey.

II. AGRICULTURE, HOUSEHOLD SCIENCE:

"Apple products", *"Home economics"*, *"Household management"*, by Miss Bessie M. Philp;

"Clothing suggestions", by Miss M. Britt;

"Home gardens", by Prof. T. G. Bunting;

"Parasites of domesticated animals and their effects", by Dr. E. W. Cameron.

III. EDUCATION:

"Education", by Prof. F. Clarke;

"Leisure employment", by Colonel Wilfrid Bovey.

IV. ECONOMICS:

"Railways and Railway problems in Canada", by H. Carl Goldenberg.

II

LA MUSIQUE ET L'ART DRAMATIQUE

Les conférences de l'Heure provinciale qui forment le point essentiel des émissions sont régulièrement suivies de quarante-cinq minutes de musique ou d'art dramatique. Ces quarante-cinq minutes sont l'objet d'une attention toute particulière dans l'esprit des directeurs de l'Heure provinciale, car il s'agit d'instruire et d'intéresser à la fois les auditeurs. C'est pour cette raison que la musique et les pièces de théâtre que donne l'Heure provinciale sont d'une qualité relevée et d'un cachet nettement artistique.

Pour donner une idée du travail qui a été accompli à l'Heure provinciale durant cette dernière année dans le domaine artistique, qu'il nous suffise de résumer les principaux programmes. Au premier rang, mentionnons l'Orchestre philharmonique de Montréal dirigé par le professeur Eugène Chartier. Cet orchestre composé de quatre-vingts exécutants, amateurs pour la plupart, est aujourd'hui classé parmi les meilleurs que nous ayons au Canada. Sans viser à l'interprétation d'œuvres trop difficiles et que seules les grandes symphonies d'Europe et d'Amérique peuvent exécuter dans leur plénitude, l'Orchestre philharmonique de Montréal inscrit à ses programmes des pièces de bon goût, souvent connues du public; mouvements de symphonies, suites caractéristiques, pièces descriptives, etc. La radiodiffusion des concerts de l'Orchestre philharmonique de Montréal est faite de la Salle Dorée de l'Hôtel Mont-Royal qui offre des qualités acoustiques remarquables, et donne à l'ensemble une sonorité de tout premier ordre. Elle permet aussi de grouper un auditoire, le public étant invité à l'émission. Chaque concert de l'Orchestre philharmonique de Montréal met en vedette l'un de nos principaux solistes canadiens, chanteur ou instrumentiste et souvent même la musique de concert y a sa place lorsqu'un pianiste vient exécuter, avec l'Orchestre, un mouvement d'une oeuvre de Beethoven, de Mendelssohn, de Saint-Saens ou de Grieg.

Les heures de poésie canadienne mises à la mode, depuis trois ans, par l'Heure provinciale, ont toujours le même succès, grâce au choix qui est fait des poètes et de leurs ouvrages et du grand souci apporté à la mise en valeur des poèmes qui sont dits par des interprètes de valeur. Cette année, Edouard Chauvin, Charles

Gill, Chapman, Ulric Gingras et Louis Dantin, ont eu la consécration du microphone et leurs oeuvres ont été illustrées par des diseurs tels que Fernande Grisé, Olivette Thibault, Laurette Auger, Jeanette Désaulniers, Paul-Émile Leblanc, Jean Nel, André Laurent, Maurice Thomas, André Audet, André Treich.

Les "promenades musicales" de l'Heure provinciale se sont poursuivies dans différents pays d'Europe où la musique est en honneur. Citons, en particulier, la belle promenade musicale "En Espagne" dirigée par M. Henri Miro, avec un grand orchestre de concert et, comme soliste, le ténor Julian Oliver; et la promenade "En France" que dirigeait M. Edmond Trudel, et au cours de laquelle on entendit les beaux refrains de France chantés alternativement par le Quatuor Montréalais et par la voix vibrante de Mme Lise Dupuis. La promenade "Aux Indes", dirigée par M. Henri Delcellier, avec Mme Jeanne Mignolet et M. Henri Pontbriand comme solistes, offrit également un attrait particulier grâce, à la très belle Suite symphonique "Schéhérazade" de Rimsky-Korsakov.

Poursuivant ses essais de décentralisation artistique, l'Heure provinciale a irradié de Québec, de Trois-Rivières et de Joliette, des concerts qui ont permis aux artistes régionaux de se faire entendre du reste de la population. A Québec, la Société Symphonique de Québec dirigée par M. Robert Talbot a donné quatre concerts auxquels ont figuré Mlle Germaine Lavigne, pianiste, MM. Louis Gravel et Émile Larochelle, ténors, et le quatuor laurentien dirigé par M. Omer Letourneau. Ces concerts ont été radiodiffusés à la fois de Québec et de Montréal.

Mentionnons également la série d'extraits d'opérettes françaises donnée par l'École d'Art Lyrique (Société Canadienne d'Opérette) sous la direction de M. Albert Roberval, et avec les meilleurs interprètes de cette société: Mmes Jeanne Maubourg-Roberval, Marthe Lapointe, Caro Lamoureux, MM. Lionel Daunais, Roméo Jobin, Ch.-Émile Brodeur et Geo. Dufresne.

Enfin des concerts proprement dits ont été réservés à des artistes de grande classe comme Germaine Malépart, pianiste, Anna Malenfant, mezzo-contralto, Gilberte Martin, pianiste, Jean-Marie Beaudet, organiste, le Trio Leduc, Madeleine Monnier, violoncelliste, Karl Andrist, violoniste.

L'Heure provinciale a présenté aussi durant la saison dernière une série de galas et de festivals. Ces émissions spéciales avaient pour objet de révéler au public, avec des commentaires appropriés, l'oeuvre d'un grand compositeur. Mentionnons le gala de Debussy, qui comprit l'audition de l'Enfant Prodigue, le festival Mozart, au cours duquel on donna "Les Noces de Figaro" et le festival de Massenet auquel M. Jean Riddez de l'Opéra de Paris et Mme Geneviève Davis-Lebel, donnèrent leur concours.

D'intéressants essais de théâtre radiophonique ont été tentés durant la saison. Le premier avec M. Georges Colin qui est, en fait, le créateur du radio-théâtre en France et qui présenta trois pièces spécialement écrites pour le microphone: "Révélation" (Tristan Bernard), "Poème des amis et des ennemis" (Fernand Divoire), "Central Éternité" (Cita et Suzanne Malard). Ces essais eurent pour résultat d'enrichir la littérature radiophonique puisque, quelques semaines plus tard, le bureau de l'Heure provinciale recevait nombre de manuscrits d'auteurs canadiens, qui avaient écrit des pièces pour le microphone.

Les auditeurs n'ont pas oublié le sketch radiophonique d'un de nos poètes canadiens, M. Oscar LeMyre, intitulé "La Terre", qui fut créé durant la saison et démontra quelles merveilleuses ressources la radio peut offrir à la poésie. M. LeMyre, encouragé par ce premier essai, a écrit une seconde pièce radiophonique, "La Pente" qui sera prochainement exécutée à l'Heure provinciale.

Divers programmes du genre, dits "sur demande", ont présenté un caractère plus léger et ont permis aux radiophiles d'entendre leur musique favorite. C'est surtout par la composition de l'orchestre que ces programmes de genre ont fait preuve de nouveauté: quatre violons jouant chacun une partie indépendante, un violoncelle, une clarinette-saxophone, un vibraphone et deux pianos. Un ensemble aussi original se prête fort bien à la musique légère. Pour chacun de ces concerts, des orchestrations spéciales furent composées par M. Maurice Davis, directeur de l'Orchestre Carillon.

Ce bref aperçu du travail de l'année permet de conclure que dans presque tous les domaines de l'art musical et dramatique, l'Heure provinciale a cherché à innover tout en variant continuellement ses programmes. Toujours à l'affût de talents nouveaux et

soucieuse de favoriser le plus possible les artistes canadiens, elle a continué ses auditions, et permis ainsi aux jeunes chanteurs et instrumentistes de se faire valoir. Cette formule a donné d'excellents résultats puisque quantité d'artistes, qui ont débuté à l'Heure provinciale, sont aujourd'hui parmi les vedettes de la T.S.F. En agissant de la sorte, l'Heure provinciale a justifié amplement son existence et prouvé au public que nous avons sur place tous les talents voulus pour rendre la radio intéressante et instructive.

Respectueusement soumis,

ÉDOUARD MONTPETIT,

HENRI LETONDAL.
